

Eesti Rahvuslik
Naimse Koostöö Komisjon

Fond 46
S. n. 5

Rahvusvahelise Naimse Koostöö Instituudi ja selle
komisjonide kirjandetus Eesti Rahvusliku Komisjoniga. Koos lisamaterjalidega.

216 det. 1925 - 16. mai 1940

640. 700.

Raalte, Boer, Sluizer
juhatajatele
- Tartu

SOCIÉTÉ DES NATIONS



C. L. 112. 1925. XII.

LEAGUE OF NATIONS

COMMISSION INTERNATIONALE DE COOPERATION INTELLECTUELLE.

Genève, 26. X. 1925

Monsieur le Président,

La Commission de Cooperation Intellectuelle a discuté à sa séance du 29 juillet un mémorandum que MM. van Raalte, G. de Boer et Sluizer lui ont fait parvenir et dans lequel ils lui demandaient quelque encouragement au sujet d'un livre qu'ils se proposent de faire imprimer et qui serait composé d'articles rédigés par des pacifistes éminents de nationalités diverses, et destiné à montrer de quelle façon les pays et les peuples se complètent les uns les autres.

Vous trouverez ci-joint, Doc. C.445.M.165, annexe 6, le texte du mémorandum ci-dessus, qui vous est envoyé pour information.

La Commission, après avoir discuté ce mémorandum, a adopté la résolution suivante:

"La Commission accueille avec sympathie l'idée dont se sont inspirée MM. van Raalte, de Boer et Sluizer et souhaite que leur entreprise trouve les collaborations nécessaires."

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission de Coopération intellectuelle:

E. Jansen

Monsieur le Recteur de l'Université de DORPAT. (Esthonie)



SOCIÉTÉ DES NATIONS

COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

PROCÈS-VERBAUX DE LA SIXIÈME SESSION

Tenue à Genève du lundi 27 juillet au jeudi 30 juillet 1925.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Composition de la Commission	2
<i>Première séance (publique), le 27 juillet 1925, à 10 heures.</i>	
186. Ouverture de la session	5
187. Election du Bureau	6
<i>Deuxième séance, le 28 juillet 1925, à 16 heures 30.</i>	
188. Création d'une Sous-Commission des lettres et des arts	7
189. Projet de création d'une Université internationale pour la formation d'hommes d'Etat, de diplomates, d'hommes politiques, de rédacteurs politiques, de professeurs dans les écoles supérieures de sciences politiques, etc., présenté par M. Barány	9
<i>Troisième séance, le 29 juillet 1925, à 10 heures 30.</i>	
190. Projet roumain d'un emprunt international pour le développement des travaux intellectuels	11
191. Nomination des membres de la Sous-Commission des lettres et des arts	12
192. Projet de création d'un Bureau international de météorologie : Proposition de M. van E. Verdingen	12
193. Nomination de correspondants de la Commission de coopération intellectuelle	13
194. Moyens de prévenir la formation d'opinions erronées sur les différents pays : Proposition de l'Association « la Hollande à l'étranger » et de M. Casares	13
<i>Quatrième séance, le 29 juillet 1925, à 15 heures.</i>	
195. Mémoire de MM. van Raalte, M. G. de Boer et Sluizer	16
196. Unification de la terminologie scientifique et archéologique : Notes de MM. de Castro et A. Childe	16
197. Réforme de l'éducation proposée par M. Lugones	19
<i>Cinquième séance, le 30 juillet 1925, à 10 heures 30.</i>	
198. Proposition de Mrs. Hadden tendant à la fondation d'un Institut international à Genève	20
199. Rapport sur les travaux de la Sous-Commission de la propriété intellectuelle	21
200. Rapport sur les travaux de la Sous-Commission universitaire	22
201. Rapport sur les travaux de la Sous-Commission de bibliographie	23
202. Clôture de la session : Déclarations de MM. Vernon Kellogg et Buero	23
Annexes	25

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Membres :

- M. H. BERGSON (*Président*) Professeur honoraire de philosophie au Collège de France; membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques; associé de l'Académie royale de Belgique; membre correspondant de la « British Academy »; membre étranger de la « Royal Society » d'Edimbourg, de l'« Accademia nazionale dei Lincei », de Rome, de la Société royale danoise des sciences de Copenhague et de l'Institut national genevois.
- M. G. A. MURRAY (*Vice-Président*) Professeur de philologie grecque à l'Université d'Oxford; membre du Conseil de la « British Academy »; ancien délégué de la Grande-Bretagne à l'Assemblée de la Société des Nations; président du Comité exécutif de la « League of Nations Union ».
- M^{lle} K. BONNEVIE Professeur de zoologie à l'Université d'Oslo; membre de l'Académie des sciences d'Oslo; ancienne déléguée de la Norvège à l'Assemblée de la Société des Nations.
- Sir J. C. BOSE Fondateur et directeur du « Bose Research Institute », Calcutta, professeur émérite du « Presidency College », Calcutta; « Fellow » de la « Royal Society » de Londres; « Fellow » de la Société asiatique.
- M. A. DE CASTRO Professeur de chimie médicale et ancien directeur de la Faculté de médecine de l'Université de Rio de Janeiro; membre de l'Académie brésilienne.
- M^{me} CURIE-SKLODOWSKA Professeur de physique à l'Université de Paris; professeur honoraire de l'Université de Varsovie; membre de l'Académie de médecine de Paris, de l'Académie polonaise et de la Société des sciences de Varsovie; membre étranger des Académies des sciences d'Amsterdam et de Stockholm.
- MM. J. DESTRIÉE Député au Parlement belge; ancien ministre des Sciences et des Arts; membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie belge de langue et de littérature françaises.
- A. EINSTEIN Professeur de physique aux Universités de Berlin et de Leyde, membre de l'Académie des sciences de Berlin; membre étranger de la « Royal Society » de Londres et de l'Académie des sciences d'Amsterdam.
- H. A. LORENTZ Ancien professeur de physique théorique à l'Université de Leyde; membre de l'Académie des sciences d'Amsterdam; membre honoraire de l'Académie des sciences de Vienne; membre étranger de la « Royal Society » de Londres, de l'« Accademia nazionale dei Lincei » de Rome, et de l'Académie des sciences de Berlin; associé étranger de l'Académie des sciences de Paris et de la « National Academy of Sciences » de Washington; secrétaire général de la Société néerlandaise des sciences de Haarlem.
- L. LUGONES Ancien inspecteur général de l'Instruction publique, en Argentine, directeur de la Bibliothèque nationale des professeurs de Buenos-Aires, professeur d'esthétique à l'Université nationale de La Plata, membre de l'Académie nationale des Sciences (Cordoba), publiciste, rédacteur de « La Nacion », Buenos-Aires.
- R. A. MILLIKAN Directeur du laboratoire de physique « Norman Bridge » à l'Institut de technologie de Californie; secrétaire pour l'étranger de la « National Academy of Sciences » de Washington; vice-président du Conseil national de recherches des Etats-Unis; membre du Conseil international de recherches; professeur d'échange en Belgique.

- MM. G. DE REYNOLD Professeur ordinaire de littérature française et ancien doyen de la Faculté de philosophie à l'Université de Berne; président de la Commission suisse de coopération intellectuelle et vice-président de l'Union catholique d'études internationales.
- F. RUFFINI Professeur de droit canon à l'Université de Turin; sénateur; ancien ministre de l'Instruction publique; président de l'Académie royale de Turin; membre correspondant de l'« Accademia nazionale dei Lincei » de Rome; président de la « Famiglia italiana per la Società delle Nazioni ».
- L. DE TORRES-QUEVEDO Directeur du laboratoire électro-mécanique de Madrid; membre de la « Junta para Ampliación de Estudios »; membre de l'Académie royale des sciences de Madrid.

La première séance de la session a été présidée par le professeur Gilbert Murray, M. Henri Bergson étant absent pour raison de santé. Les séances suivantes ont été présidées par le professeur Lorentz. Sir A. C. CHATTERJEE a été empêché d'accepter de suppléer sir J. C. Bose. M^{me} Curie-Sklodowska a été remplacée, sur sa demande, par le professeur O. de HALECKI. M. Lugones, empêché d'assister à la session, a été suppléé par le D^r Juan Antonio BUERO, premier délégué de l'Uruguay à la Conférence panaméricaine de Santiago du Chili, en 1923; membre de l'Union juridique internationale, Paris, 1919; membre de la Société uruguayenne de Droit international; membre de l'Institut américain de Droit international; député, 1923; sénateur, 1924; président du Sénat, 1925. Le D^r Millikan a été suppléé par le D^r Vernon L. KELLOGG, secrétaire permanent du Conseil national des Recherches, à Washington; ancien professeur d'entomologie et chargé de cours de bionomie à l'Université Stanford (Californie). M. J. CASARES, de l'Académie royale d'Espagne, chef de section au Ministère des affaires étrangères, à Madrid, a représenté M. de Torres-Quevedo.

Correspondant autrichien :

- M. A. DOPSCH Professeur d'histoire générale et ancien recteur de l'Université de Vienne; membre de l'Académie des sciences de Vienne.

Experts :

- M. J. LUCHAIRE Professeur honoraire de l'Université de Grenoble; inspecteur général de l'Instruction publique de France.
- M. O. DE HALECKI Professeur d'histoire de l'Europe orientale et ancien doyen de la Faculté de philosophie de l'Université de Varsovie; ancien délégué-adjoint de la Pologne à l'Assemblée de la Société des Nations; membre du Conseil scientifique auprès du Ministère des affaires étrangères de Pologne.

Représentant du Secrétaire général de la Société des Nations :

- M. I. NITOBÉ Professeur d'histoire coloniale à l'Université de Tokio; sous-secrétaire général de la Société des Nations et directeur de la Section des bureaux internationaux.

Représentant du Bureau international du Travail :

- M. F. MAURETTE Chef de la Division des recherches.

Secrétaire de la Commission et des Sous-Commissions :

- M. G. OPRESCU Maître de conférences à l'Université de Cluj (Roumanie); membre de Section au Secrétariat de la Société des Nations.

Représentant du Gouvernement roumain pour la question d'un emprunt international destiné au développement intellectuel

- M. N. CANTACUZÈNE Ministre plénipotentiaire.

COMPOSITION DES SOUS-COMMISSIONS :

1. Bibliographie :

M. BERGSON, président, M ^{lle} BONNEVIE, M ^{me} CURIE-SKLODOWSKA, MM. DESTRÉE, LORENTZ, MURRAY, M. GODET, C. T. HAGBERG WRIGHT, J. R. SCHRAMM, ¹	}	Membres de la Commission.
		Directeur de la Bibliothèque nationale Suisse. Directeur de la « London Library ». Professeur de botanique à la « Cornell University », de Ithaca : membre du Conseil national de recherches des Etats-Unis.

2. Relations inter-universitaires :

MM. BERGSON, président
DE CASTRO,
DESTREE,
MILLIKAN,
MURRAY,
DE REYNOLD.

3. Propriété intellectuelle :

MM. BERGSON, président DESTREE, MILLIKAN, DE REYNOLD, RUFFINI, DE TORRES-QUEVEDO. MAURETTE,	}	Membres de la Commission.
		Représentant du Bureau International du Travail.

¹ Pour la présente session le Dr Schramm a été suppléé par M. J. DAVID-THOMPSON, ancien chef de la Section des sciences et de la Division des documents à la Bibliothèque du Congrès, Washington (Etats-Unis d'Amérique).

COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE
SIXIÈME SESSION PLÉNIÈRE

PREMIÈRE SÉANCE (PUBLIQUE)

tenue à Genève, lundi 27 juillet 1925, à 10 heures du matin.

Président : M. Gilbert MURRAY, vice-président.

Présents : tous les membres de la Commission ou leurs suppléants, à l'exception de sir J.-C. Bose.

186. Ouverture de la session.

Le SECRÉTAIRE informe la Commission que ni sir J.-C. Bose ni son remplaçant, sir A. C. Chatterjee, ne pourront participer aux travaux de la session. Il rappelle que M. Puscariu, délégué roumain, a fait à la cinquième Assemblée une proposition qui a été approuvée. Cette proposition concerne un prêt international destiné à des travaux intellectuels. Le Gouvernement roumain a désigné M. N. CANTACUZÈNE, ministre de Roumanie, pour assister aux séances de la Commission.

Le PRÉSIDENT, après avoir souhaité la bienvenue à M. Cantacuzène, désire d'abord exprimer son très sincère et très profond regret de l'absence du président de la Commission, M. Bergson, dont la personnalité bienveillante constituait un des principaux charmes de la Commission et dont l'enthousiasme pour les travaux de celle-ci a conservé vivante la foi dans la Commission en dépit de nombreux désappointements. Il regrette aussi l'absence de M^{me} Curie qui, bien que réellement irremplaçable, a chargé M. de Halecki de la remplacer, et l'absence de sir J. C. Bose, célèbre dans le monde entier par ses études sur les sensations des plantes. M. de Torres-Quevedo, qui est aussi empêché d'assister à la session, est remplacé par M. Casares, bien connu de la Commission, et M. Millikan par M. Vernon Kellogg qui a une double autorité, d'abord parce qu'il est un grand zoologiste et biologiste, et en second lieu parce qu'il a été un des principaux organisateurs du secours américain aux pays en détresse de l'Europe, tels que la Belgique et la Pologne, secours qui a été une de ces torches lumineuses apparues dans la sombre histoire de la guerre et de l'après-guerre. M. Lugones est remplacé par M. Buero, spécialiste distingué du droit international, président du Sénat en Uruguay, ancien premier délégué de son pays au Congrès panaméricain tenu à Santiago en 1923. Au nom du Comité, le Président souhaite la bienvenue à M. Kellogg et à M. Buero.

La présente session de la Commission est en mesure d'enregistrer certains résultats très satisfaisants des travaux des sous-commissions. La Sous-Commission universitaire a contribué à établir des relations plus étroites entre la Commission et les universités et particulièrement les associations d'étudiants. Si la Commission doit rester vivante, il ne faut pas qu'elle soit devancée par ce remarquable mouvement qui s'étend parmi la jeunesse des différents pays, mouvement qui est un des faits importants de l'après-guerre. Des résultats précis ont été aussi obtenus dans le domaine important de la bibliographie, qui présente un grand intérêt pratique au point de vue de la collaboration intellectuelle internationale. Le président espère qu'il sera bientôt possible d'organiser une bibliographie analytique complète des sciences physiques et chimiques, en même temps que des résumés analytiques rédigés par les auteurs eux-mêmes. Ceci rendra de très grands services aux étudiants de physique et de chimie physique. On espère pouvoir étendre bientôt les mêmes méthodes à d'autres sciences.

La tâche la plus importante et la plus décisive qui s'impose maintenant à la Commission est de donner sa forme et d'insuffler la vie à l'Institut de coopération intellectuelle à Paris, dont la création a été approuvée par le Parlement français, il y a quelques semaines.

Il est désirable de se rendre bien compte que l'offre du Gouvernement français touchant cet Institut, a été faite en réponse à un appel, on peut même dire un S O S envoyé par le président de la Commission à tous les gouvernements représentés à la Société des Nations. Le Gouvernement français, en prenant l'initiative en cette matière, a agi non seulement en bon Européen, mais en bon citoyen d'un monde plus grand que l'Europe. La Commission a enfin maintenant en mains les fonds et l'instrument qui peuvent donner à son rôle une valeur pratique. Néanmoins, l'offre a donné lieu à certaines critiques et à certaines inquiétudes. On a pu objecter qu'un institut fondé par le Gouvernement français, avec son siège à Paris, ne peut pas manquer d'être plus national et moins international d'esprit que ne le demandent le but et l'idéal de la Société des Nations. Cette objection est un défi à la Commission de coopération intellectuelle. Il appartient à celle-ci de prouver

que de telles suspicions et de telles inquiétudes ne sont pas fondées. Les membres de la Commission se connaissent déjà et ont confiance les uns dans les autres. Ils sont tous animés du même esprit international. Le président est sûr que la Commission peut nommer un directeur qui sera absolument impartial et travaillera dans le même esprit que celui qui anime le Secrétariat de la Société des Nations, organisation jusqu'à présent sans exemple dans l'histoire du monde.

Il est convaincu qu'il exprime les sentiments de tous les membres de la Commission et particulièrement de leur président, M. Bergson, en disant qu'ils reconnaissent la nécessité vitale de maintenir l'impartialité de l'Institut international. S'ils échouaient sur ce point — et il ne croit pas qu'ils puissent échouer — alors non seulement l'Institut, mais aussi la Commission serait définitivement condamnée.

La Commission va bientôt se transformer en Conseil d'administration du nouvel Institut, et la présidence va être prise par M. Henry de Jouvenel, suppléant de M. Bergson. Le président souhaite la bienvenue à M. de Jouvenel, une des grandes figures de la Société des Nations, personnalité marquante non seulement dans les milieux internationaux, où il est hautement apprécié par ses collègues qui ont en lui une pleine confiance, mais encore dans les grandes affaires politiques, où il contribue à la paix du monde.

M. Henry de JOUVENEL. — Je voudrais remercier M. Gilbert Murray des aimables paroles qu'il a prononcées pour mon pays et m'excuser de le faire à la place de M. Bergson qu'il m'est douloureux de remplacer ici, car c'est justement à l'heure où tous les obstacles que vous avez connus et qu'il a contribué à vaincre ont disparu que M. Bergson ne peut pas participer à votre succès. S'il y avait quelque chose qui pût le consoler de son absence, Monsieur le Président, ce serait d'abord les vœux que vous lui avez adressés et ce serait ensuite la manière dont vous le remplacez, car vous occupez à la Société des Nations, et non pas seulement à la Commission de coopération intellectuelle, une place qui vous a donné autant d'autorité dans les autres pays que dans le vôtre, parce que non seulement vous avez l'esprit scientifique, mais vous avez l'esprit politique et que vous ajoutez à toutes ces qualités une courtoisie qui fait que vous avez l'air de vous excuser de votre supériorité.

Vous avez, Monsieur le Président, caractérisé de telle manière l'initiative qu'a prise mon Gouvernement que je n'ai que bien peu de choses à ajouter. Comme vous l'avez dit, il s'est contenté de répondre à un S O S, à un signal, à un appel de sauvetage que lui adressait la Commission de coopération intellectuelle. Dans notre société moderne, il y a une tendance à écraser entre les deux masses du capital et du travail le prestige délicat de l'esprit ; le progrès semble se condamner lui-même sans s'en apercevoir, en reniant les sources mêmes dont il sort. Il était impossible que la Société des Nations ajoutât aussi à la brutalité de la vie et que le prestige de l'esprit humain n'y fût pas représenté. C'est pourquoi on a institué la Commission de coopération intellectuelle qui vient s'ajouter aux autres organisations internationales de la Société des Nations et au Bureau international du Travail.

C'était une affirmation des droits de l'esprit, mais il semble que cette affirmation demeurerait un peu platonique, si vous n'aviez pas les moyens d'arriver à cette entraide intellectuelle que réclament à travers le monde tous les travailleurs de l'esprit. C'est à ce moment qu'un des pays qui ont le plus de difficultés financières a, en effet, passé par-dessus ces difficultés pour vous apporter cette contribution qui vous était nécessaire et que vous réclamez à chaque Assemblée. Ce pays n'a cherché aucune espèce de bénéfice, ou plutôt il a pensé que son seul bénéfice était de n'en pas avoir et de faire ce geste pour l'honneur de le faire. On a pensé que vous étiez désignés par le Conseil comme les plus grands représentants de l'esprit humain, que c'était un honneur pour la France d'accueillir de tels hôtes et que cette hospitalité ne peut être digne à la fois du pays qui l'offre et de ceux qui la reçoivent que si, en venant à Paris, vous êtes entourés de respect.

187. Election du Bureau.

M. LORENTZ propose la réélection de M. Bergson comme président, et de M. Gilbert Murray comme vice-président.

Cette proposition, appuyée par M. KELLOGG, est adoptée par la Commission.

Le PRÉSIDENT, au nom de M. Bergson et en son nom, remercie la Commission de l'honneur qu'elle leur fait.

DEUXIÈME SÉANCE

tenue à Genève, le mardi 28 juillet 1925, à 16 heures 30.

Présents : tous les membres de la Commission ou leurs suppléants, à l'exception de sir J. C. Bose.

Sur la proposition de M. Gilbert Murray, qui est obligé de quitter Genève, M. LORENTZ préside la séance.

188. Création d'une Sous-Commission des lettres et des arts.

Il est donné lecture de la note suivante présentée par M. DESTREE :

Il me paraît utile de constituer, au sein de la Commission internationale de coopération intellectuelle une Sous-Commission des arts et des lettres.

Dès mon entrée dans la Commission internationale de Coopération intellectuelle, j'ai signalé l'importance des questions de cet ordre. Déjà, quelques-unes d'entre elles ont été examinées par la Sous-Commission de la propriété intellectuelle. Mais peut-être conviendrait-il d'en reprendre l'examen du point de vue des artistes.

L'extension et la généralisation du droit d'auteur, et l'adoption, si possible, d'une convention internationale uniforme et s'inspirant des idées nouvelles dans ce domaine, telles que le droit de suite et le droit au respect (ou droit moral), indiquent déjà un champ d'activité considérable et très intéressant.

On peut y rattacher la question du domaine public payant. Ne peut-on pas trouver dans la prolongation des droits d'auteur au profit de la collectivité, le moyen de faire aider les artistes d'aujourd'hui et de demain par les artistes du passé ? Le problème est d'autant plus urgent que toutes les nations sont aux prises avec des difficultés financières et doivent restreindre les subventions qu'elles ont toujours considéré devoir aux artistes.

Quant aux arts plastiques du passé, il y aurait bien des questions intéressantes à étudier et à chercher à régler dans le domaine international : je cite la manière dont peuvent être permises les fouilles et répartis leurs produits, une certaine convention pour l'établissement des catalogues des musées et collections publiques, des conférences de pays à pays sur l'histoire des arts, de façon à mieux faire connaître le génie propre de chacun, etc.

Quant aux arts d'aujourd'hui, des expositions, des représentations, des auditions internationales, avec indication périodique pour chaque pays de ses productions les plus marquantes (analogue à la proposition du Dr Hagberg Wright pour les livres), des réunions d'artistes pour l'étude de questions techniques, l'organisation de caisses nationales et internationales de crédit, de secours ou de retraite, (la création de centres internationaux d'études ou de repos, analogues au projet de Capri), etc.

La musique (art essentiellement international) devrait attirer spécialement l'attention.

Pour les lettres, il y a déjà des groupes internationaux dont il faudrait étudier les vœux (Union des intellectuels du prince de Rohan, à Vienne, les pen-clubs, etc.). A Paris, la Société des gens de lettres, la Confédération des travailleurs intellectuels ont établi tout un programme de revendications. Il doit exister des groupements analogues dans d'autres pays.

Enfin, M. de Reynold, dans son projet de règlement intérieur, avait indiqué pour la section des arts et des lettres, toute une série de questions.

Ce n'est donc pas la besogne qui manquera à cette section de l'Institut. Dès lors, l'utilité d'une sous-commission en liaison avec cette section paraît évidente, d'autant plus qu'on ne peut pas demander à tous les membres de la Commission internationale de coopération intellectuelle de consacrer leur temps à des études qui ne les intéressent point directement.

La sous-commission peut ne pas être nombreuse. Elle pourra s'entourer d'experts et de correspondants. Ceux-ci devront être choisis, autant que possible, parmi les écrivains qui se sont occupés de critique d'art ou d'histoire de l'art. Peut-être obtiendra-t-on une collaboration plus efficace en s'adressant, non pas aux personnalités arrivées à la vieillesse et aux sommets de la renommée, mais à des hommes d'âge et de notoriété moindres qui pourraient se trouver plus honorés de l'appel qu'on leur adresserait.

M. DE REYNOLD déclare qu'il accueille avec la plus vive satisfaction la proposition de M. Destrée. Il est persuadé que si la Commission veut atteindre l'un des buts essentiels qu'elle se propose, à savoir le rapprochement des esprits, elle ne saurait trouver un meilleur champ d'activité que les lettres et les arts : les lettres et les arts, bien plus que les sciences spécialisées et que l'enseignement supérieur, s'adressent au grand public ; seules aussi elles agissent sur les facultés affectives de l'âme que l'on a trop négligées jusqu'à présent pour s'occuper purement des facultés intellectuelles.

Depuis cinq ans qu'elle existe, la Commission de coopération intellectuelle a semblé ignorer les lettres et les arts, et on peut dire, à ce point de vue, que son programme a été incomplet. Il semble que l'on puisse, dès maintenant, combler cette lacune : à l'Institut de Paris ont été créées deux sections, auxquelles correspondrait, toutefois, une seule sous-commission des lettres et des arts.

Celle-ci aurait à établir le plan de travail des deux sections et la Commission de coopération intellectuelle pourrait dès maintenant déterminer quel sera l'objet des études de cette sous-commission.

C'est d'ailleurs sur cet objet que l'opinion de l'orateur diffère de celle de M. Destrée. Le programme que propose M. Destrée semble rentrer plutôt dans les attributions de la Sous-Commission de la propriété intellectuelle. Pour ne prendre que cet exemple, les fouilles qu'il s'agit de réglementer soulèvent des questions d'ordre politique et juridique.

De l'avis de M. de Reynold, la Sous-Commission devra s'occuper de favoriser la coopération des différentes nations dans le domaine exclusif des lettres et des arts au moyen, par exemple, d'expositions de peinture, de sculpture, de manifestations artistiques, d'études

de littérature comparée, de traductions, etc. Il doit être bien compris que c'est moins des intérêts des intellectuels que doit se soucier la Sous-Commission que de la coopération des intellectuels entre eux.

M. DESTREE estime que cette Sous-Commission devra en effet travailler en liaison avec la Sous-Commission de la propriété intellectuelle et même la Sous-Commission de bibliographie. Chacune de celles-ci s'occupe d'un aspect particulier d'une question générale et l'orateur ne voit pas de différence essentielle entre l'opinion qu'il a exprimée et celle que vient d'exposer M. de Reynold.

M. DE REYNOLD propose que l'on procède immédiatement à la nomination de trois membres de la Sous-Commission auxquels on donnerait la mission de fixer dans ses grandes lignes le travail qu'aurait à accomplir la Sous-Commission des arts et des lettres. La Sous-Commission s'agrandirait ensuite en faisant appel, conformément au système déjà adopté pour d'autres organismes, aux représentants des grandes associations et à des personnalités éminentes. Etant donné le caractère individuel que revêtent la plupart des productions artistiques ou littéraires, l'orateur estime qu'il convient de se mettre en rapport avec des auteurs ou des artistes, plutôt qu'avec des associations ; ces dernières ne devraient toutefois pas être négligées et l'on pourrait s'adresser immédiatement aux principales d'entre elles.

M. DESTREE déclare qu'il constate avec plaisir l'assentiment de M. de Reynold et celui de la Commission. Il propose que M. Gilbert Murray, M. Lugones, M. de Reynold, M. Ruffini et M. de Jouvenel soient désignés pour faire partie de la Sous-Commission des lettres et des arts.

M. DE REYNOLD pense qu'il serait nécessaire d'adjoindre aux personnalités qui viennent d'être mentionnées un peintre professionnel.

M. DE CASTRO propose la candidature du célèbre chef d'orchestre Weingartner dont les sympathies pour la Société des Nations sont bien connues.

M. DE JOUVENEL déclare que ses occupations ne lui permettront pas de faire partie de la Sous-Commission, mais qu'il consultera M. Bergson sur le point de savoir si l'on pourrait envisager la candidature de M. Paul Valéry, l'un des écrivains français les plus remarquables à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT se déclare d'accord sur la proposition formulée par M. Destree et que viennent d'accueillir favorablement aussi tous les membres de la Commission. Il félicite son auteur de ce que ses efforts sont enfin couronnés. La Sous-Commission, dont la création vient d'être décidée, fournira aux deux sections des arts et des lettres de l'Institut la matière de leurs travaux.

Mlle BONNEVIE estime que le champ de l'activité de cette Sous-Commission est extrêmement vaste et qu'il conviendrait d'augmenter le nombre de ses membres. Ne serait-il pas désirable qu'en vue d'une spécialisation nécessaire, elle se divisât en plusieurs comités?

M. RUFFINI propose la nomination de M. Casares.

M. DESTREE est d'avis que la question soulevée par Mlle Bonnevie n'affecte que l'organisation intérieure de la Sous-Commission. On pourrait la résoudre en établissant d'une manière convenable l'ordre du jour. L'orateur estime que plus il y a de membres dans une commission, moins on y fait de travail. Il ne voit, par conséquent, pas la nécessité de créer trop de comités au sein de cette Sous-Commission.

Le SECRÉTAIRE fait observer que puisqu'il existera à l'Institut international une section pour les arts et les lettres, on pourra diviser également la Sous-Commission en un comité s'occupant des arts et un comité s'occupant des lettres : lorsqu'il s'agira d'examiner des questions générales, la Sous-Commission pourra siéger avec tous ses membres.

Le PRÉSIDENT propose de ne créer qu'une sous-commission en laissant à cette sous-commission la faculté de se diviser en plusieurs comités, si elle le juge nécessaire.

Il en est ainsi décidé.

La Commission approuve également les dispositions suivantes :

La Sous-Commission des arts et des lettres sera composée d'abord des membres suivants :

M. DESTREE, M. DE REYNOLD, M. Gilbert MURRAY, M. LUGONÈS, M. CASARES, M. RUFFINI.

Si d'autres membres de la Commission de coopération intellectuelle désiraient en faire partie, ils y seraient admis de plein droit. On admettra encore un certain nombre d'artistes et d'autres personnalités. La Commission de coopération intellectuelle sera heureuse que les membres qui viennent d'être désignés lui soumettent des suggestions tenant compte de celles qui viennent d'être formulées par MM. de Jouvenel et de Castro.

Les membres de la Commission désignés pour faire partie de la Sous-Commission à créer sont invités à présenter à la prochaine séance une liste de spécialistes susceptibles de devenir membres de ladite Sous-Commission.

189. **Projet de création d'une université internationale pour la formation d'hommes d'Etat, de diplomates, d'hommes politiques, de rédacteurs politiques, de professeurs dans les écoles supérieures de sciences politiques, etc. présenté par M. Barány.**

Le PRÉSIDENT attire l'attention de la Commission sur ce projet dont il est donné lecture (Annexe 1).

M. DESTREE déclare qu'il a entendu avec intérêt la lecture qui vient d'être faite. On trouve dans ce projet, à côté de certains points contestables et de chiffres qui paraissent exagérés, la grande idée de la création d'une université internationale. C'est là une question qui a été débattue à maintes reprises dans le passé et qui reviendra en discussion bien souvent encore dans l'avenir.

L'orateur rappelle qu'à Bruxelles on avait établi, avant la guerre, une université internationale où il était donné pendant les vacances une série de cours, mais le titre d'université internationale n'était guère qu'une étiquette pompeuse sur une réalité modeste. Le Gouvernement espagnol, de son côté, avait soumis à la Société des Nations un projet d'université internationale auquel il n'a pas pu être donné suite pour la raison que ce projet prévoyait une université sur le type ancien, délivrant des diplômes, conférant des grades. L'orateur pense, à ce propos, que tous les membres de la Commission de coopération intellectuelle seront d'accord avec lui pour reconnaître qu'il existe déjà dans le monde un nombre suffisant d'universités ; on pourrait même dire qu'il y en a trop. Telles universités de petits pays nouvellement créées, telles universités anciennes, mais déchuës de leur grandeur passée, ne disposent pas d'un budget suffisant pour se procurer l'outillage énorme nécessaire par l'enseignement moderne.

Le but est donc de concentrer les organismes universitaires plutôt que de créer de nouvelles universités. Toutefois, si l'on rejette le modèle ancien d'universités chargées, pour ainsi dire, de fabriquer des avocats, des médecins, des ingénieurs, etc., il est peut-être une profession dont l'importance croît de jour en jour et dont l'enseignement n'est prévu au programme d'aucune université : la carrière politique. L'Université internationale, si l'on ne veut pas en faire une simple doublure des universités nationales, devra être une école supérieure destinée à former des agents consulaires, des diplomates, des rédacteurs de politique étrangère dans les grands journaux, de même que le personnel des organisations internationales. Des étudiants trouveront dans ces écoles un moyen de se préparer efficacement aux grandes affaires.

Il serait inutile de prévoir pour une telle université un budget de 300 millions de dollars, car elle ne serait guère fréquentée par plus de cent personnes. Il ne convient pas, non plus, de rejeter, sans autre, le projet de M. Barány ; bien au contraire, il faut accueillir avec sympathie la noble idée qui l'a inspiré. Ce sera la tâche de l'Institut international de coopération intellectuelle d'examiner ce qu'il y a de réalisable dans cette proposition. M. Destree voudrait suggérer cette marche à suivre : étant donné qu'il existe déjà des écoles de sciences politiques, on pourrait se renseigner sur leur organisation, on établirait ensuite un programme comportant trois années d'études et, sans vouloir dès maintenant déterminer où exactement cet enseignement serait donné, on pourrait déjà envisager la possibilité de répartir les études entre trois villes de la manière suivante : la première année, à Paris, la seconde, à Londres, et la troisième, à Berlin. Ce système aurait l'avantage de faire de l'étudiant un polyglotte, ainsi que le désire M. Barány. L'étudiant aurait de plus une vue d'ensemble sur les conditions politiques, économiques et géographiques des principales nations d'Europe. C'est un programme que l'on peut réaliser à peu de frais, en utilisant les organisations existantes dans les grandes villes : universités, bibliothèques, etc. Si l'on admet que vingt ou trente étudiants fréquentent chaque année les cours que l'on se propose d'instituer, en dix ans deux cents ou trois cents fonctionnaires, diplomates ou autres personnalités réparties dans tous les Etats d'Europe seraient animés de cet esprit de cordialité et de sympathie qui ne s'établit que pendant la période des études en commun. Ainsi disparaîtrait dans quelques ans ce sentiment de méfiance qui existe quelquefois de pays à pays. L'orateur demande donc à la Commission, tout en rejetant les détails inutiles, d'adopter l'idée de la création d'une université internationale et de soumettre le projet à l'examen des services du futur Institut.

M. DE REYNOLD fait remarquer qu'il est nécessaire de s'en tenir aux réalités. Il n'a pas une confiance aveugle dans l'influence moralisatrice de la science. Il faut encourager l'esprit scientifique, mais il est nécessaire, d'autre part, de se persuader que la science a ses limites. Il est non moins nécessaire de ne pas confondre les questions générales avec les questions internationales. Les questions générales ne sont pas forcément internationales et la tâche de la commission de coopération intellectuelle est de s'occuper des questions internationales. L'orateur ne désire pas adopter une attitude négative à l'égard du projet de M. Barány : il voudrait, au contraire, dégager de ce projet tous les éléments immédiatement utilisables et tout ce qui peut en être mis en pratique.

On ne connaît certainement pas assez, dans chaque pays du monde, l'activité et les idées qui règnent dans les autres pays. La Société des Nations, toutefois, a commencé de constituer une école dans laquelle des hommes seraient instruits à traduire les idées d'une nation au bénéfice d'une autre et à répandre la connaissance des sciences politiques internationales.

Le problème doit, pour le moment, être borné à quelque chose de technique et de concret. L'orateur doute de la valeur d'une étude générale de l'histoire entreprise avec l'intention de créer un esprit d'internationalisme absolu et de pacifisme universel. Il doute que l'histoire puisse jamais avoir le caractère d'une science. L'histoire est un art et un art qui contiendra toujours un élément subjectif et national. Il est essentiel d'écarter des projets qui pourraient encourager l'utopie et l'internationalisme. L'orateur ne voudrait pas aller aussi loin que M. Destrée dans la voie que celui-ci a tracée, mais il est convaincu que dans le domaine de la traduction et de la dissémination d'informations plus exactes relatives aux différentes nations, quelque chose peut être entrepris à titre d'essai.

M. RUFFINI déclare qu'il préfère le projet dont M. Destrée a marqué les grandes lignes à celui qui est proposé par M. Barány dans son memorandum. Les propositions de M. Destrée sont, à son avis, plus faciles à mettre en pratique. L'orateur s'est convaincu lui-même de l'excellence d'un séjour dans une université étrangère. Comme étudiant, il est allé à Leipzig, après avoir fait des études préliminaires dans son propre pays. Il peut donc dire d'expérience que le séjour dans une université étrangère éclaire, mais ne détruit pas l'esprit national. Il pense qu'il serait nécessaire que les jeunes historiens visitassent les universités étrangères. Il approuve entièrement les suggestions faites par M. Destrée, mais se déclare plutôt sceptique au sujet des propositions plus générales formulées par M. Barány. Il se demande si une création de toutes pièces, telle que celle que M. Barány a préconisée, peut rencontrer un certain succès et il lui semble qu'il serait beaucoup plus sage d'utiliser les universités nationales déjà existantes. Dans ce dessein, il serait désirable que la Société des Nations fût en mesure de distribuer des bourses scolaires.

Mlle BONNEVIE déclare que la thèse de M. Destrée l'a grandement intéressée. La valeur du projet dont il a donné les grandes lignes ne réside pas tant, à son avis, dans les conférences faites dans les universités étrangères que dans le fait que les étudiants inscrits à ces universités acquièrent une connaissance personnelle du caractère et de la civilisation des différents pays. Elle a fait elle-même une proposition tendant à l'institution de bourses de voyages à cet effet, lors de la première session de cette Commission. Elle propose qu'un système de bourses soit institué qui permettrait aux étudiants de s'inscrire dans les universités étrangères. Ces bourses seraient d'un caractère permanent de façon que les habitants de chaque pays puissent savoir combien il en est de disponibles et à quelles conditions.

M. LUCHAIRE expose que, dans ces débats, plusieurs questions ont été abordées, celle, par exemple, de l'amélioration de l'enseignement de l'histoire. La Commission s'est déjà occupée de ce problème à plusieurs reprises. Il y a aussi la question de l'éducation générale des étudiants dans les universités étrangères; la Commission l'a également examinée. Une question toute différente est soulevée maintenant par les propositions de M. Destrée, à savoir quels seraient les meilleurs moyens d'instruire une classe spéciale de professionnels tels que des politiciens et des spécialistes des sciences historiques et politiques dans le domaine de l'histoire et des civilisations contemporaines. Il est nécessaire que l'on aborde cette question. Depuis plusieurs années, des efforts ont été faits dans ce sens par différents Etats; on s'est préoccupé de la chose, par exemple, en Allemagne, en France, aux Etats-Unis d'Amérique, en Espagne et en Italie.

L'orateur voudrait que l'on entreprit une enquête aux fins de savoir où l'on en est exactement sur ce point. On pourrait rechercher dans quels pays des efforts ont été faits pour encourager l'étude des questions internationales, comment l'instruction est donnée et ce qui est fait exactement. L'enquête ne serait pas difficile. Lorsque le Comité aurait obtenu des renseignements, il pourrait chercher à déterminer quel serait le meilleur moyen d'aider à réaliser une liaison entre les efforts faits dans les différents pays et comment il serait possible aussi d'élargir le champ de ces activités. On pourrait peut-être ensuite organiser des tournées d'étudiants désirant se familiariser avec les civilisations contemporaines et, en ce faisant, on créerait une sorte de personnel international qui resterait en même temps fidèle à son idéal national.

M. EINSTEIN désire s'associer aux propositions faites par M. Barány. Il est bien certain que l'enseignement historique n'est pas donné en ce moment dans un esprit assez large. Les historiens ne sont pas suffisamment dépourvus de préjugés et il semble impossible d'atteindre l'impartialité. Il est nécessaire de trouver quelque sorte d'institution qui soit entièrement libre et de nommer des personnalités selon leur compétence et sans tenir compte de leurs opinions.

M. DE HALECKI, s'associant aux propositions de MM. Destrée et Luchaire, signale qu'il existe en Pologne deux écoles de sciences politiques qui encouragent l'étude des problèmes internationaux, l'une à Varsovie et l'autre à Cracovie.

L'orateur voudrait faire remarquer que le projet présenté par M. Barány n'est pas le premier de ce genre. Un projet de création d'une université internationale, projet émanant du Gouvernement espagnol, a été examiné par la Sous-Commission des relations inter-universitaires, en avril 1924. La Sous-Commission avait alors adopté une résolution recommandant de créer auprès de la Société des Nations un enseignement sur les questions internationales intéressant la Société. M. le professeur Zimmern a commencé d'organiser à Genève, des cours de ce genre sous les auspices de la Fédération universitaire internationale pour la Société des Nations. Ces cours où il est traité des problèmes internationaux et des différentes civilisations nationales, semblent rencontrer un succès considérable.

M. DE REYNOLD propose la résolution suivante :

« La Commission estime nécessaire d'étudier méthodiquement comment la collaboration nationale pourrait être développée :

- « a) par la formation de journalistes et de traducteurs,
- « b) par des stages prolongés d'étudiants dans les grandes universités étrangères,
- « c) par l'enseignement des différentes histoires nationales,
- « d) par les mesures envisagées dans la résolution adoptée par la Sous-Commission interuniversitaire en août 1924.

« Elle confie à l'Institut international de coopération intellectuelle l'enquête préliminaire à ce sujet. »

Le PRÉSIDENT déclare qu'il considère avec sympathie l'enthousiasme de M. Barány et les principes directeurs qui ont inspiré son projet. Il lui semble que la Commission devrait s'efforcer de formuler une suggestion pratique; c'est pourquoi il voudrait proposer que l'Institut international de Paris soit chargé d'examiner la question en tenant compte des suggestions faites par M. Luchaire. Les suggestions présentées par M. de Reynold dans sa résolution et par M^{lle} Bonnevie au sujet de bourses d'étudiants seraient examinées plus tard par l'Institut International en collaboration étroite avec la Sous-Commission interuniversitaire.

M. DESTREE soumet le projet de résolution suivant :

« La Commission de coopération intellectuelle, après avoir pris connaissance de la proposition de M. Barány relative à une université internationale, estime qu'elle dépasse les projets à considérer actuellement, mais que son idée initiale présente un intérêt suffisant pour que la question soit examinée d'une façon approfondie et qu'il soit recherché s'il n'est pas possible de réaliser, dans des conditions plus modestes, une ou des institutions ou mesures capables de former une élite au courant des questions internationales;
« Et charge de cette étude l'Institut de Paris ».

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME SÉANCE

tenue à Genève, le mercredi 29 juillet 1925, à 10 heures 30.

Président : M. LORENTZ.

Présents : tous les membres de la Commission ou leurs suppléants, à l'exception de sir J. C. Bose et du professeur Gilbert Murray.

190. **Projet roumain d'un emprunt international pour le développement des travaux intellectuels.**
(Annexe 2.)

Le SECRÉTAIRE lit une lettre du secrétaire de la Commission nationale française de coopération intellectuelle, renfermant la résolution suivante votée à l'unanimité à la séance du 22 avril 1925 :

« Le Comité national de coopération intellectuelle accueille avec sympathie le projet d'emprunt international culturel, présenté par le Gouvernement roumain et se déclare prêt à examiner toute proposition précise et pratique de réalisation qui lui sera soumise. »

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Cantacuzène, ministre de Roumanie, et l'invite à expliquer le projet d'emprunt international qui a été élaboré par M. Puscariu.

M. CANTACUZÈNE fait l'exposé de la question (Annexe 3).

Le PRÉSIDENT met en discussion l'émouvant appel adressé par M. Cantacuzène à la Société des Nations.

M. DE HALECKI : Lorsque le projet d'un emprunt international destiné à faciliter le développement intellectuel des pays membres de la Société des Nations a été exposé à la deuxième Commission de l'Assemblée par le délégué de la Roumanie, j'ai eu l'honneur d'appuyer cette proposition au nom du Gouvernement polonais. Bien que siégeant ici actuellement en une autre qualité, je tiens à rappeler que mon Gouvernement n'a pas cessé de suivre cette question avec le plus vif intérêt. Vous vous souviendrez, en effet, que M. le ministre Skrzynski, dans sa lettre relative à la fondation du Service d'entraide intellectuelle, a signalé la proposition roumaine comme méritant l'attention particulière du futur service. Il s'agirait d'obtenir aussi rapidement que possible des indications précises sur les

besoins des divers pays et sur la manière dont ils utiliseraient un emprunt éventuel, indications semblables à celles que contient le mémoire si intéressant, si complet dont le Gouvernement roumain accompagne sa proposition. Il en ressortira clairement que nous sommes en présence d'un problème de caractère général, également important pour un grand nombre de nations. D'autre part, il faudra examiner, en collaboration avec le Comité financier de la Société des Nations, de quelle manière pourraient être obtenus les fonds nécessaires, comment s'exercerait le contrôle de la Société des Nations sur l'utilisation de l'emprunt et selon quels principes les sommes disponibles seraient réparties parmi les divers pays. Autant de questions qui, après un échange de vues de la Commission, fixant les directives générales, pourront être étudiées de plus près par le Service d'entr'aide intellectuelle de l'Institut. Le Gouvernement polonais espère, avec le Gouvernement roumain, que ces études aboutiront à des réalisations concrètes également utiles pour les différents pays qui profiteraient de l'emprunt, pour le relèvement général de la vie intellectuelle à travers le monde et pour la grande cause d'un rapprochement des esprits, poursuivie avec tant de dévouement par votre Commission.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il désire soumettre trois observations à la Commission :

1° Il pense que les membres de la Commission sont tous d'accord sur la grande valeur et sur l'utilité d'un tel emprunt, s'il peut réussir. La Commission n'a pas à discuter l'aspect financier de la proposition, il sera soumis à la section financière de la Société des Nations.

2° La Commission est prête à offrir sa collaboration et à donner des conseils, si on le désire, pour l'utilisation pratique de l'emprunt.

3° La Commission recommande au service d'entr'aide intellectuelle de l'Institut de Paris de faire une étude sérieuse et approfondie de toute la question.

Il propose donc le projet de résolution qui suit :

« La Commission reconnaît avec grande sympathie toute l'importance que peut avoir pour le progrès intellectuel l'emprunt pour le développement de la vie intellectuelle proposé par le Gouvernement de la Roumanie et elle sera heureuse de collaborer éventuellement, pour sa part, à la réalisation et à l'exécution de ce projet. En attendant la Commission recommande spécialement à l'attention de l'Institut l'étude approfondie de cette question. »

En réponse à une question de M. EINSTEIN, le PRÉSIDENT dit qu'il est entendu que l'emprunt sera soumis au plein contrôle de la Société des Nations.

La Commission adopte la résolution proposée par le Président.

Le PRÉSIDENT remercie M. Cantacuzène de la manière dont il a présenté à la Commission le projet du Gouvernement roumain.

191. Nomination des membres de la Sous-Commission des lettres et des arts.

La Sous-Commission des arts et des lettres sera composée des personnalités suivantes :

Membres de la Sous-Commission : MM. DESTREE, LUGONES, MURRAY, DE REYNOLD, RUFFINI et CASARES.

Membres adjoints de la Sous-Commission :

M. Daniel BAUD-BOVY, président de la Commission fédérale des beaux-arts (Suisse).

M. Henri FOCILLON, professeur à la Sorbonne, ancien directeur des musées de la ville de Lyon (France).

M. Hanns JELINEK, publiciste (Tchécoslovaquie).

M. Pietro TOESCA, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Florence (Italie).

M^{lle} Hélène VACARESCO, femme de lettres, déléguée de la Roumanie à l'Assemblée de la Société des Nations (Roumanie).

M. Paul VALÉRY, homme de lettres (France).

M. Félix WEINGARTNER, compositeur et chef d'orchestre (Autriche).

La Commission décide également qu'au cas où les membres adjoints de cette Sous-Commission ne pourraient ou ne désireraient pas en faire partie, la Sous-Commission est autorisée à choisir leurs remplaçants sous réserve de l'assentiment de la Commission de coopération intellectuelle.

192. Projet de création d'un Bureau international de météorologie.

Le PRÉSIDENT résume une proposition qui lui a été transmise par M. van Everdingen, directeur de l'Observatoire météorologique des Pays-Bas, au sujet de la création d'un Bureau international de météorologie (Annexe 4). Il insiste sur ce fait que nombre d'associations, dénommées internationales, y compris le Conseil international de recherches et l'Union de géodésie et de géophysique ne sont pas complètement internationales, puisque l'Allemagne dont la collaboration est indispensable dans le domaine de la météorologie n'en fait pas partie.

Il lui semble qu'une petite Sous-Commission, comprenant M^{me} Curie, M. Einstein et lui-même, pourrait examiner, avec quelques experts, la question soulevée dans le mémorandum.

M. KELLOGG demande que la Sous-Commission considère la nécessité d'un échange d'idées et d'une collaboration avec le Conseil international de recherches. Il sait que la Sous-Commission est animée d'un esprit large mais il pense qu'il est désirable de tenir compte du fait qu'il y a d'autres institutions s'occupant de météorologie et qu'on ne peut les ignorer.

M^{lle} BONNEVIE pense qu'il est important d'élucider cette question, car elle croit savoir que l'Union de géodésie et de géophysique projette d'établir un bureau international à Genève et il est désirable de coopérer avec ce bureau et avec les autres institutions qui s'occupent de recherches similaires.

Le PRÉSIDENT dit que la Sous-Commission tiendra certainement compte de l'existence du Conseil international de recherches et de l'Union mentionnée ci-dessus.

Pour le moment, étant donné que l'Allemagne n'est pas représentée dans ces corps, il est impossible d'avoir avec eux la coopération efficace et complète qui aurait existé autrement.

M. DE HALECKI fait remarquer que le Conseil de la Société des Nations en acceptant l'offre du Gouvernement français de créer un Institut de coopération intellectuelle a expressément recommandé au futur Institut d'éviter tout double emploi avec le Conseil international de recherches.

Le PRÉSIDENT est d'accord sur le principe, mais il pense qu'il est difficile de poser des règles générales et que, dans ce cas particulier, l'activité du Conseil international de recherches et celle de l'Union de géodésie et de géophysique sont sérieusement entravées par ce fait que l'Allemagne n'est pas représentée dans ces associations.

La Commission approuve la résolution suivante rédigée par le PRÉSIDENT :

« La Commission prie M. Lorentz, M. Einstein et M^{me} Curie de bien vouloir examiner, avec M. van Everdingen et quelques autres experts, la question de savoir de quelle manière la Commission pourra contribuer à la création d'un bureau météorologique international. »

193. Nomination de correspondants de la Commission de coopération intellectuelle.

Le Comité nomme M. Emile RACOVITZA (Roumanie), professeur de spéléologie à l'université de Cluj;

M. Jaroslav KALAB (Tchécoslovaquie), professeur de droit international de l'Université de Brno;

M. Hoo-TSI (Chine), professeur de philosophie à l'université de Pékin.

M. DE HALECKI soulève la question de la nomination d'un correspondant canadien.

La Commission décide de remettre la discussion de cette question à une session suivante.

194. Moyens de prévenir la formation d'opinions erronées sur les différents pays : Proposition de l'Association « la Hollande à l'étranger » et de M. Casares.

Le PRÉSIDENT mentionne une lettre de l'Association « la Hollande à l'étranger » sur la nécessité de rédiger un traité international d'histoire, de géographie, de civilisation, à l'effet d'empêcher la formation d'opinions erronées sur les autres pays (Annexe 5). C'est un projet très complexe et qui vise très loin.

Il exprime son regret d'avoir appris que M. van den Brandeler, l'auteur de ce projet intéressant, a, il y a quelque temps, perdu la vie dans un accident d'avion.

Comme l'idée fondamentale de ce projet est la même que celle qui est à la base du projet similaire de M. Casares, il propose que la Commission examine d'abord la proposition de M. Casares.

Si la Commission l'adopte, on pourrait répondre à l'Association « la Hollande à l'étranger » que la Commission s'occupe d'étudier toute la question, en suivant d'abord les lignes du projet de M. Casares.

Le SECRÉTAIRE donne lecture de la proposition suivante de M. Casares sur la rectification, dans les livres scolaires, des passages pouvant nuire à l'entente intellectuelle entre les peuples :

Jusqu'à quel point la présente proposition a ses racines dans les fondements mêmes de cette Commission de coopération intellectuelle et s'inspire des principes qui constituent sa raison d'être, c'est une chose sur laquelle il paraît inutile de s'appesantir. Ce qu'il faudrait, par contre, rechercher ce sont les causes qui ont précédemment barré le chemin à d'autres initiatives analogues, tendant à commencer par les écoles ce rapprochement intellectuel qui est le but primordial de votre Commission.

Parmi ces causes, il y en a une, qui, à la rigueur, suffirait à expliquer l'échec des tentatives auxquelles j'ai fait allusion : c'est la noble, mais dangereuse ambition de réaliser d'un seul coup une quantité excessive d'idéal sans tenir assez compte des obstacles réels à surmonter. Des esprits généreux gagnés au lendemain de la grande guerre par ce que M. de Reynold a très exactement appelé « le romantisme internationaliste » ont conçu, par exemple, la possibilité de changer d'un jour à l'autre les méthodes d'enseignement de l'histoire, pour lui imprimer une orientation franchement pacifiste et internationale.

Cette tendance a été nettement formulée au sein de la Commission par une lettre de votre éminent collègue M. Millikan, datée du 2 novembre 1922, où il vous proposait d'encourager « la publication et l'emploi, dans tous les pays, de manuels scolaires qui exposeraient les questions, particulièrement les questions historiques, du point de vue international, plutôt que du point de vue national ».

Vous n'avez pas oublié, j'en suis sûr, la critique de cette proposition, faite par M. de Reynold, dont je partage entièrement le point de vue, ni les objections soulevées dans une étude très approfondie de M. Luchaire sur le même sujet. Pourtant, la proposition n'est pas restée stérile : la Commission est arrivée à des résolutions précises, assez éloignées, il est vrai, du point de départ, mais sur lesquelles il serait peut-être utile de revenir, maintenant que la Commission dispose de ce magnifique instrument de travail dont le Gouvernement français vient de lui faire cadeau.

D'autant plus que plusieurs des propositions qui se trouvent sous vos yeux à l'ordre du jour se rattachent directement à la question des livres destinés à l'enseignement. Ainsi, dans la lettre présentée par M. Lorentz, au nom de l'association « la Hollande à l'étranger », on propose la publication d'un traité international d'histoire, de géographie et de culture. Pareillement, la proposition soumise par une certaine Commission de rédaction à Amsterdam, préconise, d'abord, la publication d'un recueil permettant aux futurs instituteurs de « traiter l'histoire dans une direction d'esprit pacifiste » et envisage pour plus tard la composition de « manuels destinés à l'école primaire ». Egalement la proposition, toute imprégnée de lyrisme humanitaire, de M. Lugones aboutit à une réforme de l'enseignement et recommande, en premier lieu, « la transformation de l'histoire narrative de chaque pays et des ensembles continentaux en l'histoire de la civilisation ».

A ce propos, je voudrais encore signaler à votre attention que, dans le très intéressant volume publié par le Centre européen de la Dotation Carnegie sur les livres scolaires d'après-guerre, on tourne souvent les yeux vers votre Commission et on exprime l'espoir que « la Société des Nations, en créant la coopération intellectuelle », parviendra à réconcilier « le patriotisme avec la vérité », page 123).

En présence de tant d'appels, de plus en plus pressants et venant de tous côtés, je pense que le moment est arrivé de tenter un premier pas vers la solution du problème. Mais, d'autre part, il faut reconnaître, — et j'en fais la constatation avec regret — que, dans les circonstances actuelles, il serait au moins prématuré de vouloir entreprendre l'enseignement de n'importe quoi, et surtout de l'histoire, d'un point de vue international et qu'on doit renoncer à tâcher d'imposer ou même recommander aux Etats l'adoption de tel ou tel manuel ; on doit leur laisser toute liberté pour organiser leur enseignement national comme ils l'entendent.

Mais il y a tout de même quelque chose à faire : c'est de purger cet enseignement national des fausses appréciations, des erreurs qui s'y sont glissées, plutôt par ignorance que par malice, et qui masquent ou défigurent la vraie physionomie des autres peuples en lui imprimant des traits qui la rendent méconnaissable, voire même odieuse. Cette tâche, moins épineuse qu'on ne penserait au premier abord, peut être réalisée dès à présent, et elle revient de droit à la Commission de coopération intellectuelle.

De quelle manière pourra-t-elle s'en acquitter ?

En annonçant cette proposition, au mois de mai dernier, j'avais songé à une intervention directe de la Commission internationale de coopération intellectuelle dans toute démarche tendant à la rectification ou révision d'un texte scolaire ; mais, après de mûres réflexions, je trouve que les avantages probables d'une telle intervention seraient plus que neutralisés par des inconvénients certains, qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer. C'est pour cela que je me suis arrêté à la procédure plus souple et plus rapide exposée dans le projet de résolution : la Commission internationale, après avoir invité les commissions nationales à établir des rapports directs entre elles, se bornerait à enregistrer les résultats obtenus pour les faire figurer dans son rapport annuel à l'Assemblée.

En ce qui concerne l'étendue du domaine où s'appliquerait le mécanisme de révision envisagé, il serait désirable, sans doute, d'y faire entrer toute sorte de livres destinés à l'enseignement ; mais pour que le projet soit viable, il convient, pour le moment, de se limiter doublement ; quant au degré d'enseignement, il serait sage de se borner aux livres des écoles primaires et secondaires, ainsi que l'a fait le Centre européen de la Dotation Carnegie dans son enquête citée plus haut ; et quant aux matières, s'il est certain que l'énumération faite dans le projet de résolution ne doit pas être prise dans un sens limitatif, il convient d'y faire ressortir l'interdiction formelle de donner suite à des demandes basées sur des appréciations d'ordre moral, politique ou religieux.

Pour finir, je pense que la présente proposition reprend sous une forme pratique tout ce qu'on trouve de réalisable, pour le moment, au fond des suggestions analogues qui vous ont été soumises ; je crois que malgré ses termes tout à fait modestes, elle peut donner des résultats intéressants, ne fût-ce qu'à titre d'expérience pour de futures entreprises de plus vaste portée, et j'espère que la Commission, considérant que la procédure proposée

laisse toujours hors d'atteinte son autorité et son prestige, ne verra pas d'inconvénient à adopter, avec les retouches nécessaires, le projet de résolution suivant :

« La Commission de coopération intellectuelle, considérant qu'un des moyens les plus efficaces pour arriver au rapprochement intellectuel des peuples serait de supprimer ou d'atténuer, dans les livres scolaires, les passages pouvant semer parmi la jeunesse d'un pays les germes d'une incompréhension essentielle à l'égard des autres pays ;

« Convaincue qu'elle ne pourra se dérober encore longtemps à l'étude de ce problème, dont elle se trouve saisie, depuis sa création, par des suggestions lui venant tant de ses membres que du dehors ; mais consciente en même temps des difficultés qu'il y aurait à aborder dans son ensemble une entreprise de cet ordre ;

« Sollicite la coopération des commissions nationales pour essayer, sur un domaine d'abord assez restreint, la procédure suivante, dont l'extrême souplesse semble de nature à écarter toute crainte de froissement des susceptibilités nationales :

a) Quand une commission nationale trouve désirable qu'un texte étranger, concernant son pays et destiné à l'enseignement scolaire, soit l'objet d'une mise au point aux fins dont s'inspire la présente résolution, elle en adresse la demande à la Commission Nationale du pays où le texte est enseigné, lui soumettant aussi, s'il y a lieu, un projet d'amendement dans le sens désiré, avec un bref exposé de motifs.

b) Toute commission nationale recevant une demande de médiation dans le sens ci-dessus indiqué, décidera, d'abord, s'il y a lieu d'accueillir la demande et avisera, le cas échéant, aux démarches amicales et privées pouvant amener les auteurs ou les éditeurs à consentir la rectification voulue. Si la tentative aboutit à des résultats favorables, la Commission les fera connaître à la Commission qui a fait la demande et à la Commission internationale ; mais elle ne sera tenue, au cas contraire, à fournir d'explications, ni sur les causes de l'insuccès, ni sur son propre refus de médiation.

c) Les demandes de rectification porteront exclusivement sur des questions de fait établies d'une façon certaine et concernant la géographie ou la civilisation des pays : conditions matérielles de vie, ressources naturelles, mœurs des habitants, développement scientifique, artistique, industriel et économique, apport à la culture internationale et au bien-être de l'humanité, etc.

Il reste formellement interdit de formuler ou d'accueillir des demandes de rectification ayant trait à des appréciations subjectives d'ordre moral, politique ou religieux. »

M. DE HALECKI donne sa pleine approbation aux propositions de M. Casares. S'inspirant en outre d'une suggestion qui lui a été faite par un collègue polonais, M. Lempicki, professeur de littérature allemande à l'Université de Varsovie, il propose de demander à chaque commission nationale de dresser une liste des meilleurs livres concernant la civilisation et le développement de son pays.

M. DE REYNOLD estime que l'idée de modifier et d'améliorer les textes des livres scolaires pour les purger de toute erreur, est une idée noble et généreuse, mais dont la réalisation est très difficile. Il craint les conséquences possibles pour la Commission, si elle s'engage dans cette question. Il est cependant très heureux de donner approbation à la proposition de M. Casares, qui semble présenter des chances de succès. Il appuie aussi la proposition de M. de Halecki.

M. DESTREE estime également que des projets trop ambitieux seraient dangereux. En ce moment, cette question est très discutée par la presse des différents pays et il pense qu'il est désirable que la Commission ne s'engage dans cette voie que si elle a des chances d'obtenir des résultats pratiques. La proposition de M. Casares remplit les conditions nécessaires pour arriver à ce but.

En réponse à une question de M. EINSTEIN, M. CASARES dit que les demandes de modifications de passages dans les textes, doivent être faites par la Commission nationale d'un pays à la Commission nationale d'un autre pays et, si on les soumet à la Commission de coopération intellectuelle ou au Secrétariat, on les renverra devant la commission nationale compétente. La Commission de coopération intellectuelle sera cependant tenue au courant des résultats de toute démarche.

La Commission décide d'adopter la résolution rédigée par M. Casares et la résolution additionnelle suivante rédigée par M. de Halecki :

d) Chaque Commission nationale sera priée en même temps de bien vouloir signaler les publications pouvant le mieux renseigner des étrangers sur l'histoire, la civilisation et la situation présente de son pays. »

La Commission décide d'attendre les résultats obtenus par la notification de cette résolution aux commissions nationales avant de poursuivre la discussion du projet présenté par l'association « la Hollande à l'étranger ».

QUATRIÈME SÉANCE

tenue à Genève, le mercredi 29 juillet 1925, à 15 heures.

Président : M. LORENTZ.

Présents : tous les membres de la Commission qui ont assisté à la séance précédente.

195. Memorandum de MM. van Raalte, M. G. de Boer et Sluizer.

Il est donné lecture de ce memorandum (Annexe 6).

Le PRÉSIDENT explique que M. van Raalte est un pédagogue bien connu aux Pays-Bas, rédacteur au *Handelsblad*. M. de Boer est chargé de cours à l'Université d'Amsterdam et M. Sluizer est un directeur de l'école primaire, attachée à l'Institut des sourds-muets d'Amsterdam. Les auteurs du memorandum désirent recevoir quelque encouragement de la part de la Commission de coopération intellectuelle au sujet du plan qu'ils ont exposé dans leur memorandum. Ils aimeraient particulièrement s'assurer la collaboration d'auteurs étrangers et demandent s'il serait possible que les membres de la Commission de coopération intellectuelle pussent les aider en les introduisant auprès de personnalités compétentes.

Il voudrait proposer que la Commission exprimât sa sympathie aux auteurs du projet présenté dans le memorandum.

M. RUFFINI pense que la Commission pourrait ajouter qu'elle s'est déjà beaucoup intéressée à la question des manuels d'histoire, faisant ressortir, en manière d'encouragement aux auteurs du memorandum, que la Commission travaille dans la même voie.

M. DESTREE déclare qu'il approuve complètement l'idée contenue dans le memorandum. La Commission pourrait exprimer sa sympathie et son désir que les auteurs de ce document pussent s'assurer la collaboration nécessaire à la réussite de leur projet.

Il pense, toutefois, qu'il doit être explicitement indiqué dans les procès-verbaux que la Commission réserve son opinion en ce qui concerne les ouvrages qui peuvent être écrits en suite de ce plan, tout au moins jusqu'à ce qu'ils aient tous paru, car la Commission ne peut engager sa responsabilité, d'une manière quelconque, avant ce moment. L'orateur voudrait encore proposer que la résolution de la Commission fût communiquée aux Commissions nationales de Coopération intellectuelle.

La Commission adopte la résolution suivante :

« La Commission accueille avec sympathie l'idée dont se sont inspirés MM. van Raalte, de Boer et Sluizer et souhaite que leur entreprise trouve les collaborations nécessaires ».

Il est entendu que le Secrétariat fera parvenir aux auteurs du memorandum la proposition de M. Casares et la résolution qui a été adoptée comme suite à cette proposition, afin de montrer que la Commission s'est intéressée à cette question. Il est entendu, de plus, que la résolution sera transmise aux Commissions nationales de Coopération intellectuelle pour leur information.

196. Unification de la terminologie scientifique et archéologique : Notes de MM. de Castro et A. Childe.

Le SECRÉTAIRE désire d'abord attirer l'attention de la Commission sur le fait qu'il est difficile aux membres de la Sous-Commission bibliographique d'assister à toutes les séances de ladite Sous-Commission. La Commission pourrait envisager peut-être la possibilité d'augmenter le nombre des Membres adjoints de cette Sous-Commission.

Il donne ensuite lecture de la note de M. de Castro sur l'unification de la terminologie scientifique (Annexe 7) et de la note de M. A. Childe sur la terminologie archéologique (Annexe 8).

Le secrétaire voudrait attirer l'attention de la Commission sur le fait que dans le Répertoire des organisations internationales, quelques détails sont donnés sur une commission chargée de la revision de la terminologie usitée en nosologie ; il est encore indiqué qu'une convention internationale a été élaborée en 1920.

M. DE CASTRO expose que les idées sur lesquelles se fonde sa note sont suffisamment expliquées dans ce document. Il y a, toutefois, un point sur lequel il désire modifier ses suggestions. Il a rédigé le memorandum avant que fût fondé l'Institut international de Paris et il avait proposé que l'on réunît une conférence d'experts chargée d'examiner la question. Cette conférence n'est plus nécessaire, étant donné que l'examen proposé peut être confié à l'Institut international.

Le PRÉSIDENT fait observer que la Sous-Commission de bibliographie collaborera naturellement avec l'Institut à toute enquête de ce genre. La question se pose de savoir comment l'on doit distribuer un travail de cette nature entre la Sous-Commission et l'Institut.

M. LUCHAIRE pense que la procédure serait sujette à varier selon la question à l'étude. L'Institut est un service technique à la disposition de la Commission. L'un et

l'autre ont leurs experts et il serait nécessaire d'éviter des interférences de leurs travaux respectifs. Il ne pense pas que la fondation de l'Institut ait pour conséquence nécessaire que les sous-commissions de la Commission de coopération intellectuelle se dessaisissent des travaux techniques qui leur ont été confiés. Ces sous-commissions continueront leur travail, assistées de leurs propres experts. L'orateur suppose que, normalement, la Commission de coopération intellectuelle décidera d'étudier une certaine question, que cette question sera ensuite soumise à l'Institut qui l'examinera au point de vue technique. Les résultats de l'examen de la question par l'Institut seront transmis à une sous-commission de la Commission de coopération intellectuelle à laquelle parviendront, finalement, les conclusions de la Sous-Commission.

M^{lle} BONNEVIE demande si la fixation d'une terminologie scientifique n'est pas un sujet dont l'étude devrait être confiée plutôt aux sociétés scientifiques. La terminologie usitée en anatomie, par exemple, intéresse les anatomistes qui possèdent leurs sociétés techniques.

Il n'appartient pas à la Sous-Commission de bibliographie de discuter et de fixer la terminologie scientifique ; elle doit se borner tout au plus à coordonner les terminologies déjà existantes dans le dessein général de faciliter la coopération intellectuelle. La détermination d'une nomenclature scientifique ne rentre dans les attributions ni de la Commission de coopération intellectuelle, ni de l'Institut international.

M. DESTREE voudrait présenter encore quelques observations ayant trait à la méthode suggérée par M. Luchaire. A son avis, la procédure normale devrait être la suivante : lorsqu'un sujet d'étude est proposé à la Commission plénière, celle-ci l'examinerait sommairement et déciderait de l'approuver, de le rejeter, ou de l'examiner plus complètement. Dans ce dernier cas, elle ne soumettrait pas la question immédiatement à l'Institut international, mais à la Sous-Commission compétente. La Sous-Commission pourrait, le cas échéant, décider d'approuver, de rejeter la proposition, ou de recommander qu'elle fasse l'objet d'une étude plus approfondie. On chargerait alors l'Institut international de cette étude plus approfondie.

Conformément à cette procédure, la proposition présentée par M. de Castro serait soumise à la Sous-Commission de bibliographie.

L'orateur fait remarquer, à propos des observations de M^{lle} Bonnevie, que c'est la tâche même de la Sous-Commission de bibliographie de faciliter les recherches et qu'une nomenclature claire peut y aider. Sans doute, la Sous-Commission n'a pas à décider d'une terminologie scientifique, mais elle pourrait attirer l'attention des spécialistes intéressés sur les avantages d'une unification de terminologie scientifique.

La note de M. Childe sur la terminologie archéologique devrait être soumise à la Sous-Commission des arts et des lettres.

La question de la terminologie peut se poser pour d'autres matières et l'on devrait avoir recours à la même procédure. Il y a, par exemple, la question de l'unification des poids et mesures ; l'usage du système métrique et la réforme du calendrier. En traitant de tels sujets, il faudrait d'abord savoir s'il n'y a pas déjà des organismes appropriés et compétents s'en occupant, sous les auspices de la Société des Nations.

M. LUCHAIRE se déclare entièrement d'accord avec M. Destree quant à la procédure dont il a donné les grandes lignes.

M. DE HALECKI remarque qu'en ce qui concerne, par exemple, le système métrique, il conviendrait de collaborer avec le Bureau international des poids et mesures, à Paris. Il serait désirable également de consulter le Comité d'hygiène de la Société des Nations au sujet de la terminologie en nosologie.

M. BUERO demande s'il ne serait pas possible que la Commission exprimât un désir formel que les experts compétents fussent consultés et qu'ils réussissent à améliorer la terminologie existante.

M. DE REYNOLD est d'avis que l'une des tâches principales de la Commission de coopération intellectuelle est de perfectionner et de rendre plus facile à obtenir les informations de toute sorte d'intérêt international. La proposition de M. de Castro est précisément dans ce sens ; son objet constitue évidemment une partie essentielle de l'activité de la Commission. L'orateur voudrait aller plus loin que M. Buero. Il désirerait que la Commission ne s'en tint pas à exprimer un désir que le but soit atteint, mais encore s'efforce de prendre quelques mesures définitives pour y tendre.

M^{lle} BONNEVIE est également d'avis qu'il serait extrêmement désirable que des progrès fussent faits dans le sens de l'unification. En qualité de membre de la sous-commission de bibliographie, elle voudrait savoir exactement ce que la Sous-Commission est invitée à faire. La Sous-Commission a déjà réuni et consulté des experts ; s'il est question maintenant de réunir et de consulter des experts en anatomie, est-ce qu'une terminologie recommandée par ces experts serait acceptée par tous les anatomistes ? Il est certain que, si l'on désire établir une terminologie acceptable par tous les anatomistes, il sera nécessaire que ceux-ci élisent leurs propres délégués. Ceux-ci seraient ainsi en mesure d'exposer l'opinion de leurs collègues et de fixer une terminologie susceptible d'être généralement acceptée.

M. KELLOGG se déclare d'accord avec M^{lle} Bonnevie. La terminologie dont se servent les anatomistes est évidemment une question à trancher par les anatomistes eux-mêmes et dans toute science, il appartient aux groupes de savants qui s'en occupent de décider de leur propre terminologie. Si certains groupes de savants peuvent s'accorder à modifier leur terminologie dans le dessein de réaliser une plus grande unification, la Commission pourrait alors user de son influence morale afin d'assurer l'acceptation générale de cette terminologie. La Commission toutefois ne peut pas entreprendre elle-même ce travail scientifique.

Le PRÉSIDENT rappelle à la Commission les événements qui se sont produits à la Sous-Commission de bibliographie, lorsque celle-ci a discuté la question de la bibliographie analytique de la physique. La Sous-Commission s'occupait alors du problème relativement simple de la collaboration de trois journaux, qui sont les seuls dont on doit tenir compte. Aussi, en s'engageant dans cette voie, n'avait-on à craindre aucune objection de la part des physiciens. Mais on s'est abstenu et on devra s'abstenir dans l'avenir, de tout ce qui entraînerait la Sous-Commission sur des terrains qui sont proprement ceux des savants eux-mêmes. Pour faire ressortir la difficulté de questions comme celles qui concernent la nomenclature, il rappelle qu'il a fallu de longues discussions pour aboutir à un accord aux termes duquel l'intensité du courant électrique est désignée, désormais, par le symbole « I » au lieu de l'être par le symbole « C ».

M. DE CASTRO accueille avec sympathie la proposition de M. Destrée. Il doute que M^{lle} Bonnevie ait compris exactement dans quel esprit sa note a été présentée. La question de procédure lui est indifférente, mais il ne semble pas que M^{lle} Bonnevie soit d'accord sur la question de fond. Il ne demande pas que la Sous-Commission de bibliographie soit invitée à entreprendre l'unification de la terminologie scientifique, cette tâche étant celle des sociétés d'anatomie elles-mêmes. Il proposait seulement qu'un essai fût fait aussitôt que possible pour fixer la base d'une terminologie anatomique et nosologique unifiée. Le vrai problème en discussion consiste en la détermination des méthodes et des moyens propres à réaliser cette unification. L'objet de sa proposition était de faciliter, dans les différents pays, l'étude des travaux scientifiques publiés dans d'autres pays, de manière que les sciences pussent être comprises facilement, dans le monde entier.

M. EINSTEIN pense que la Commission pourrait sans difficulté demander aux Sociétés d'anatomie si elles sont en mesure de trouver une base générale pour l'unification de la terminologie scientifique. Il est évident que la Commission ne peut pas entreprendre elle-même ce travail.

M. DESTRÉE croit que, si sa proposition était acceptée, la Sous-Commission, ou éventuellement l'Institut, se mettraient en contact avec les différentes sociétés spécialisées dans l'étude des questions anatomiques, auxquelles il serait demandé leur avis sur les avantages et les possibilités d'unifier leur terminologie. Si ces sociétés répondaient négativement, la Commission pourrait renoncer à s'occuper de la question.

M. KELLOGG désirerait savoir si les sociétés d'anatomie n'ont jamais envisagé la révision de leur terminologie. Il pense que la question de la révision de la terminologie scientifique a été soigneusement examinée dans presque tous les domaines. Les physiciens et les chimistes lui ont consacré de longues années d'examen attentif. On peut se demander si la Commission, en invitant les sociétés d'anatomie à envisager la possibilité de réaliser l'unification, ne trahirait pas son ignorance de ce qui a déjà été fait.

M. LUCHAIRE explique que la proposition de M. de Castro a été soumise à la Commission sous forme de suggestion. Il est naturel, évidemment, de transmettre cette proposition tout d'abord à la Sous-Commission de bibliographie, qui cherchera à savoir ce qui a déjà été accompli dans cette matière.

M. DESTRÉE rappelle que de nombreux congrès ont insisté jadis sur la nécessité d'unifier les nomenclatures en matière d'art, d'histoire ou de littérature. Les efforts que l'on a tentés ont été infructueux, pour la raison qu'aucune organisation internationale n'était en mesure d'assurer la coopération nécessaire. C'est précisément dans le dessein d'encourager et d'assurer cette coopération que la Commission de Coopération intellectuelle a été créée.

M^{lle} BONNEVIE déclare qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce que la Sous-Commission de bibliographie soit chargée à son tour d'examiner cette question, pourvu que la Commission s'abstienne de formuler une recommandation spéciale et définitive. Il doit être entendu que la Sous-Commission est invitée à s'enquérir de l'état actuel de la question. L'orateur voudrait faire remarquer que tous les congrès scientifiques internationaux nomment une commission chargée de la nomenclature ou de la terminologie. Après des efforts répétés, plusieurs améliorations ont été réalisées à certains égards. Ce n'est pas là une question nouvelle, mais une question à laquelle la plus grande attention a été donnée depuis longtemps.

M. DE CASTRO, en réponse à M. Kellogg, expose que des essais d'unification ont été faits en ce qui concerne la terminologie anatomique mais, qu'à proprement parler, aucun progrès n'a encore été réalisé. C'est pourquoi l'orateur a présenté son memorandum.

La Commission reconnaît que les questions traitées dans les notes de MM. de Castro et Childe sont d'un intérêt immédiat et qu'elles doivent être examinées.

Elle serait heureuse de contribuer à la recherche d'un moyen propre à faire disparaître les divergences existantes, mais n'est pas en mesure de déterminer ce qu'elle est pratiquement à même de réaliser.

En conséquence, la Sous-Commission de bibliographie (en ce qui concerne la note de M. de Castro) et la Sous-Commission des lettres et des arts (en ce qui concerne la note de M. Childe) sont chargées de prendre en considération les propositions contenues dans ces notes et les opinions exprimées au cours des débats qui ont eu lieu à leur sujet.

Les Sous-Commissions devront, en particulier, s'enquérir de ce qui a déjà été fait et quels progrès ont été réalisés jusqu'à présent dans le sens de l'unification.

197. Réforme de l'éducation proposée par M. Lugones.

Le SECRÉTAIRE rappelle que la proposition de M. Lugones se trouve dans les procès-verbaux de la séance de la Commission de Coopération intellectuelle du 29 juillet 1924 (Document A. 20, 1924). Il donne lecture du passage y relatif.

M. BUERO déclare que les conclusions de M. Lugones sont, en grande partie, identiques à celles de M. Barány qui ont été discutées la veille, ainsi qu'aux suggestions de M. de Boer et plus particulièrement aux propositions de M. Casares discutées à la séance du matin. La seule critique qu'il aurait à faire sur la proposition de M. Casares serait que ces propositions ne vont pas assez loin. Il voudrait voir disparaître des programmes d'éducation tout ce qui tend à mettre en lumière les gloires de l'histoire militaire.

Il faudrait demander à la Commission de réserver le même accueil favorable aux propositions de M. Lugones qu'à celles de M. Casares et de M. Barány. Elles ont été conçues dans le même esprit et en vue du même objet. Leur but est d'encourager la formation d'une conscience internationale. On peut tendre à cette fin par plusieurs moyens et aucun de ces moyens ne doit être négligé.

M. Lugones attache une importance spéciale à la réforme de l'enseignement de l'histoire, qui ne doit plus être une simple narration de l'histoire de chaque pays, mais qui doit s'efforcer de présenter une synthèse des progrès de la civilisation. Cette proposition coïncide avec celle de M. Casares et il ne pense pas qu'elle puisse donner lieu à une objection d'aucune sorte.

La seconde proposition de M. Lugones, qui a trait à l'enseignement de la géographie, n'est qu'un complément de la première et lui est identique par l'esprit et par l'intention.

La troisième proposition qui souligne l'importance des études mathématiques, — pour la raison que celles-ci seraient susceptibles d'encourager une conception rationnelle de l'honneur —, dépasse son expérience personnelle, mais elle est admirablement expliquée dans la déclaration faite par M. Lugones et insérée dans le procès-verbal qui vient d'être lu. Il semble qu'il est raisonnable de supposer que l'habitude de se plier à la rigueur d'une démonstration mathématique dispose l'esprit à accepter les arguments de fait de même qu'à tenir à honneur d'admettre la vérité.

La quatrième proposition, en ce qui concerne l'enseignement classique et celui de la musique, sera universellement adoptée.

La cinquième proposition, relative à l'enseignement de l'économie politique, est analogue, par l'esprit et l'intention, à la proposition formulée par M. de Boer. Toute tentative de démontrer que les nations sont mutuellement dépendantes et se complètent les unes les autres, de même qu'elles poursuivent les mêmes fins, devrait s'inspirer de cette proposition.

L'orateur a présenté lui-même des suggestions semblables à celles qui ont été approuvées au cours de la séance du matin, lors d'une récente session de l'Union juridique internationale, et ces propositions ont été appuyées par MM. Pichon, Politis, de Bustamante, Anzilotti et par d'autres juristes internationaux et hommes d'Etat. L'une des propositions les plus importantes qui furent adoptées à cette séance tendait à la réforme de l'enseignement de l'histoire et du droit dans les écoles primaires.

A Cuba et dans l'Uruguay, on s'efforce de réformer le programme des études dans les écoles primaires et secondaires en y faisant une part à l'étude de l'organisation et des buts qui sont ceux de la Société des Nations.

M. DE REYNOLD déclare qu'il a pris connaissance avec intérêt des propositions de M. Lugones.

Il semble que la tendance qui règne dans tous les pays, à l'heure actuelle, est de favoriser la culture générale, qui allait s'affaiblissant de plus en plus, par le fait de la spécialisation à outrance et des cloisons impénétrables qu'on semblait avoir établies entre les diverses spécialités. Des gens très forts dans certaines branches se montraient très faibles dans toutes les autres.

Nous sommes, à l'heure actuelle, à une époque de reconstruction et, plus que jamais, l'esprit de synthèse est nécessaire aux hommes. C'est là un thème que l'orateur a eu de fréquentes occasions de développer. On tend à revenir aux conceptions synthétiques qui prévalaient au Moyen âge, et ceci par réaction contre l'esprit d'analyse trop poussée qui était celui des derniers temps.

Si l'on veut favoriser l'esprit de synthèse, en donnant aux hommes une culture générale, il conviendra d'enseigner un petit nombre de branches fondamentales que l'on fera étudier sérieusement. On montrera ensuite quels sont les rapports qui les lient entre elles.

En ce qui concerne l'enseignement de l'histoire, l'orateur ne voudrait pas, comme M. Buero, supprimer sans autre l'histoire des guerres. Dans beaucoup de pays, l'histoire qui ne comporterait pas les guerres ne serait qu'une histoire incomplète. En Suisse, pour ne prendre que ce cas, il faudrait oublier toute la période antérieure à 1816, car toute cette période n'a été qu'une longue bataille. On tient en Suisse à se rappeler les hauts faits des héros nationaux, qui sont partie intégrante de la conscience nationale. Il ne faut pas oublier que les vieux pays d'Europe ont une histoire et se souviennent du passé, alors que les pays neufs de l'Amérique regardent plutôt vers l'avenir. Dans ses ouvrages personnels, l'orateur s'est efforcé de faire une part plus grande à l'histoire des arts et à celle de la littérature ; mais on ne pourrait oublier l'histoire politique, car si les arts sont la manifestation d'un tempérament, la littérature celle d'un esprit, l'histoire politique, elle, est la relation des faits. Il s'agit d'exposer ces faits et de les éclairer en quelque sorte par l'histoire des arts et celle de la littérature. Cette tendance à étudier les faits politiques à la lumière de l'histoire de l'art et de la littérature se retrouve dans les plus grands travaux et les plus récents de certains historiens français et belges.

Quant à la géographie, on voit de plus en plus l'énumération sèche et aride des anciens manuels scolaires faire place à la géographie humaine préconisée par Vidal de la Blache et que les Allemands appellent *Erdkunde*.

L'orateur insiste fortement encore sur le fait que l'on doit tenir compte de la culture classique gréco-latine commune à tous les peuples de l'Europe, culture qu'il importe de ne pas laisser se perdre en pensant qu'on la pourrait remplacer par une autre.

Pour ce qui est de l'économie politique, l'époque que traverse l'humanité exige qu'on l'étudie de plus en plus. Il faut toutefois se garder, ici, d'exagérer. On a donné peut-être un rôle trop important dans l'histoire du passé à ce qu'on est convenu d'appeler le facteur économique.

Ce qu'il faut retenir de la proposition Lugones, c'est la mise en commun du fonds de la vieille culture et de la vieille civilisation européenne. Cette proposition ne demande d'ailleurs pas à être traduite en suggestion concrète. La Commission ne proposera pas non plus que l'on fabrique des manuels inutiles. Il faudra laisser travailler les grandes individualités dans tous les domaines, suivre leurs travaux, leur donner des instruments de travail et les mettre en contact les uns avec les autres.

Il semble que la réponse toute naturelle à la proposition Lugones soit les travaux passés de cette Commission et ses efforts à venir. C'est avec plaisir, déclare l'orateur en terminant, que la Commission note cet encouragement parti des républiques latines.

Le PRÉSIDENT est d'avis, en ce qui concerne les mathématiques, que cette science n'est peut-être que trop enseignée à ceux qui n'en ont pas besoin pour des études techniques. Il ne faut pas renforcer l'étude des mathématiques. S'il s'agit de faire comprendre la valeur d'une démonstration mathématique et d'obliger les esprits à se plier à sa rigueur, on y parviendra tout aussi bien en enseignant le théorème de Pythagore que d'autres spéculations d'ordre beaucoup plus élevé.

Au reste, le président a pris connaissance avec sympathie de la proposition de M. Lugones. Il ne semble pas que cette proposition puisse donner lieu à une résolution de la Commission. Les principes qui sont à la base des suggestions de M. Lugones sont identiques à ceux qui ont fait l'objet des discussions de cette session et que l'on tâche déjà de mettre en pratique. Il semble que, pour le moment, on doit se contenter de ce qui a déjà été fait, sans toutefois perdre de vue ces idées qui peuvent être considérées comme une indication sur la voie à suivre.

M. DESTREE se rallie aux paroles prononcées par le président et M. de Reynold.

Les propositions sont d'ordre tellement général qu'il serait difficile de les résumer dans une résolution. Elles devront être précisées. En ce qui concerne la musique, les suggestions pourraient être soumises à la Sous-Commission des arts et des lettres, qui les accueillera avec plaisir en raison de leur grande importance.

M. BUERO s'associe quant à ce dernier point aux paroles prononcées par M. Destree.

CINQUIÈME SÉANCE

tenue à Genève, le jeudi 30 juillet 1925, à 10 heures 30.

Président : M. LORENTZ

Présents : tous les membres qui ont assisté à la séance précédente, à l'exception de M. Destree.

198. Proposition de Mrs. Hadden tendant à la fondation d'un Institut international à Genève.

Il est donné lecture du memorandum suivant émanant de Mrs. Maude Miner Hadden, première vice-présidente de l'Union internationale des étudiants, proposant la création d'un institut international de la Société des Nations :

« L'établissement à Genève, sous les auspices de la Commission de coopération intellectuelle, d'un institut international d'études et de recherches pour les questions internationales contribuerait à faire connaître les idéals de la Société des Nations et, par suite, à développer la paix du monde.

Cet Institut serait placé sous la direction d'une personnalité désignée par la Commission de coopération intellectuelle, et, outre certains autres spécialistes, il comprendrait des membres du Secrétariat de la Société des Nations, du Bureau international du Travail et des diverses commissions de la Société des Nations agissant comme une faculté.

L'Institut serait ouvert pendant l'année entière à tous les étudiants de questions internationales diplômés d'universités et recommandés par leurs professeurs. Il attirerait donc des étudiants sérieux, susceptibles de devenir éventuellement des personnalités marquantes dans leurs propres pays, des éducateurs dans les universités, ou même des membres futurs du Secrétariat ou des commissions de la Société.

Les étudiants consacreront en grande partie leurs efforts, sous la direction de l'Institut, à des recherches originales, particulièrement sur les questions sociales, économiques et politiques, qui intéressent spécialement la Société des Nations. La Société des Nations elle-même pourrait profiter des recherches faites dans ces différents domaines par un petit groupe d'étudiants particulièrement qualifiés.

Prenons, par exemple, la question de l'opium. Avec les facilités qu'offrent la bibliothèque de la Société, les procès-verbaux des séances des commissions et des conférences, et même la possibilité d'assister à ces conférences, toutes les personnes qui étudieraient la question pourraient mieux comprendre le problème et contribuer à trouver la solution dans un institut situé à Genève que partout ailleurs dans le monde. Ces recherches pourraient même conduire éventuellement l'étudiant en Chine, ou dans l'Inde, ou dans d'autres pays. Toutefois, il recevrait ses directives à l'endroit même où se concentrent toutes les études sur la question de l'opium.

En raison du nombre croissant de bourses créées par des organisations ou des particuliers, et dont beaucoup visent l'étude de questions internationales, il importe que les étudiants reçoivent des directives plus précises. Ces bourses permettraient également d'attirer à l'institut les étudiants les plus intéressants. L'Institut, d'ailleurs, pourrait avoir dans la suite un certain nombre de bourses qu'il accorderait à des étudiants.

En ce qui concerne le choix des étudiants, il y aura lieu de prendre en considération la représentation des différents pays et des différentes races. Il importerait également d'insister plutôt sur la qualité des étudiants que sur la quantité. A cet effet on pourrait obtenir la collaboration des universités.

En ce qui concerne le choix des conférenciers de l'institut il faudrait veiller à conserver ce même caractère international.

L'Institut serait entretenu à l'aide de dons individuels ou de dons de sociétés qui s'intéressent déjà à Genève en tant que centre d'études internationales et en raison des ressources d'instruction qu'on y trouve par la présence de la Société des Nations.

L'Institut, en formant ainsi des personnes qui retourneront dans leurs propres pays, aiderait à faire connaître à la jeunesse des divers pays du monde les idéals de la paix et de la solidarité. Il contribuerait de cette façon à mettre en application la résolution de la Commission de coopération intellectuelle (Doc. A.103.1924.XII.) adoptée le 23 septembre 1924 par la 5^{me} assemblée de la Société des Nations. »

Le PRÉSIDENT déclare que la Commission est heureuse de recevoir cette lettre, et fait observer que la proposition qu'elle contient est analogue, à certains égards, à la proposition soumise par M. Barány. Elle pourrait être discutée à une séance ultérieure de la Commission.

M. KELLOGG propose que cette lettre soit transmise à la sous-commission universitaire qui l'examinera. Il est d'avis que l'on ne doit pas écarter ce projet qui est de nature à intéresser beaucoup de gens de son pays et d'autres pays encore.

M. BUERO s'associe à la suggestion de M. Kellogg et pense que cette proposition est susceptible de trouver un écho dans les nations sud-américaines.

Après une courte discussion, la Commission adopte la résolution suivante :

« La Commission prend connaissance de la lettre intéressante qui lui a été adressée par Mrs. Hadden et renvoie la question à la sous-commission universitaire qui l'examinera conjointement avec d'autres projets qui ont été présentés à la Commission. »

199. Rapport sur les travaux de la Sous-Commission de la propriété intellectuelle.

Il est donné lecture du rapport sur les travaux de la sous-commission de la propriété intellectuelle (Annexe 9).

M^{lle} BONNEVIE a cru comprendre que quelques réponses insuffisantes ont été reçues des pays scandinaves à la suite de l'envoi, par le Secrétariat, du questionnaire relatif à la proposition du sénateur Ruffini. Toutefois, une réunion de juristes scandinaves devant avoir lieu au mois d'août à Helsingfors où cette proposition sera discutée, des réponses supplémentaires et détaillées seront reçues des gouvernements de ces pays, après cette discussion.

M. RUFFINI déclare qu'il avait proposé de résumer les réponses reçues de tous les gouvernements. Il est cependant impossible de compléter ce sommaire avant qu'ait pris fin la réunion du Congrès des juristes scandinaves et avant aussi de connaître l'opinion des industriels que l'on se propose de consulter.

Le SECRÉTAIRE fait savoir qu'il se mettra en rapport très prochainement avec les gouvernements des principaux pays industriels qui n'ont pas encore répondu au questionnaire du Secrétariat, à savoir : la France, l'Allemagne¹ et les Etats-Unis d'Amérique. Il espère que des réponses seront alors reçues de ces pays.

La Commission approuve le rapport de la Sous-Commission de la Propriété Intellectuelle et remercie celle-ci du travail qu'elle a accompli.

200. Rapport sur les travaux de la Sous-Commission universitaire.

Le SECRÉTAIRE donne lecture du rapport sur les travaux de la Sous-Commission universitaire (Annexe 10).

Sur la proposition de M. Luchaire, appuyée par M. de Reynold, *la Commission décide de supprimer la partie du rapport où il est fait allusion à certains passages publiés dans la préface de l'Index generalis. La Commission apporte également certaines modifications légères au texte du rapport.*

M^{lle} BONNEVIE déclare qu'elle a correspondu avec M. Luchaire au sujet de la question très importante de la comparaison du niveau d'instruction exigé pour la collation des grades dans les différentes universités. Afin de procéder avec quelque succès à l'échange des étudiants, il est essentiel de savoir dans quelle mesure correspondent les uns aux autres les divers grades conférés par les universités. Cette question a été examinée par la Fédération internationale des femmes universitaires qui s'est mise en rapport avec toutes les universités, s'enquérant du programme, du nombre d'années d'études requis pour l'obtention d'un grade, cherchant à obtenir des résumés des matières exigées à chaque examen, etc. La Fédération internationale des femmes universitaires serait heureuse de collaborer avec la Sous-Commission universitaire et l'Institut international et peut-être de leur céder la documentation réunie.

Le SECRÉTAIRE informe la Commission que le Secrétariat a été en rapports très étroits avec la Fédération internationale des femmes universitaires, qui est l'une des plus sérieuses et des plus actives organisations internationales s'occupant des questions qui intéressent les étudiants. La Commission a déjà fait quelques démarches à ce sujet et un questionnaire a été envoyé à tous les gouvernements. Des réponses ont été reçues des Gouvernements de Grande-Bretagne, de France et des Pays-Bas, mais la plupart ne sont pas encore parvenues. Il doute qu'une liste complète des programmes exigés pour l'obtention des différents grades puisse être obtenue pour toutes les universités.

Le PRÉSIDENT déclare que les observations de M^{lle} Bonnevie sont d'un grand intérêt. Il est possible que les informations qu'il a été difficile de se procurer directement des gouvernements puissent être obtenues par l'intermédiaire de la Fédération internationale des femmes universitaires.

M. DE HALECKI rappelle que c'est là une question à laquelle M^{me} Curie s'est grandement intéressée. La Commission pourrait demander à la Fédération internationale des femmes universitaires de lui faire parvenir directement des propositions. La Sous-Commission universitaire convoquerait alors des représentants de la Fédération pour discuter leurs suggestions.

M^{lle} BONNEVIE est d'avis que c'est une grande entreprise que celle d'obtenir l'équivalence des diplômes universitaires et que le travail qui a été accompli jusqu'ici par la Fédération internationale des femmes universitaires l'a été dans l'intérêt direct de cette Fédération. Si la Commission désire s'occuper de cette question et la regarde comme importante en ce qui concerne le bon fonctionnement de l'échange des étudiants, il serait à souhaiter que cette enquête soit conduite d'une manière plus large et plus complète. La Fédération pourrait difficilement s'en charger au nom de la Commission ; c'est pourquoi l'orateur voudrait proposer que cette enquête soit entreprise par la Commission et par l'Institut international et qu'un membre de la Fédération internationale des femmes universitaires soit invité à collaborer en qualité d'expert à cette œuvre. L'on pourrait peut-être trouver désirable, éventuellement, de donner au membre susdit un poste à l'Institut.

Le PRÉSIDENT déclare que la Commission attirera l'attention de la Sous-Commission sur l'œuvre de la Fédération internationale des femmes universitaires et que la Sous-Commission travaillera certainement en collaboration avec la Fédération. Il fait remarquer qu'il est possible de distinguer entre les différentes sortes d'équivalence. Il y a l'équivalence légale qui ne peut être donnée que par les gouvernements, mais il y a aussi la question de l'équivalence « réelle » entre grades différents et c'est ce dernier type d'équivalence qui semble être le sujet des enquêtes entreprises par la Fédération. Il serait, croit-il, très important de connaître ces équivalences « réelles. »

¹ Les réponses de ces deux pays sont parvenues depuis au Secrétariat.

La Commission approuve le rapport de la Sous-Commission universitaire, tel qu'il a été amendé au cours de la discussion.

La Commission remercie la Sous-Commission du travail qu'elle a accompli.

201. Rapport sur les travaux de la Sous-Commission de bibliographie.

Le SECRÉTAIRE donne lecture du rapport de la Sous-Commission de bibliographie (Annexe 11).

Après une courte discussion, *la Commission approuve le rapport, en lui faisant subir de légères modifications.*

La Commission remercie la Sous-Commission du travail qu'elle a accompli.

202. Clôture de la session : Déclarations de MM. Vernon, Kellogg et Buero.

M. KELLOGG fait la déclaration suivante :

Au moment où se termine la session, je voudrais demander la permission, Monsieur le Président et Messieurs, de présenter quelques remarques d'un caractère plutôt personnel, mais qui ne seront peut-être pas tout à fait déplacées. Il est évident, je pense, que les Etats-Unis n'ont pas participé aux travaux de cette Commission aussi intimement et aussi activement qu'il eût été souhaitable. Il y a cependant certaines raisons qui expliquent ce fait, sur lesquelles j'aimerais attirer votre attention. Tout d'abord, les Etats-Unis sont loin de l'Europe et le proverbe « Loin des yeux, loin du cœur » trouve peut-être son application dans ce cas. Ensuite, pour certains motifs spéciaux, les Etats-Unis ont été représentés par divers membres aux différentes sessions de cette Commission, et ces membres ont éprouvé une certaine difficulté du fait qu'ils arrivaient tout nouveaux aux travaux de cette Commission, sans connaître personnellement ce qui avait été fait au cours des réunions précédentes. En troisième lieu, on connaît relativement peu aux Etats-Unis tout ce qui touche à l'existence et aux travaux de cette Commission ; nos représentants, pour des raisons diverses, n'ont pas cherché à expliquer au public américain, d'une manière particulièrement détaillée et complète, ce que la Commission croit qu'elle sera capable d'accomplir ; ils n'ont pas tenu non plus ce public entièrement au courant des travaux de la Commission. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'assister à cette session et d'avoir eu ainsi la révélation de l'étendue des travaux de la Commission. Je crois qu'il est de mon devoir — et j'aurai aussi plaisir à le faire — de renseigner le public des Etats-Unis sur la valeur positive de ces travaux. Depuis la création de l'Institut international, cette tâche est plus aisée à entreprendre. L'Institut, avec son directeur très qualifié, M. Luchaire, possède un personnel compétent et a des fonds à sa disposition ; un plan de travail pratique lui est tracé. Je crois que l'Institut sera capable d'accomplir une besogne vraiment effective et qu'il est nécessaire d'entreprendre.

Je considère qu'il est essentiel que les Etats-Unis connaissent le travail de cette Commission et y participent ; je désire m'engager et, autant que je puisse le faire, engager les principaux intellectuels des Etats-Unis à prendre dans les travaux une part aussi active que le rend possible la grande distance qui nous sépare.

Le PRÉSIDENT remercie M. Kellogg de sa déclaration ; il l'assure que la Commission apprécie hautement l'aide et la collaboration que les Etats-Unis peuvent lui apporter. Si l'impression que les travaux de la Commission ont faite sur M. Kellogg et la création de l'Institut international de coopération intellectuelle pouvaient amener les Etats-Unis à étendre leur participation aux efforts de la Commission, ce serait là un des résultats les plus heureux de la présente session.

M. Kellogg a parlé des fréquents changements de délégués américains : ce système présente, toutefois, le grand avantage d'augmenter le nombre des amis de la Commission en Amérique.

M. BUERO fait la déclaration suivante :

En écoutant les savantes remarques que vient de faire M. Vernon Kellogg, je désire exprimer ma satisfaction au sujet de nos travaux, qui touchent à leur fin. Nous aussi, les représentants de l'Amérique du Sud, nous sommes obligés de traverser de vastes océans pour avoir l'honneur de vous tenir compagnie, mais aucun obstacle ne compte pour nous quand il s'agit de témoigner de l'intérêt que l'Amérique porte à la culture spirituelle, au bien-être de l'humanité et spécialement à la formation de ce type d'*homme international*, qui doit être le but supérieur de nos activités individuelles et collectives, en notre qualité de membre de la Commission, qui n'est elle-même qu'un instrument de travail de la Société des Nations.

Je suis particulièrement heureux de pouvoir déclarer parmi vous que les idées qui forment la base des propositions de M. Barány, de M. de Boer et de notre éminent confrère M. Casarès, ont été énoncées à l'Union juridique internationale de Paris, lors de la session tenue en 1919.

J'eus l'honneur d'y signaler la nécessité de modifier l'enseignement de l'histoire, trop exclusivement dévoué jusqu'à présent à l'apologie des héros militaires et de leurs sanglantes victoires ; j'ajoutai que l'enseignement du droit international devait commencer à l'école

primaire : et vous n'ignorez certainement pas qu'au Japon et à Cuba les principes de la Société des Nations sont incorporés aux programmes de l'enseignement primaire.

C'est pourquoi je me suis rallié avec enthousiasme aux conclusions de M. Casares, dont le seul défaut est peut-être une prudence trop marquée.

J'éprouve une vive satisfaction en constatant que nous sommes unanimes à admettre que la Commission de coopération intellectuelle doit être internationale et non pas exclusivement européenne.

Et à ce sujet, permettez-moi, Monsieur le Président, de suggérer l'intérêt qu'il y aurait à ce que les Commissions nationales de Coopération intellectuelle, correspondantes de la Commission qui siège à Genève, et dont l'instrument de travail que nous venons d'organiser est à Paris, envisagent la possibilité de préparer des voyages périodiques de certains membres de la Commission aux nations américaines. Certes, je ne suis pas en mesure de contracter un engagement ; mais j'assure mes éminents collègues de l'accueil chaleureux que l'Amérique du Sud ferait aux illustres membres qui lui rendraient visite. Ces voyages auraient en outre l'avantage de prouver aux Américains des deux Amériques — et d'une façon nette et frappante — que la Commission internationale coopération intellectuelle a un caractère universel.

Monsieur le Président, au nom de mes collègues, je désire vous exprimer mes vifs remerciements pour la façon magistrale dont vous avez dirigé nos débats, d'ailleurs si cordiaux. Vous avez fait preuve non seulement des hautes qualités qui vous ont fait une renommée universelle, mais aussi d'un esprit de bienveillance et de synthèse dont nous vous savons infiniment gré. C'est un honneur pour notre assemblée que d'être présidée par un savant tel que vous.

Je n'oublie pas M. le secrétaire Oprescu. Il a été, par son activité, son intelligence, sa promptitude et sa décision, un collaborateur courtois, précieux et inoubliable.

M. DE CASTRO propose que la Commission envoie à M. Bergson un télégramme de sympathie, à l'occasion de la maladie qui le retient éloigné des séances de cette Commission.

Le PRÉSIDENT remercie M. Buero de ses paroles bienveillantes. Il l'assure que la Commission est très heureuse de trouver tant de sympathie au delà de l'Océan et qu'elle apprécie hautement le concours de l'Amérique latine.

Il exprime son grand regret et celui de la Commission de l'absence de M. Bergson. M. Bergson a été le créateur de cette Commission et il lui a rendu d'inestimables services au cours des sessions précédentes.

Le Président s'associe de tout cœur à la proposition de M. de Castro et remercie le secrétaire et les membres du Secrétariat au nom de la Commission pour l'aide qu'ils lui ont apportée dans l'accomplissement de ses travaux.

Le Président remercie M. Lohmann de sa déclamation. Il l'assure que la Commission apprécie hautement l'aide et la collaboration que les États Latins peuvent lui apporter. Si l'impression que les travaux de la Commission ont faite sur M. Lohmann et la réaction de l'Institut international de coopération intellectuelle pendant sa mission au Chili ont été favorables, il n'est pas douteux que le travail de la Commission sera encore plus fructueux si elle peut bénéficier de la participation active de ces États Latins.

Le Président remercie M. Lohmann de sa déclamation. Il l'assure que la Commission apprécie hautement l'aide et la collaboration que les États Latins peuvent lui apporter. Si l'impression que les travaux de la Commission ont faite sur M. Lohmann et la réaction de l'Institut international de coopération intellectuelle pendant sa mission au Chili ont été favorables, il n'est pas douteux que le travail de la Commission sera encore plus fructueux si elle peut bénéficier de la participation active de ces États Latins.

M. Lohmann a parlé des fréquents déplacements de députés américains pour assister à la Commission. Il a souligné le grand intérêt que ces députés ont pour la Commission et l'Amérique.

M. Lohmann fait la déclaration suivante : « Les députés américains qui ont participé à la Commission ont été très nombreux et ont apporté une grande contribution à son travail. Ils ont été très intéressés par les travaux de la Commission et ont exprimé leur sympathie pour son œuvre. »

Le Président remercie M. Lohmann de sa déclaration. Il l'assure que la Commission apprécie hautement l'aide et la collaboration que les États Latins peuvent lui apporter. Si l'impression que les travaux de la Commission ont faite sur M. Lohmann et la réaction de l'Institut international de coopération intellectuelle pendant sa mission au Chili ont été favorables, il n'est pas douteux que le travail de la Commission sera encore plus fructueux si elle peut bénéficier de la participation active de ces États Latins.

Le Président remercie M. Lohmann de sa déclaration. Il l'assure que la Commission apprécie hautement l'aide et la collaboration que les États Latins peuvent lui apporter. Si l'impression que les travaux de la Commission ont faite sur M. Lohmann et la réaction de l'Institut international de coopération intellectuelle pendant sa mission au Chili ont été favorables, il n'est pas douteux que le travail de la Commission sera encore plus fructueux si elle peut bénéficier de la participation active de ces États Latins.

ANNEXES

	Pages
1. Projet de création d'une université internationale pour la formation d'hommes d'Etat, de diplomates, d'hommes politiques, de rédacteurs politiques, de professeurs dans les écoles supérieures de sciences politiques, etc., par R. Barány.	26
2. Proposition de la délégation roumaine à la deuxième Commission de la cinquième Assemblée concernant la mise à l'étude par la Commission de coopération intellectuelle de la question d'un emprunt international destiné à des buts intellectuels	29
3. Exposé de M. Cantacuzène présenté à la Commission de coopération intellectuelle concernant les besoins de l'enseignement en Roumanie.	31
4. Création d'un Bureau international de météorologie : proposition du Comité international météorologique des Pays-Bas a	36
5. Lettre de l'Association « La Hollande à l'Etranger »	37
6. Proposition soumise par MM. F. van Raalte, Dr M. G. de Boer et M. Sluizer	39
7. Note sur l'uniformisation de la Nomenclature scientifique, par M. Aloysio de Castro, membre de la Commission	40
8. Note sur la nomenclature en archéologie, par M. A. Childe (préparateur au Musée National du Rio-de-Janeiro)	41
9. Rapport de la Sous-Commission de la propriété intellectuelle sur sa réunion tenue à Genève, le 22 juillet 1925, adopté par la Commission plénière en sa séance du 30 juillet 1925	42
10. Rapport de la Sous-Commission des relations universitaires sur sa session tenue à Genève, les 22 et 23 juillet 1925	43
11. Rapport de la Sous-Commission de bibliographie sur sa session tenue à Genève les 24 et 25 juillet 1925, adopté par la Commission plénière en sa séance du 30 juillet 1925.	45

Annexe 1.

PROJET DE CRÉATION D'UNE UNIVERSITÉ INTERNATIONALE POUR LA FORMATION D'HOMMES D'ÉTAT, DE DIPLOMATES, D'HOMMES POLITIQUES, DE RÉDACTEURS POLITIQUES, DE PROFESSEURS DANS LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DE SCIENCES POLITIQUES, ETC.

Par R. BARANY, directeur de la Clinique d'Otolaryngologie de l'Université d'Upsal.

Traduction.

Le règlement pacifique des relations internationales appartient à la catégorie des problèmes extrêmement ardues qu'on n'a pas encore réussi à résoudre. Aussi longtemps que parallèlement aux intérêts économiques de chaque peuple, des passions telles que la haine, l'envie et la crainte joueront en politique un rôle essentiel, il est peu probable que la guerre puisse être évitée par des traités et des lois, si judicieux qu'ils soient et si excellentes qu'aient été les intentions de leurs auteurs. C'est seulement lorsque l'esprit scientifique, impartial et libéré de toute passion sera devenu prédominant en politique que l'on pourra prévoir la possibilité d'éviter des guerres, tout au moins entre les nations civilisées.

Un homme d'Etat, pour pouvoir faire de la politique scientifique, doit posséder une grande somme de connaissances. Les connaissances seules ne suffisent pas, il est vrai, à rendre un homme intelligent, mais, par contre, le plus grand génie, dénué des connaissances scientifiques suffisantes, ne pourra éviter de graves méprises.

Il est donc du devoir de tout peuple et de tout Etat de tenter de procurer au plus grand nombre possible de leurs concitoyens une existence supportable et de faire disparaître la pauvreté et la misère. Mais le bien-être d'un peuple est lié au bien-être des autres peuples. Tenter de maintenir, de façon permanente, un peuple dans des conditions d'existence défavorables serait très dangereux pour la paix et, par voie de conséquence, pour le peuple oppresseur. De ce qui précède découle le principe : vivre et laisser vivre. Le minimum indispensable à l'existence, c'est-à-dire une habitation digne d'êtres humains, la nourriture, l'habillement et les occupations, doit être à peu près équivalent pour tous les peuples, même si les besoins de chacun d'eux varient suivant le climat. Les intérêts économiques des divers peuples offrent naturellement un grand nombre de points de friction. C'est ici que des compromis et une réglementation sont nécessaires.

Il est indispensable que tous les Etats possèdent des politiciens autant que possible également bons et ayant subi une formation aussi identique que possible. Mais si bons que soient les politiciens d'un pays, et si raisonnable que soit la politique qu'ils pratiquent, toute la peine que ce pays aura prise sera vaine si, à côté de lui, un autre pays ne possède que des hommes d'Etat incultes et aveuglés par la présomption, la haine et la méfiance, car seul l'homme raisonnable se soumet aux principes de la raison.

Un homme d'Etat ne doit pas seulement connaître les intérêts de son propre peuple, mais encore être tout aussi informé de ceux des autres peuples avec lesquels ses concitoyens se trouvent en contact. Ce n'est que de cette manière qu'il peut comprendre et ménager les intérêts vitaux des autres et éviter, d'une part, des froissements qui peuvent donner naissance à de graves conflits, et, d'autre part, mener des négociations heureuses et sortir à son honneur de situations difficiles.

Les connaissances qui sont nécessaires à l'homme d'Etat et à l'homme politique sont, par conséquent, des connaissances d'ordre international, c'est-à-dire qui n'intéressent pas seulement son pays, mais aussi les pays étrangers. Ce sont : 1° connaissance de l'histoire, à savoir : l'histoire de la civilisation aussi bien que l'histoire politique, car seul celui qui embrasse l'histoire de tous les peuples peut aussi, dans une certaine mesure, prévoir leur avenir et juger leurs possibilités de développement ; 2° connaissance de l'économie politique des divers Etats (relations commerciales, finances, etc.) ; 3° connaissance dans le domaine de la constitution politique et de l'administration intérieure des divers Etats ; 4° connaissance du droit des gens et de la jurisprudence des divers Etats ; 5° connaissance de la psychologie politique ; 6° connaissance des langues.

Toutes ces connaissances ne peuvent naturellement être conquises que par des hommes doués qui les utilisent de façon productive, dans l'intérêt de leur pays. La carrière d'homme d'Etat et d'homme politique exige un tel ensemble de qualités qu'elle ne peut être réservée qu'à l'élite de la nation. La naissance, la richesse ne doivent, à l'avenir, jouer qu'un rôle de second plan. Les connaissances, les facultés intellectuelles et la décision sont, au contraire, indispensables à l'homme d'Etat. En raison de l'importance de ces situations, les émoluments des hommes d'Etat et des diplomates doivent être suffisants pour permettre aux hommes doués, mais sans fortune, de les accepter.

Des Etats d'importance secondaire ne peuvent absolument pas assurer à leurs nationaux le bénéfice de l'enseignement des connaissances ci-dessus énumérées. Ils ne peuvent créer ni des écoles supérieures pour la formation d'hommes d'Etat, ni des cours universitaires envisageant d'une façon particulière la carrière d'homme d'Etat : les auditeurs y seraient en nombre trop restreint. Le futur homme d'Etat devrait donc, dans ces conditions, s'y préparer d'une façon plus ou moins autodidactique.

Dans certains grands Etats, il y a des écoles supérieures pour hommes politiques. L'Ecole libre des Sciences politiques de Paris donne à ses élèves, d'une façon magistrale, un enseignement de cette nature, et tous les hommes politiques qui comptent en France en sont sortis. Cette école supérieure des sciences politiques fut fondée en 1871, au moment où on se rendit compte en France de la nécessité de former des diplomates et des hommes politiques habiles. En Amérique et en Allemagne, des écoles supérieures de sciences politiques ont été créées après la guerre mondiale. Lors de l'inauguration à Berlin de l'Ecole supérieure allemande des sciences politiques, le professeur Jäckh fit ressortir le rôle important joué par les diplomates et les hommes d'Etat habiles, et il attribua à l'« Ecole » la victoire diplomatique remportée par les Français lors des négociations de paix. Il n'existe cependant, ici bas, rien de si bon qui ne puisse être encore amélioré. Ne serait-ce point s'acheminer vers une politique meilleure libérée de passions et de préjugés, que de faire enseigner dans une semblable école supérieure de sciences politiques, l'histoire de la civilisation, l'économie politique, la constitution intérieure, les aspirations, etc., de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Amérique, de l'Italie, de l'Espagne, en un mot, du monde entier, non pas par les Français, mais par des personnalités compétentes neutres et bienveillantes bien au courant des choses de ces divers pays, ou même par des Allemands, des Anglais, des Américains, etc. bons patriotes, mais non pas nationalistes. Que l'on n'objecte pas que le patriotisme des Français pourrait souffrir de suivre des cours donnés par des étrangers. Un choix malheureux de professeurs pourrait, il est vrai, éveiller dans l'esprit des auditeurs des sentiments chauvins et de la méfiance à l'égard des étrangers ; mais, par contre, le choix heureux de professeurs pleins de tact pourrait dissiper, dans l'esprit des auditeurs français, les sentiments de chauvinisme qui pourraient s'y trouver à l'état latent, et la méfiance à l'égard des étrangers. Cela ne peut du reste qu'être utile à la France. Il en serait de même pour les Allemands. Les sentiments peu amicaux, la méfiance à l'égard des Français, Anglais, Américains, etc., qui depuis la défaite règnent en Allemagne en de nombreux milieux, s'atténueraient ou même disparaîtraient, si des Français, des Anglais, des Américains, etc., qualifiés et non chauvins, faisaient des cours sur l'histoire politique et l'histoire de la civilisation, sur l'économie politique, sur la constitution intérieure, etc., de la France, de l'Angleterre, de l'Amérique, etc. et si des Allemands y assistaient.

Ce qui est vrai des relations entre les peuples est tout aussi vrai des rapports entre les diverses professions et les différentes classes sociales d'un même Etat. Il faudrait que des orateurs aussi objectifs que possible, exposent, d'une façon aussi objective que possible et en s'appuyant sur l'expérience, les efforts et les aspirations des diverses professions et des différentes classes sociales de l'Etat.

J'en arrive à la conclusion suivante : Une école supérieure des sciences politiques ne peut former des hommes politiques réellement impartiaux, exempts de haine et de présomption, mais non point pour cela dénués de patriotisme, que si elle est internationale, si le chauvinisme ou le nationalisme n'y sont pas représentés, et si, seul, l'amour de leur propre peuple et de leur pays, et un patriotisme légitime animent les professeurs et se communiquent à leurs auditeurs, si tous les peuples peuvent s'y exprimer par la voix de leurs propres représentants ou d'observateurs neutres bienveillants ; de cette façon le sens de l'appréciation équitable des nations étrangères se développant, la devise « vivre et laisser vivre » deviendra le principe fondamental de la politique extérieure et intérieure.

C'est pourquoi je propose la création d'une université internationale pour la formation d'hommes d'Etat, de diplomates, d'hommes politiques, de professeurs dans les écoles supérieures de sciences politiques et de rédacteurs politiques.

Il est évident qu'une école supérieure de cette nature est appelée à donner une formation excellente, non seulement aux hommes d'Etat qui feront un jour partie des gouvernements et aux diplomates, mais encore aux parlementaires et aux hommes politiques qui pourraient tirer grand profit des connaissances qu'elle donnerait. Si ceux qui veulent se consacrer à la carrière politique fréquentaient cette université, si les futurs parlementaires de tous les pays avaient ainsi l'occasion de recevoir la même formation, ce serait d'une importance primordiale pour le relèvement du niveau de la conscience politique de tous les peuples. Il est manifeste que les rédacteurs politiques, eux aussi, pourraient retirer de grands avantages de l'enseignement et de l'esprit d'une école de ce genre ; que cette formation exalterait le sentiment de responsabilité des rédacteurs et que de même, étant donnée la grande importance de la presse, le peuple tout entier et les relations pacifiques des peuples entre eux bénéficieraient de cet état de choses.

L'Université internationale sera située dans un petit pays neutre. Elle sera complètement indépendante au point de vue politique et financier. A sa tête, se trouverait un Conseil d'administration, composé de l'élite mondiale des esprits les plus indépendants et les plus actifs ; ce Conseil se compléterait par cooptation. Le recteur, le secrétaire général et les doyens de l'Université appartiendraient aussi au Conseil d'administration. Ce Conseil élirait le chancelier de l'Université, qui serait Président du Conseil d'administration. Ce Conseil d'administration ne se réunirait à l'Université qu'une fois par an pendant environ quinze jours ; ils feraient alors examiner par des vérificateurs l'ensemble de la gestion financière de l'Université, inspecteraient les cours et les « séminaires » et s'assureraient, par des conversations avec les professeurs et les élèves, que l'enseignement est donné dans l'esprit du programme de l'Université.

Le corps professoral serait organisé comme celui des autres universités et comprendrait

un recteur, un secrétaire général et divers doyens. Les professeurs seraient divisés en deux catégories :

1° Ceux qui enseignent des matières indépendantes de la nationalité du professeur comme, par exemple, l'économie politique en général, le mouvement ouvrier, le droit des gens, le droit comparé, etc. A ces chaires seraient appelés, autant que possible, les meilleurs professeurs des divers pays, sans préférence de nationalité.

2° Ceux qui enseignent l'histoire politique et l'histoire de la civilisation, l'économie politique, la constitution et l'administration d'un peuple déterminé. A ces chaires seraient appelés des neutres ou des représentants exempts de chauvinisme de la nation en question.

Les propositions de nominations émaneraient du corps professoral dès qu'un nombre suffisant de chaires serait pourvu. Le Conseil d'administration pourrait faire également des propositions. La nomination se ferait par l'intermédiaire du chancelier, qui conduirait les pourparlers avec le candidat envisagé.

L'enseignement se ferait, d'une part, au moyen de cours, et, d'autre part, au moyen de travaux de « séminaire ». On les compléterait, pendant les mois de vacances, par des voyages sous la conduite d'un professeur ou d'un guide spécialement désigné à cet effet. Des hommes d'Etat en contact avec la vie active, des hommes politiques et des experts en diverses matières seraient autant que possible appelés à collaborer à l'enseignement. Le couronnement de ces études serait, après une série d'épreuves appropriées, l'obtention du doctorat en sciences politiques. Pour arriver à ce résultat, j'estime qu'une période de cinq à six ans d'études universitaires serait nécessaire. Les étudiants qui auraient déjà suivi des cours dans une université ou dans une école supérieure de sciences politiques de leur pays ne seraient astreints qu'à une période plus courte de présence à l'Université internationale avant d'être admis à subir l'examen de doctorat. Il ne serait pas nécessaire que tous ceux qui fréquenteraient l'Université fussent astreints à obtenir le diplôme de docteur. Chaque Etat pourrait prescrire à certains auditeurs auxquels il aurait l'intention de donner un poste de fonctionnaire, les cours qu'ils devraient suivre obligatoirement. Mais il appartiendrait au corps professoral de décider si la fréquentation de ces cours est suffisante pour obtenir le diplôme de docteur. Dans des cas exceptionnels, des étudiants qui n'auraient pas terminé leurs études secondaires pourraient être admis à suivre les cours de l'Université et à passer les examens pour l'obtention du diplôme de docteur. On décernerait, à la fin des études, un titre spécial, celui de lauréat par exemple à l'auteur d'un travail scientifique de longue haleine. Etant donné l'ampleur des programmes, il est possible que des spécialisations se révèlent bientôt nécessaires, suivant l'objet poursuivi par l'étudiant.

Comme dans les autres universités, le corps professoral aurait le droit de nommer des chargés de cours soit parmi les docteurs de l'Université, soit parmi ceux d'autres universités.

Les professeurs et les chargés de cours seraient nommés tout d'abord pour une période d'un an, en conservant leurs fonctions dans l'université de leur pays. A l'expiration de cette année, ils pourraient être nommés pour une période plus longue ou jusqu'à la limite d'âge de 70 ans. Le Conseil d'administration aurait le droit de mettre les professeurs à la retraite, même avant cette limite d'âge, au cas d'une maladie d'une durée de plus d'un an, de sénilité prématurée ou de quelque autre inaptitude qui pourrait survenir. Après dix ans de services, ils auraient droit à la retraite entière. Les émoluments des professeurs devraient être tels qu'ils puissent mener une vie qui, bien que modeste et consacrée au travail, soit exempte de soucis et corresponde à leur haute situation sociale. L'Université devrait leur faciliter des voyages à l'étranger. Quant aux chargés de cours, ils recevraient des émoluments moins élevés en rapport avec leurs fonctions.

Les cours de l'Université seraient accessibles aux étudiants des deux sexes. Il y aurait lieu d'étudier s'il est préférable de réunir les étudiants d'une nation dans un même immeuble ou de faire vivre en commun les étudiants de nationalités différentes. Des salles de réunion où tous pourraient se rencontrer, où seraient reçus tous les journaux du monde, et où des séances de discussion et des conférences pourraient avoir lieu, seraient envisagées.

Le duel serait interdit d'une façon absolue.

Pour permettre aussi aux étudiants pauvres de suivre les cours de l'Université, un grand nombre de bourses serait nécessaire.

Une grande bibliothèque est indispensable.

L'Université ferait paraître son journal quotidien, organe essentiellement politique, — politique au sens le plus large du mot —. Ce journal serait un paradigme d'argumentation objective où la formation rapide d'une opinion serait moins envisagée que son objectivité absolue. Les futurs rédacteurs politiques et tous les professeurs, les chargés de cours et les étudiants qui s'en sentiraient la vocation collaboreraient à ce journal.

La vie commune des professeurs et des étudiants de diverses nations, les liens créés par les rapports amicaux entre les représentants des diverses races et nationalités, la communauté des impressions de jeunesse et d'études des futurs hommes d'Etat et hommes politiques, seraient le gage de grands avantages pour la bonne entente et les rapports amicaux entre les peuples.

Comme nous l'avons déjà dit, le siège de l'Université internationale devrait être dans un petit Etat neutre, les nations à envisager seraient : la Suisse avec Genève, la Hollande avec La Haye, la Scandinavie avec Stockholm ou Oslo. En faveur de Genève militerait le fait qu'elle est le siège de la Société des Nations ; en faveur de La Haye, que l'Académie de droit international s'y trouve, dont l'Université ci-dessus mentionnée pourrait être

conçue comme extension logique. A ces raisons s'ajoute le fait que les professeurs de cette Université pourraient souvent être appelés en qualité d'experts auprès du Tribunal arbitral de La Haye. La situation centrale de la Suisse et de la Hollande est d'une certaine importance. Mais, par contre, la situation éloignée du centre et sûre de Stockholm ou d'Oslo offrirait justement des avantages en cas de conflit guerrier sur le continent. Soulignons l'importance capitale du fait que la création de l'Université à Stockholm, par exemple, ferait prendre aux pays scandinaves une part active au mouvement pacifique. La Suède étant le plus grand de ces pays, devrait être prise en considération en tout premier lieu. L'Académie de droit international de La Haye pourrait alors, malgré la fondation de l'Université internationale, continuer à donner ses cours d'été. Remarquons, en passant, que même au cas d'une guerre sur le continent, l'Université ne pourrait guère fermer ses portes. Il est possible que les étudiants soient rappelés, mais les professeurs resteraient vraisemblablement à leur poste. En effet, une université de cette sorte constituerait le terrain neutre le mieux approprié à l'ouverture de négociations de paix.

Des difficultés surgiront lorsqu'on décidera quelle sera la langue de l'Université internationale. On peut soutenir que l'enseignement doit se donner dans une langue unique, soit en français, langue des diplomates, soit en anglais, langue la plus répandue du monde. Il ne me paraît pas justifié de craindre que faute de connaissance suffisante de l'une ou de l'autre langue, la candidature de certains professeurs puisse être écartée.

La nomination à cette Université, même pour un an, constituerait une si grande distinction qu'un professeur prendrait sans doute la peine d'apprendre la langue étrangère. D'autre part, la connaissance approfondie des principales langues tout au moins : du français, de l'anglais et de l'allemand, fait partie des connaissances indispensables aux hommes d'Etat et aux hommes politiques, et il serait avantageux pour les étudiants de pouvoir suivre des cours faits au moins dans ces trois langues. L'enseignement de toutes les langues devrait être, pour un prix modéré, accessible à tous les étudiants.

Mentionnons, pour terminer, le point le plus difficile : les besoins financiers et la réunion des fonds nécessaires à cette Université. Si l'on envisage que tout doit être créé depuis le début, que l'Université devrait être complètement indépendante au point de vue matériel et ne pas dépendre de subsides accordés annuellement, qu'un corps professoral très important, des bourses d'études très nombreuses sont nécessaires, on arrive à une très forte somme que j'estime à environ 300 millions de dollars. Comment peut-on recueillir une somme aussi importante ? Je crois qu'elle pourrait être réunie d'une part par l'initiative individuelle des amis de la paix et des organismes pacifiques et d'autre part par les gouvernements. Si l'on considère que cette somme serait répartie sur environ cinquante pays et qu'elle ne devrait pas être payée en une fois, mais en plusieurs annuités, elle n'apparaît déjà plus si énorme. J'ai l'intention, afin de donner l'essor à la collecte privée, d'éditer pour le grand public une brochure sur l'importance de la création de l'Université internationale. Cette brochure paraîtrait dans toutes les langues des peuples civilisés. Personnellement, je n'en veux retirer aucun profit matériel. Le prix de cette brochure serait calculé de telle façon que le prix de chaque exemplaire, en assurant au libraire un bénéfice modique, laisserait une certaine contribution au fonds pour la création de l'Université internationale. On joindrait à chaque brochure un chèque sur une banque déterminée du pays en question, qui recevrait des versements pour le fonds. Tous les journaux du monde seraient invités à faire de la propagande en faveur de l'Université et feraient connaître au public l'accroissement des fonds recueillis.

Annexe 2.

PROPOSITION DE LA DÉLÉGATION ROUMAINE A LA DEUXIÈME COMMISSION DE LA CINQUIÈME ASSEMBLÉE CONCERNANT LA MISE A L'ÉTUDE PAR LA COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE DE LA QUESTION D'UN EMPRUNT INTERNATIONAL DESTINÉ A DES BUTS INTELLECTUELS

Après les années difficiles de la période de la guerre et de la période immédiate d'après-guerre, remplies de préoccupations d'un autre ordre et après l'époque d'isolement, nous avons de nouveau un commencement de collaboration internationale dans le domaine des préoccupations scientifiques, sereines et désintéressées. Cette collaboration internationale est due surtout à la Commission de coopération intellectuelle qui, sortie de la phase du étonnement et des études, est entrée maintenant dans la phase réjouissante des réalisations. Je me permets pourtant de remarquer que le mot de *coopération* qui désigne cette Commission implique quelque chose de plus qu'une simple *collaboration*. Dans la notion de coopération est implicitement comprise non seulement l'idée de l'établissement d'un contact ininterrompu et direct entre les travailleurs intellectuels et les institutions savantes des différents pays, mais aussi l'idée d'une solidarité de tous pour aider celui qui se trouve dans le besoin. Ce noble esprit de solidarité, qui anime la Société des Nations,

a donné naissance à des actions du plus haut ordre moral. La restauration de l'Autriche et de la Hongrie par la volonté collective de tous les Etats est une des plus belles pages de l'histoire de la Société des Nations. Les résultats obtenus justifient le plus grand optimisme, et, puisque seul l'optimisme engendre des idées fécondes, permettez-moi de croire que le système employé pour la restauration économique et financière de quelques Etats qui se sont trouvés dans l'impossibilité de vaincre par leurs propres forces les difficultés qui barraient leur chemin, pourrait être adopté aussi pour une *restauration intellectuelle* de ceux qui en ont un impérieux besoin.

Seulement, le problème se pose d'une façon différente dans chaque Etat. Les enquêtes entreprises par la Commission de Coopération intellectuelle ont montré qu'il y a des nations d'une ancienne civilisation chez lesquelles les difficultés d'ordre financier mettent en danger le travail intellectuel. La restauration financière de ces pays devait avoir comme suite naturelle le retour à la vie intellectuelle traditionnelle ; mais il y a aussi d'autres pays avec un commencement souvent remarquable de civilisation pour lesquels la consolidation culturelle dépasse en importance toute autre préoccupation, leur restauration financière et économique étant en fonctions de la première.

De même, dans les nouveaux Etats qui ont pris naissance dans le centre et dans le sud-est de l'Europe, où la guerre a produit les modifications les plus importantes et a posé les problèmes les plus difficiles, tout doit être adapté aux nouvelles circonstances et quelquefois même créé de toutes pièces.

Dans la situation financière difficile que nous traversons maintenant, avec la monnaie du pays dépréciée par des forces que nous ne connaissons pas suffisamment pour pouvoir combattre avec succès et avec une réforme agraire audacieuse ayant changé les bases de l'équilibre social, des pays comme la Roumanie se voient dans une situation extrêmement délicate : bien que le pays soit riche, il est presque dans l'impossibilité de trouver les moyens matériels nécessaires pour créer la plupart des institutions d'enseignement dont sa jeunesse désireuse de s'instruire aurait besoin.

Abandonnés à leur propres moyens, ces pays — et il n'est pas seulement question de celui que j'ai l'honneur de représenter ici — ne pourraient pas se procurer les fonds nécessaires destinés à couvrir tous leurs besoins intellectuels actuels et à leur faire regagner le temps perdu. Dans une cinquantaine d'années peut-être s'ils étaient laissés à leurs propres ressources, ils auraient l'appareil nécessaire pour pouvoir entrer en concurrence avec les pays ayant un développement intellectuel normal et organique, mais il serait désolant d'être obligé d'attendre si longtemps. Il y aurait pourtant un autre moyen qui, s'il était employé, aurait pour effet de leur faire gagner du temps : ce serait l'emprunt d'Etat dans un but intellectuel. Il aurait l'avantage évident de donner à l'Etat la possibilité de se procurer tout de suite ce qu'une évolution historique défavorable ne lui a pas permis d'acquérir jusqu'à présent : des écoles, des institutions de culture, tant pour la nation principale que pour les minorités qui l'habitent. Malheureusement, nous vivons à une époque où les emprunts extérieurs d'Etats sont, en quelque sorte, discrédités.

Je suppose pourtant que si la Société des Nations pouvait donner son haut appui moral et patronner le développement intellectuel de tels pays, comme elle a patronné la restauration économique et financière d'autres pays, les créanciers retrouveraient la confiance et le contrôle de la Société des Nations serait une garantie suffisante que l'argent emprunté sera employé uniquement dans des buts intellectuels.

Le développement intellectuel des jeunes Etats dont je parlais tout à l'heure n'est pas seulement une question interne qui les regarde exclusivement, car dans ces pays il y a des forces neuves et vigoureuses qui, libérées des conditions difficiles dans lesquelles elles ont vécu jusqu'à présent, sont capables de vouloir et, j'en suis convaincu, de pouvoir apporter à l'évolution de la civilisation humaine une contribution insoupçonnée.

M. PUSCARIU, délégué de la Roumanie, a proposé aussi un projet de résolution qui, complété et amendé par la deuxième Commission, a été adopté, à l'unanimité, le 23 septembre 1924, par la cinquième Assemblée :

« L'Assemblée, convaincue de la nécessité de la solidarité des nations, ayant hautement apprécié les résultats de cette solidarité, en ce qui concerne certains pays, dans le domaine économique et financier, serait heureuse de voir ce principe appliqué dans le domaine intellectuel.

« Elle invite la Commission de coopération intellectuelle de mettre à l'étude et, le cas échéant, de renvoyer au Comité financier la question d'un emprunt international sous le contrôle de la Société des Nations, destiné exclusivement au développement intellectuel des Membres de la Société des Nations qui le désiraient ».

Annexe 3.

EXPOSÉ DE M. CANTACUZÈNE, PRÉSENTÉ A LA COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE CONCERNANT LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT EN ROUMANIE.

Lorsque, l'an dernier, M. V. Brătianu, ministre des finances de Roumanie, est venu à Genève et a eu l'honneur et le plaisir de prendre contact avec de nombreux délégués à la Société des Nations, il s'est entretenu, principalement avec un des représentants des Etats-Unis, sur l'utilité immédiate d'une coopération intellectuelle agissante, dans le but de venir en aide, par le moyen d'un emprunt, au développement intellectuel des pays représentés à la Société des Nations qui en exprimeraient le désir. Pourquoi se bornerait-on, disait-il en substance, à venir en aide à certains Etats en vue d'une restauration économique ou financière et ne songerait-on pas également, et de préférence même, à une restauration intellectuelle qui constituerait ainsi le fondement réel, le plus solide et le plus efficace de la Société des Nations ?

C'est la jeunesse studieuse et avec elle l'école, le collège, l'université avec tout ce qui constitue le patrimoine intellectuel de chaque pays qui doit attirer, — avant tout, peut-être —, l'attention générale, en particulier celle de la Société des Nations. En effet, on ne saurait envisager sérieusement l'assainissement financier et économique sans recourir à la collaboration d'éléments bien préparés et qui ont puisé aux sources vives d'un enseignement sérieux, profond et bien outillé, les connaissances nécessaires à cette consolidation intellectuelle qui nous intéresse et nous préoccupe. Même pour ceux qui de prime abord ne seraient pas disposés à considérer la portée intellectuelle et morale de cette question, il n'en reste pas moins vrai qu'elle est d'une utilité pratique telle qu'elle devrait s'imposer à quiconque.

La forme concrète et pratique de cette entreprise de solidarité que nous vous proposons — et en faveur de laquelle vous avez émis une opinion rassurante — se présenterait sous la forme d'emprunts avec la garantie du contrôle de la Société des Nations qui aurait à veiller à ce que les sommes avancées ne soient utilisées que pour le seul but culturel auquel elles seraient destinées — et, je tiens à ajouter ici ce que vous allez lire avec moi dans la note de M. Puscariu que je remplace aujourd'hui auprès de vous, — en l'affirmant d'avantage —, que loin de nous est l'intention de vous demander un emprunt pour la Roumanie spécialement, — comme le bruit s'en était répandu trop facilement —, ce que nous faisons ici, c'est une simple, mais formelle énonciation de principes. La Roumanie attendra votre décision, — tout en exprimant l'espoir qu'elle pourra en tirer des avantages sérieux —, en même temps que les autres Etats aussi intéressés qu'elle à leur consolidation intellectuelle, sans demander une situation privilégiée.

Je tiens à vous rappeler ici, en vous en donnant lecture, quelques passages de la note de M. Puscariu qui compléteront ma pensée :

« Le problème se pose d'une façon différente dans chaque Etat. Les enquêtes entreprises par la Commission de coopération intellectuelle ont montré qu'il y a des nations d'une ancienne civilisation chez lesquelles les difficultés d'ordre financier mettent en danger le travail intellectuel. La restauration financière de ces pays devait avoir comme suite naturelle le retour à la vie intellectuelle traditionnelle ; mais il y a aussi d'autres pays avec un commencement souvent remarquable de civilisation pour lesquels la consolidation culturelle dépasse en importance toute autre préoccupation, leur restauration financière et économique étant en fonctions de la première.

« De même, dans les nouveaux Etats qui ont pris naissance dans le centre et dans le sud-est de l'Europe, où la guerre a produit les modifications les plus importantes et a posé les problèmes les plus difficiles, tout doit être adapté aux nouvelles circonstances et quelquefois même créé de toutes pièces.

« Dans la situation financière difficile que nous traversons maintenant, avec la monnaie du pays dépréciée par des forces que nous ne connaissons pas suffisamment pour pouvoir combattre avec succès et avec une réforme agraire audacieuse ayant changé les bases de l'équilibre social, des pays comme la Roumanie se voient dans une situation extrêmement délicate : bien que le pays soit riche, il est presque dans l'impossibilité de trouver les moyens matériels nécessaires pour créer la plupart des institutions d'enseignement dont sa jeunesse désireuse de s'instruire aurait besoin.

« Abandonnés à leurs propres moyens, ces pays, — et il n'est pas seulement question de celui que j'ai l'honneur de représenter ici —, ne pourraient pas se procurer les fonds nécessaires destinés à couvrir tous leurs besoins intellectuels actuels et à leur faire regagner le temps perdu. Dans une cinquantaine d'années peut-être s'ils étaient laissés à leurs propres ressources, ils auraient l'appareil nécessaire pour pouvoir entrer en concurrence avec les pays ayant un développement intellectuel normal et organique, mais il serait désolant d'être obligé d'attendre si longtemps. Il y aurait pourtant un autre moyen, qui, s'il était employé, aurait pour effet de leur faire gagner du temps : ce serait l'emprunt d'Etat dans un but

intellectuel. Il aurait l'avantage évident de donner à l'Etat la possibilité de se procurer tout de suite ce qu'une évolution historique défavorable ne lui a pas permis d'acquérir jusqu'à présent : des écoles, des institutions de culture, tant pour la nation principale que pour les minorités qui l'habitent. Malheureusement, nous vivons à une époque où les emprunts extérieurs d'Etats sont, en quelque sorte, discrédités.

« Je suppose pourtant que si la Société des Nations pouvait donner son haut appui moral et patronner le développement intellectuel de tels pays, comme elle a patronné la restauration économique et financière d'autres pays, les créanciers retrouveraient la confiance et le contrôle de la Société des Nations serait une garantie suffisante que l'argent emprunté sera employé uniquement dans des buts intellectuels.

« Le développement intellectuel des jeunes Etats dont je parlais tout à l'heure n'est pas seulement une question interne qui les regarde exclusivement, car dans ces pays il ya des forces neuves et vigoureuses qui, libérées des conditions difficiles dans lesquelles elles ont vécu jusqu'à présent, sont capables de vouloir et, j'en suis convaincu, de pouvoir apporter à l'évolution de la civilisation humaine une contribution insoupçonnée ».

Permettez-moi maintenant d'entrer dans quelques détails, sans abuser de vos instants, au sujet des nécessités de l'enseignement en Roumanie ; je les extrais d'un mémoire qui vous sera remis... La guerre mondiale a effacé les privilèges de race et de confession ; les deux grandes réformes sociales, réalisées en Roumanie, le vote universel et la réforme agraire ont élevé à une égale amélioration politique et à une situation économique toujours en progrès la plus grande partie de la population roumaine, les *paysans*, autant roumains que ceux appartenant aux minorités. La conséquence naturelle de cette révolution sociale est la *démocratisation de la culture générale*, qui a poussé les gouvernements à diriger en premier lieu leur attention vers l'enseignement primaire et normal. Malgré les efforts qui ont été déployés, — et ils ont été et sont considérables, — les lacunes sont grandes et le chiffre des illettrés encore trop élevé, et cela pour des motifs que je ne puis approfondir ici.

Néanmoins je tiens à vous indiquer ici quelques chiffres qui vous donneront la mesure des efforts inlassables du Gouvernement roumain aux fins de remédier à une insuffisance qui ne doit pas s'accentuer. Le budget de l'Instruction publique a toujours été entouré et depuis 1919 plus encore, de soins jaloux, les augmentations sont sensibles au début, deviennent considérables les dernières années. De grands sacrifices sont exigés dans les autres Départements et surtout au Département de l'Instruction publique pour améliorer l'état des écoles, en augmenter le nombre, pour agrandir les universités, les pourvoir dans la limite du possible des exigences d'un enseignement à la hauteur de la science moderne et des nécessités immédiates. Je trouve au budget de 1924 (celui de 1925 me manque) 24 milliards de lei (budget général) dont il faut extraire 6.700.000.000 de lei pour le service de la dette. Il reste 17.300.000.000 de lei dont 1.845.000.000 pour l'Instruction publique.

On y a ajouté de l'excédent de cette année une somme d'environ 500.000.000 lei pour les besoins de l'enseignement. Cela fait environ 14 % du budget destiné aux seuls besoins de l'Instruction publique. Il est à noter qu'un certain nombre d'écoles relèvent des Ministères des Communications, de l'Industrie et de la Guerre, ce qui fait dépasser de 15 % le pourcentage de l'enseignement.

Et si je vous disais, qu'un professeur d'université ne parvient pas à toucher, au summum de sa carrière, plus de 10 à 11.000 lei par mois ; comptez ce que cela représente en francs suisses, en livres anglaises, en dollars : pas même 300 francs. Un général, commandant de corps d'armée, touche à peine 13.000 lei et, un ministre n'est pas plus riche ! Mais, nous-mêmes les diplomates, à quelle pénitence, — pour employer un mot cher à un grand ministre des Finances, nous sommes soumis, — pénitence que nous partageons avec les ministres à portefeuille qui ne sont guère rétribués à plus de 15.000 lei, avec quelques frais de représentation en plus. Tout cela est dérisoire devant les appointements de la plupart des pays, et tout cela représente les sacrifices faits en majeure partie au bénéfice du développement de notre enseignement.

« Aide-toi, et le ciel t'aidera », dit-on en langage populaire... Comme vous voyez, nous nous aidons et nous espérons que ceux qui sont en mesure de le faire, sous l'œil vigilant et le contrôle éclairé de la Société des Nations, collaboreront à nos efforts.

Précisons mieux encore, et je vais, à cet effet, vous donner lecture de certains passages du mémoire que je vous ai mentionné, où les chiffres abondent ; je ne citerai que les plus significatifs.

« Dans l'ancien royaume, où les horreurs de la guerre ont détruit le tiers des locaux scolaires, on a commencé une campagne opiniâtre, conduite par le D^r C. Angelesco, actuel ministre de l'Instruction, pour réparer les locaux ruinés et pour en construire de nouveaux. Dans ses efforts, il a été secondé effectivement par les paysans, conscients et réconfortés maintenant, qui demandaient l'Instruction pour leurs enfants. Le résultat de cette campagne est le suivant : dans le cours de deux ans, on a réparé toutes les écoles et on a construit de nouveau 3900 locaux neufs et des habitations pour directeurs avec 6100 salles de classe. Pour couvrir ces dépenses, l'Etat a fait des efforts extraordinaires, en accordant, outre les sommes prévues au budget, un crédit extraordinaire de 200 millions de lei et des bois de construction de ses forêts, d'une valeur d'environ un milliard. La contribution la plus grande a été fournie par les paysans eux-mêmes, qui, par des collectes faites entre eux, ont recueilli 200 millions et qui,

par des contributions en produits, par des travaux manuels et des charrois, ont donné l'équivalent de 700 à 800 millions. Cette action se poursuit et s'est étendue aux nouvelles provinces, où l'on connaît aussi ces résultats.

« Ici, le souci du gouvernement a été de répartir l'Instruction primaire proportionnellement entre les diverses nationalités et de faire cesser par là les anomalies d'une politique d'oppression nationale du passé.

« Dans la Bessarabie, après l'Union, le nombre des écoles primaires était, en 1920, de 1747, ainsi réparties : 1233 écoles roumaines et 514 minoritaires. Dans les deux années suivantes, le nombre des écoles a augmenté de 294, et le pourcentage de ceux qui ont suivi les écoles s'est élevé de 43,2 % à 46 %.

« Dans la Transylvanie, pour 5347 écoles, en 1918, nous en avons aujourd'hui 5842, soit un surplus de 500 ou à peu près 10 %. De ce nombre, 3611 sont roumaines et 2231 minoritaires, dont 600 écoles hongroises, 89 allemandes et 79 avec d'autres langues, sont entretenues par l'Etat.

« Dans la Bucovine, enfin, pour 531 écoles en 1914, fonctionnent aujourd'hui 575 écoles primaires, dont 319 roumaines et 156 minoritaires. Sur un nombre total de 108.498 enfants, de l'âge de 7 à 13 ans, 104.301, soit 96 %, ont visité l'école.

« Conjointement à l'action de construction d'écoles nouvelles a marché parallèlement la création de nouveaux postes d'instituteurs. Dans ces dernières années, on a créé en tout 6000 nouveaux postes d'instituteurs, dont 25 % de plus que ceux qui existaient en 1922.

« Pour qu'un nombre approximatif de 2.000.000 d'enfants de 7 à 13 ans puissent suivre l'école, sans que l'instituteur soit obligé d'instruire plus de 60 élèves, il y a besoin encore d'environ 9000 instituteurs. Pour les préparer, le nombre des écoles normales a été augmenté sensiblement. Depuis 1919, leur nombre s'est accru de 40 à 97. Pour la plupart d'entre elles, on a construit de nouveaux bâtiments avec internats pour les élèves boursiers. D'ici trois ou quatre ans, on espère que toutes les écoles normales auront des bâtiments propres ; dans neuf à dix ans, on recrutera, parmi les diplômés, les maîtres pour toutes les écoles primaires.

« La nouvelle loi de l'enseignement primaire, votée en 1924, règle les contributions de l'Etat et des communes, de façon que la réalisation de l'œuvre commencée puisse se faire en moins de dix ans avec les ressources ordinaires du pays ».

* *

« La situation de l'enseignement supérieur est la suivante :

« Dans l'ancien royaume, il existe deux universités : l'une à Bucarest, avec les facultés de théologie, lettres et philosophie, sciences, droit, médecine, pharmacie et médecine vétérinaire, et l'autre à Jassy, avec les facultés de lettres et philosophie, sciences, droit et médecine.

« Pour voir l'augmentation du nombre des étudiants, il suffit de présenter les données statistiques suivantes pour l'Université de Bucarest :

1914-15	1918-19	1920-21	1924-25
3472	6224	8141	13.478

« Ces chiffres nous indiquent comment, immédiatement après la guerre, le nombre des étudiants a presque doublé. Ainsi qu'on le voit d'après les chiffres des années suivantes, cette augmentation n'est pas due seulement à l'affluence aux universités des étudiants mobilisés pendant la guerre et à l'attraction momentanée de la capitale sur les nouvelles provinces, c'est une conséquence naturelle du nouvel état de choses, qui fait que l'Université de Bucarest soit non seulement la plus peuplée du sud-est européen, mais encore qu'avec ses 13.478 élèves, elle soit l'une des grandes universités du monde. A Jassy, l'augmentation n'a pas pris la même proportion ; cependant, par l'affluence des Bessarabiens, qui n'ont pas d'université, le nombre des étudiants a triplé depuis 1914 et a dépassé le chiffre de 4000.

« Vu cette grande augmentation, l'organisation de ces deux universités ne suffit pas. »

* *

« La guerre, avec l'occupation de la capitale et l'agglomération des réfugiés à Jassy, a anéanti une partie de l'avoir des deux universités. La réforme agraire a été, pour elle, particulièrement grave de conséquences, et spécialement pour leur faculté de médecine. Les hôpitaux de Bucarest et de Jassy sont fondés par des donations pieuses ; les vastes propriétés, que les donateurs laissaient à l'Ephorie des hôpitaux, leur assuraient un revenu si florissant que la guérison des malades était absolument gratuite. Par l'expropriation totale des biens de main-morte, et le partage des propriétés aux paysans, l'Ephorie des hôpitaux a perdu tous ses grands biens et a été réduite à une rente insignifiante en papier déprécié. Les hôpi-

taux de l'Ephorie étaient en même temps les cliniques des universités et son appauvrissement a entraîné la privation de l'enseignement clinique de tout l'outillage indispensable.

« L'état actuel des deux universités de l'ancien royaume peut se caractériser de la manière suivante : construites à une époque où le nombre des étudiants dépassait à peine 600, et très peu agrandies dans le courant des années, elles doivent abriter aujourd'hui un nombre d'auditeurs trente fois plus grand ; fondées depuis soixante ans, elles n'ont pas été assez bien dotées pour pouvoir satisfaire le développement rapide des sciences ; dépourvues, à la suite de la réforme agraire, de l'appui de l'Ephorie des hôpitaux, leurs facultés de médecine se trouvent sans cliniques.

« A l'Université de Bucarest, il faudra donc, avant tout, agrandir la bâtisse centrale et doter les Facultés de droit et des lettres de salles de cours et de séminaires et compléter leurs bibliothèques. La Faculté de médecine exige les plus grandes dépenses pour bâtir ses cliniques et les doter, ainsi que les bibliothèques, les laboratoires et le musée d'anatomie descriptive. Pour la Faculté des sciences, il faut terminer les bâtisses commencées avant la guerre et agrandir celles qui existent (Laboratoire d'anatomie et physiologie végétale, jardin botanique et Laboratoire de botanique systématique, Institut de chimie agricole), construire de nouveau les instituts et les laboratoires abrités aujourd'hui, en grande partie, dans des maisons louées, (Chimie anorganique et organique, Institut électrotechnique, Institut de chimie industrielle), aménager un aquarium, un champ d'expérience pour la chimie agricole et un jardin d'expérience pour l'entomologie appliquée.

« L'occupation ennemie a détruit une grande partie des appareils, les livres des laboratoires et des cliniques, qui n'ont pas encore été restitués jusqu'à ce jour. C'est pourquoi les bibliothèques, les collections, les appareils et les instruments optiques doivent être complétés, surtout dans le Laboratoire de biologie botanique. La Faculté de pharmacie, créée en 1923 pour décongestionner la Faculté de médecine, est installée aujourd'hui entièrement dans le local de Chimie analytique, insuffisant même pour les étudiants de la Faculté des sciences ; elle a besoin d'un bâtiment propre et d'installations nécessaires. La Faculté de médecine vétérinaire a besoin de cliniques (avec quatre sections : contagieuse, chirurgicale, médicale et obstétricale), d'un Institut zootechnique avec quatre sections et station expérimentale et de laboratoires de médecine expérimentale et parasitologie. En outre, l'Université a besoin d'un local de bibliothèque centrale, d'une bâtisse pour école normale supérieure, destinée à préparer les professeurs secondaires et de foyers d'étudiants.

« La situation de l'Université de Jassy ressemble à celle de l'Université de Bucarest.

« La situation des deux universités des nouvelles provinces, en particulier celle de l'Université de Cernauti, n'est pas beaucoup meilleure.

« Trois ans avant l'Université de Cernauti, on a créé l'Université de Cluj, avec les mêmes tendances, mais le Gouvernement de Budapest, dans son désir d'avoir une citadelle intellectuelle puissante au cœur de la Transylvanie, n'a pas hésité à faire d'importants sacrifices matériels. C'est ainsi que s'explique que l'Université de Cluj est la mieux dotée en bâtiments ; on y trouve des instituts et des cliniques modernes et un splendide palais pour la bibliothèque de l'Université. Cependant, si, à première vue, on a l'impression d'un établissement solide, en y regardant de plus près, on remarque qu'il a de grandes lacunes.

« Avant tout, la guerre a éclaté avant que le travail d'organisation de l'Université de Cluj ait été achevé. L'imposant Institut Pasteur était une construction inachevée, qui n'a été terminée qu'en 1919 et aménagé avec l'outillage nécessaire. Pour le Jardin botanique, la place seule existait. Son aménagement et la construction des serres n'ont été commencés qu'après 1919. La Clinique infantile est installée dans une maison particulière, étroite et humide, que l'on doit construire de nouveau. Il n'y a pas d'institut de physiologie ; on a commencé à le bâtir l'année dernière. Les instituts de la Faculté des sciences ne correspondent pas en grande partie à leur destination.

« Avant tout, comme on a compté sur un petit nombre d'étudiants, ils sont reconnus insuffisants, car, dès la première année de la domination roumaine, le nombre des élèves a dépassé le chiffre le plus élevé, atteint, avant la guerre, à l'Université de Cluj (1800) ; depuis lors, le nombre des étudiants augmente chaque année et croîtra considérablement aussitôt que la crise des logements sera résolue, et que beaucoup d'écoles secondaires, créées de nouveau en Transylvanie, commenceront à envoyer les bacheliers à l'Université. »

J'aimerais aussi attirer l'attention des membres de la Commission sur les institutions suivantes dont la situation matérielle est également très précaire : l'Ecole nationale des ponts et chaussées, à Bucarest, l'Ecole polytechnique, à Timisoara.

Des améliorations seraient particulièrement désirables en ce qui concerne : a) les constructions centrales ; b) les bibliothèques universitaires ; c) les instituts spéciaux ; d) les cliniques universitaires ; e) les foyers d'étudiants et f) les manuels didactiques.

Permettez-moi enfin, à simple titre d'indication, d'établir ici, toujours conformément au mémoire que vous avez entre les mains, le calcul approximatif, d'après lequel on a établi les dépenses nécessaires pour couvrir les besoins dont souffrent les universités et les hautes écoles techniques roumaines, (soit environ 4.500 millions de lei) ce qui fait à peu près 115 à 120 millions de francs-or, tandis que les comptes qui nous indiquent les possibilités de couvrir un emprunt externe ne dépassent pas trois milliards, amortissables en vingt-cinq ans sur les revenus garantis.

« Même dans les pays avec une ancienne culture, l'enseignement universitaire est resté en arrière, avec les exigences modernes ; nous ne saurions demander une situation privilégiée. Entre l'idéal que doit prévoir un programme d'organisation, et les possibilités de réalisation, il existe toujours un écart. Cela nous inquiète d'autant moins que les innovations à introduire ne peuvent pas se réaliser tout d'un coup, et les besoins signalés peuvent se répartir en besoins urgents et en besoins moins urgents. L'amortissement de l'emprunt est compté sur un délai de vingt-cinq ans, et la réorganisation des universités doit compter avec un développement de vingt-cinq ans, dans le cours desquels sera réalisé ou achevé, tour à tour, le programme esquissé. Etant donné les progrès rapides de la science, ce serait une faute de compter sur un temps de plus longue durée.

« Mais l'intention du Gouvernement roumain n'est pas de faire servir uniquement l'emprunt externe sollicité à relever l'enseignement supérieur, il est considéré comme un fonds de base, susceptible d'être augmenté. D'après toutes les prévisions, les revenus qui garantissent l'amortissement de ce fonds, augmenteront chaque année, de sorte que la différence entre la somme réalisée et la cote d'amortissement, viendra augmenter le fonds cultural ; le programme de démocratisation de l'enseignement, nécessaire, nous l'espérons, dix ans, en sorte qu'à partir de la onzième année, le budget du Ministère de l'Instruction aura des excédents, qui ne passeront pas tous pour l'enseignement primaire et secondaire, et qui pourront augmenter le fonds cultural des universités ; certaines institutions universitaires concernent de près d'autres ministères, (le Ministère de la Santé publique, des Travaux publics), qui peuvent être engagés à supporter une partie des dépenses réclamées par les cliniques et les écoles polytechniques. Même sans compter sur les donations particulières (dont quelques-unes, comme sont les collectes pour les foyers d'étudiants, qui ont réalisés des sommes importantes), l'Etat lui-même peut contribuer, dès maintenant, à de nouvelles constructions avec matériel brut (bois de ses forêts) ou avantages de transport.

« Ainsi ces trois milliards d'emprunt peuvent être considérés comme base d'un fonds à caractère permanent, qui continuera à exister après les vingt-cinq ans d'amortissement et qui donnera à l'Etat roumain la possibilité, au lieu d'allouer chaque année des sommes relativement petites et dont l'effet ne se connaîtrait pas, de profiter des bas prix actuels et d'entreprendre, dès maintenant, les travaux les plus urgents pour exhausser notre enseignement, d'après un plan bien établi, mais assez souple pour permettre de s'adapter aux exigences imprévues qui peuvent surgir dans les années suivantes. »

Comme vous venez de le voir, ces chiffres n'ont rien de déconcertant et ceux qu'éventuellement vous pourriez approuver, le jour heureux où un emprunt extérieur culturel deviendrait une réalité, ne sortent pas des possibilités, et je suppose que ceux que pourraient souhaiter d'autres Etats, seraient plus ou moins dans les mêmes proportions. Quand on songe aux richesses de la Roumanie, qu'elle n'a pas encore eu le temps ni les moyens de faire valoir, mais qui sont réelles et d'un avenir certain, quand on examine avec soin les efforts du Gouvernement roumain dans le domaine financier et économique, ainsi que le scrupule minutieux qui préside à l'administration des deniers de l'Etat, quand on constate les progrès constants, bien que lents, parfois, qui ont été réalisés pendant ces cinq dernières années, principalement dans toutes les branches de l'activité roumaine, je crois que sans pénétrer dans le domaine d'un optimisme exagéré, on peut lui faire confiance, comme on saura le faire envers d'autres Etats également désireux de hâter le développement intellectuel en le plaçant sur des assises dignes de notre temps.

Il n'y a pas de domaine, je crois, où l'esprit qui préside au travail et à l'activité de la Société des Nations puisse se manifester d'une façon plus élevée et en même temps plus pratique. C'est en aidant les forces vives et ardentes que recèle une jeunesse pleine de zèle et laborieuse qu'elle la guidera dans les voies saines et productives d'une évolution à base d'ordre et de justice, — et l'éloigner des théories subversives, — à base de cynisme et d'un matérialisme brutal, qui mènent à la ruine universelle et à l'anéantissement de la civilisation.

En me référant à la résolution adoptée par la cinquième Assemblée qui permet tous les espoirs, je vous prie de mettre à l'étude la question de l'Emprunt culturel international sous le contrôle de la Société des Nations et de la transmettre également au Comité financier qui donnera son avis. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de la bienveillante attention que vous avez bien voulu m'accorder.

Annexe 4.

CRÉATION D'UN BUREAU INTERNATIONAL DE MÉTÉOROLOGIE.

PROPOSITIONS DU COMITÉ INTERNATIONAL MÉTÉOROLOGIQUE DES PAYS-BAS.

Le désir de créer un bureau météorologique international a déjà été exprimé à plusieurs reprises depuis le Congrès international météorologique, tenu à Vienne en 1873, où fut créé le Comité météorologique international, qui, depuis ce temps, a eu la direction de la coopération internationale dans le domaine météorologique. En 1873, on définit la tâche du bureau à créer comme suit : réunir des observations par lesquelles il serait possible de faire un résumé de l'évolution des phénomènes météorologiques sur une partie aussi étendue que possible de la surface de la terre, et de publier ces observations pour usage international dans des unités pareilles pour la surface entière.

Toutefois, on n'a obtenu aucun résultat jusqu'ici, quoique presque à chaque conférence météorologique on ait de nouveau rappelé l'intérêt de la création d'une institution centrale, qui aurait du personnel et des moyens pécuniers à sa disposition, pour réunir des observations et faire des manipulations que tout le monde considérerait comme extrêmement désirables, mais qui dépassaient les forces d'un seul pays.

La création d'un institut météorologique-hydrographique international à Monaco, pour le domaine très lié de l'hydrographie, a réveillé de nouveau ces pensées, d'autant plus que, depuis la guerre, certaines publications ont cessé de paraître qui seraient du domaine d'un institut international, mais qui, jusqu'ici, avaient paru par les soins de certaines institutions nationales. Je pense notamment à la publication journalière de cartes du temps pour l'Océan Atlantique, qui, jusqu'à la guerre, furent publiées par les institutions météorologiques de Copenhague et Hambourg, et à la publication des observations internationales des couches d'air élevées, lesquelles furent payées presque uniquement par l'Allemagne.

D'autres publications de ce genre sont, par exemple : le « Réseau mondial », un résumé mensuel de l'état atmosphérique en dérogation avec l'état normal, publié par le « Meteorological Office », à Londres ; la publication d'observations maritimes et la publication du caractère magnétique de chaque jour, publiées par l'institution de De Bilt et basées sur des observations internationales.

La publication des atlas océanographiques est un autre sujet où la collaboration internationale pourrait donner de bien meilleurs résultats. A présent, chaque nation maritime les publie de son côté et, souvent, ne dispose que de matières insuffisantes, tandis qu'il serait bien plus simple de réunir toutes les observations et de composer un atlas général.

L'échange que notre institut a entrepris avec des instituts anglais, français et allemands n'est qu'un premier pas dans cette direction.

Les résolutions de la dernière conférence météorologique à Utrecht, mentionnée ci-dessus, indiquent que le besoin d'un bureau météorologique international augmente à mesure que notre travail se développe. La résolution N° 8 signale l'utilité d'un institut central pour l'observation du rayonnement du soleil, où toutes les nations pourraient comparer leurs instruments avec des instruments-matrices.

La résolution N° 18 charge une commission d'essayer de faire reprendre la publication des cartes météorologiques de l'Océan Atlantique. La résolution N° 60 parle d'une carte météorologique journalière des hémisphères entiers, devenue possible par le développement de la T. S. F. La résolution N° 64 parle de la Société des Nations en connexion avec la publication des observations des couches d'air élevées, et la résolution N° 69 signale encore l'institution d'une commission pour étudier la question d'un bureau météorologique international. Une autre commission instituée il y a peu de temps a pour tâche de revoir l'atlas des nuages et de préparer une réédition.

Il me semble que les publications internationales, parues avant et après la guerre prouvent combien ces résumés du travail fait dans le monde entier sont nécessaires. Je n'hésite pas à déclarer que ce n'est possible qu'avec l'aide de ces publications de travailler scientifiquement à la solution des grands problèmes météorologiques. Si cette thèse est juste, il ne faut pas mettre l'existence de ces publications en danger en laissant le soin de leur parution entièrement à la bonne volonté de quelques rares institutions nationales qui en général, ont beaucoup de peine à maintenir le niveau de leurs publications nationales. Si toutes ces publications pouvaient être préparées et publiées par un institut météorologique central qui, en même temps, pourrait se charger de la comparaison des instruments avec des instruments-matrices, cela assurerait l'existence des publications internationales et serait en même temps une mesure d'économie. Il me semble, en outre, que du moment que la Société des Nations a institué une Commission de coopération intellectuelle, qui entreprendra la question de la bibliographie internationale, il ne faut plus qu'un pas pour faire avancer la collaboration internationale dans le domaine de la météorologie, qui, plus qu'aucune autre science, a besoin de collaboration internationale, et qui voit augmenter ce besoin par le développement du trafic mondial dans les airs. Je crois devoir ajouter qu'en ce qui concerne la reprise des deux publications interrompues pendant la guerre, on n'est pas resté inactif. A la réunion de la Commission pour l'examen de l'atmos-

phère d'avril dernier, à Londres, on a pu voir que de trois côtés (la section météorologique de l'Union géodésique et géophysique, l'observatoire de Lindenberg et l'Institut météorologique (place d'envoi de cette lettre), on a mis à la disposition de cette Commission des fonds pour un essai de publication des résultats d'observations avec des ballons inscripteurs, pendant les années 1923 et 1924. Toutefois, il est incertain s'il y aura suffisamment de fonds pour continuer les essais après 1924. En ce qui concerne les cartes météorologiques de l'Océan Atlantique, la section sus-mentionnée a également mis une somme disponible pour un essai de publication qui, toutefois, ne paraîtra que pendant une très petite partie de l'année.

Pour ce qui concerne cette première question, la direction de l'essai est prise par sir Napier Shaw, pour la seconde la direction est prise par la direction de l'Institut météorologique danois. Quand ces publications d'essai seront prêtes, le désir de les faire paraître régulièrement sera sans doute plus fort que jamais. Il me semble, par conséquent, que le moment est propice pour essayer d'établir une organisation centrale, qui pourra se charger de la publication. La section météorologique de l'Union géodésique et géophysique, qui ne comprend pas encore toutes les nations, n'entre pas en ligne de compte pour le moment, et, sans doute, ne dispose pas d'assez de fonds pour entreprendre tout ce travail à la longue. Toutefois, il semble qu'à l'avenir une collaboration avec cette institution est fort possible.

Annexe 5

LETTRE DE L'ASSOCIATION « LA HOLLANDE A L'ÉTRANGER »

L'association « Nederland in den Vreemde » (La Hollande à l'Étranger) a institué une enquête pour connaître, ce que l'on enseigne sur notre pays dans les écoles étrangères, afin de rechercher, si ce n'est pas là, que gît la cause des appréciations souvent fausses, que l'on rencontre à l'étranger en ce qui concerne notre pays.

Le résultat de cette enquête, grâce auquel les nombreuses imprécisions enseignées au sujet de l'histoire et de la signification culturelle de notre pays furent mises à jour, ce résultat, dis-je, a fait se poser en moi la question, si l'on ne se heurtera pas, dans tous les pays, à ce même inconvénient, et s'il ne faut pas attribuer à cela le développement encore imparfait des idées internationalistes ?

Non seulement on ne se connaît pas, mais l'enseignement scolaire est farci de données fausses à l'égard d'autres nations.

On considère les autres nations uniquement d'un point de vue souvent étroit et personnel, et on ne tient pas compte de ce que pensent et ressentent ces nations elles-mêmes de leur signification culturelle et de leur position internationale.

Voilà pourquoi l'idée m'est venue de rechercher s'il n'est pas possible de réaliser la publication d'un traité international d'histoire, de géographie et de culture, dans lequel chaque pays serait décrit par un de ses habitants, spécialement qualifié pour cette mission.

Je me figure qu'un tel traité devrait se réduire aux dimensions d'un manuel, et ne devrait pas prendre les allures d'une vaste encyclopédie.

L'essentiel est, qu'il soit utilisable dans les classes supérieures des écoles moyennes (lycées), soit comme livre d'étude ou comme livre de lecture, car c'est et ce sera toujours la jeunesse, qu'il faut élever à l'idée internationale.

C'est pourquoi il faut que les chapitres soient écrits en grandes lignes et d'une manière agréable et qu'ils ne prennent pas la forme d'arides compte rendus statistiques.

Après que l'étendue du livre aura été établie, on attribuera à chaque pays, d'après son importance au point de vue international, un quorum propre, et je me représente, que le plus rationnel serait, pour ne froisser aucun pays, de fixer ce quorum d'après le rang que prend le pays en question dans le statut de la Société des Nations.

Je me représente comme suit la façon, dont on pourrait exécuter le plan ci-dessus exposé :

En chaque pays de quelque importance, il existe une association pour propager l'idée pacifiste et l'idéal de la Société des Nations.

Il me semble, que ces associations-là sont en premier lieu appelées à prêter leur collaboration à l'exécution de ce projet, qui tant au point de vue de leur propre pays, qu'au point de vue de l'idéal internationaliste, peut produire beaucoup de bien.

On pourrait convier ces associations à instituer un concours pour le meilleur rapport concernant leur propre pays, en dedans des limites fixées pour cette nation.

Ces rapports devraient être appréciés d'après les critères suivants :

- 1° Leur objectivité et leur exactitude;
- 2° L'importance de leur teneur ;
- 3° Le style plus ou moins animé.

Ad 1. L'objectivité est une qualité rare et presque jamais atteinte.

L'essentiel est qu'aucun rapport ne soit un *oratio pro domo*, mais surtout dans le domaine historique, qu'il soit une relation aussi sobre que possible du développement historique, dans laquelle, sans manquer à la vérité, l'attention reste attirée sur la prédominance de l'idéal internationaliste, et surtout on évitera d'attirer l'attention sur ce qui divise les peuples.

Ad 2. On attirera l'attention non pas sur ce qui saute aux yeux des touristes, mais sur ce qui est d'importance essentielle, sur ce que le pays en question a produit dans le domaine culturel ou économique, de même que dans le domaine des arts, des sciences ou du progrès social. En ceci, chaque peuple peut apprendre d'un autre peuple. Il est évident qu'il faut en ceci s'abstenir de tendances à l'infatuation.

Ad 3. Ceci résulte de ce qui a été exposé précédemment, concernant le but de l'ouvrage, qui doit s'adresser particulièrement à la jeunesse.

Lorsque les rapports auront été examinés et appréciés par les jurys nationaux d'après les critères énoncés ci-dessus, il me semble que, pour augmenter l'autorité morale de cet ouvrage, il serait désirable que les rapports recueillis de cette manière, — chaque pays enverrait par exemple les trois meilleurs rapports à choisir, — soient soumis ensuite au jugement d'un jury international; par exemple, la Commission internationale de coopération intellectuelle de la Société des Nations.

L'ouvrage ainsi composé et sanctionné pourrait ensuite être présenté aux gouvernements respectifs et, si désiré, pourrait être traduit en langue du pays par les soins des associations nationales et mis en vente pour l'usage scolaire ou privé.

Je ne veux pas nier que de grandes difficultés et obstacles soient afférents à l'exécution du projet ci-dessus exposé, mais je ne les estime pas insurmontables.

Quelques-unes de ces difficultés furent ainsi énoncées :

1° « Les pays entre eux ne se trouvent pas dans les mêmes situations ». Les Pays-Bas sont, par exemple, beaucoup plus intéressants pour la Belgique, que pour l'Italie; il faudrait donc que dans le manuel destiné aux écoles belges, la Hollande prenne une place plus grande que dans celui destiné à l'Italie ».

J'ajoute néanmoins, que je ne songe pas à mettre au premier plan l'importance particulière de tel ou tel pays vis-à-vis de telle autre nation, comme par exemple, notre pays vis-à-vis de la Belgique, — ce qui précisément mettrait sur le tapis toute une série de divergences de vues, au lieu de les éviter, — mais je voudrais mettre en lumière ce qui est d'intérêt général et international de savoir de chaque pays par tous les autres. Et ce domaine-là est suffisamment étendu et important, même si l'on ne s'en tient pas uniquement aux relations particulières d'un pays à l'autre.

2° « Ce serait un livre plein d'opinions contradictoires ».

Je ne considère pas ceci, en soi, comme une objection prépondérante, pourvu que ces opinions soient émises d'une manière modérée et tolérante. Il serait par exemple excellent, que notre jeunesse hollandaise apprenne à connaître aussi le point de vue espagnol dans la guerre de quatre-vingts ans, pour autant que ce point de vue ne soit pas exposé de façon haineuse et intolérante.

3° On signale la difficulté de faire choix dans les rapports rédigés sur notre pays, entre les productions de provenance protestante, catholique ou neutre.

Je suis d'avis que, dans ces questions, le jury doit se tenir strictement aux critères énoncés plus haut, qui dicteront la préférence. N'oublions pas ici que la partie historique ne doit être qu'une introduction et que la plus grande ampleur doit être donnée à la signification économique et culturelle de chaque pays dans les temps actuels.

4° « Le livre ne sera pas mis en usage dans les écoles. »

Ceci devra être solutionné par la pratique et on fera appel autant que possible à l'aide et à l'appui des gouvernements respectifs.

Il faudra tout de même adapter l'ouvrage tant pour l'usage privé ou pour les bibliothèques, que pour l'emploi scolaire et, en ceci, il serait inappréciable aussi comme source pour les auteurs de livres scolaires.

On pose aussi la question : qui doit prendre l'initiative d'une semblable entreprise ? On émit l'opinion qu'un semblable projet n'aurait quelque chance de réussite que s'il émanait d'un organisme éminent comme, par exemple, la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations.

Personnellement, il me semblerait préférable qu'une publication semblable fût élaborée et émise par une source non officielle, mais néanmoins ratifiée par un comité international, comme celui que je proposais ci-dessus. On suivrait, par exemple, la route suivante : formation d'un comité exécutif, soutenu par un conseil de patronage, constitué par des personnes faisant autorité dans le domaine international.

Une solution satisfaisante, n'étant qu'une suggestion discrète, serait peut-être que le comité exécutif entreprenne le travail sous le patronage de la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations.

Le Comité exécutif, dont le membres devraient concevoir une forte croyance de l'idéal internationaliste, n'aurait pour tâche que d'exprimer clairement le but et le dessein

du projet aux associations nationales, de leur inspirer une collaboration réelle et de leur indiquer les principes fondamentaux de l'ouvrage.

Ensuite, le Comité aurait à fonctionner d'intermédiaire, afin de présenter les résultats des concours nationaux au jugement de la Commission internationale comme jury suprême.

Et, enfin, il devrait se charger d'une édition limitée en français et en anglais — aux frais desquelles les associations nationales seraient priées de contribuer à raison de leur importance — qui formerait éventuellement la base des éditions nationales.

Cette exposition des faits n'étant que très peu détaillée, il serait désirable — si la Commission de coopération intellectuelle était disposée à bien vouloir se charger du patronage — de soumettre au jugement de chacun des membres le texte du manifeste aux associations nationales, dans lequel le projet serait démontré et les principes généraux seraient indiqués.

De telle façon, une collaboration plus vive serait obtenue entre la Commission et le comité exécutif qui, d'une part, procurerait à la commission la garantie que l'ouvrage auquel elle donnerait sa sanction soit ainsi exécuté selon son intention et qui, d'autre part, laisserait toute liberté possible à l'initiative particulière.

J'attacherais un intérêt exceptionnel à connaître votre éminent jugement sur ces divergences de points de vues ainsi que sur tout le projet, d'autant plus qu'en votre qualité de membres de la Commission internationale de coopération intellectuelle, une valeur prépondérante sera reconnue à votre opinion.

Je pense pouvoir admettre que, abstraction faite des détails pratiques d'exécution du projet, vous admettez qu'en principe, la réalisation de ma proposition constituerait une étape importante sur la route qui mène à la coopération internationale, précisément parce qu'ainsi la jeunesse qui donnera les hommes et les femmes de l'avenir acquerra une connaissance plus parfaite et, *ipso facto*, une estime plus raisonnée à l'égard des activités et des tendances des autres peuples; en outre, ainsi serait posée une nouvelle pierre de l'édifice de l'union dans l'estime réciproque des nations, ce qui sera d'une valeur inestimable dans la vie internationale des futures générations.

Domburg, le 7 janvier 1925.

(Signé) I. P. A. VAN DEN BRANDELER.

Annexe 6.

PROPOSITION SOUMISE PAR MM. F. VAN RAALTE, DR. M. G. DE BOER ET M. SLUIZER

La Commission de rédaction (composée de MM. F. van Raalte, Dr M. G. de Boer et M. Sluizer, à Amsterdam) se propose de demander à des pacifistes éminents, de nationalité diverse, des articles destinés à montrer de quelle façon les pays et les peuples se complètent et comment ils ont besoin les uns des autres; de quelle façon les produits d'un pays servent à faciliter la vie dans d'autres pays et surtout comment la civilisation a été le résultat de la collaboration de tous les peuples.

La Commission de rédaction est d'avis que le recueil d'essais, qui sera composé ainsi, devra débiter par une introduction historique d'un caractère général, montrant comment dans un passé plus éloigné les peuples les plus divers ont contribué à jeter les bases de la civilisation actuelle. Ensuite, il faudra faire voir dans une série d'articles les résultats obtenus spécialement dans les temps plus rapprochés par moyen de collaboration dans le domaine de la matière aussi bien que dans celui de l'esprit. Elle envisage comme sujets à traiter : le développement des communications internationales, la production mondiale, la lutte contre les maladies, le soulagement des maux causés par la guerre (Croix-Rouge), le droit international, la philosophie, les sciences naturelles, la philologie, l'histoire, l'art, l'éducation etc.

Le volume se terminerait par des articles où seraient traités les terribles dangers dont la guerre menace, surtout dans l'avenir, toutes les acquisitions de l'humanité, et où serait démontré la possibilité d'assurer un meilleur avenir par la paix mondiale. Le caractère du recueil comporte, cela va sans dire, que tous les articles respirent une tendance nettement pacifiste, en évitant tout ce qui pourrait aigrir les relations internationales, avec le dessein bien arrêté de faire naître une appréciation réciproque plus juste. En outre, les articles devraient être écrits de façon si simple, qu'ils seraient accessibles à la compréhension d'adultes d'une culture normale ainsi que des élèves les plus âgés de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement secondaire. Notre préoccupation va ici aux futurs instituteurs, qui seraient ainsi préparés à traiter l'histoire dans une direction d'esprit pacifiste, ce qui contribuera à éliminer l'histoire guerrière, que tout le monde rejette, mais qui ne cesse pas de prédominer.

L'ouvrage paraîtra simultanément dans les principales langues du monde; de bonnes illustrations devront le rendre agréable à l'œil et un prix modique le mettra à la portée de la bourse de tous ceux qui s'y intéressent.

A côté de l'ouvrage projeté, qui s'adresse à des esprits ayant reçu un développement plus large, il faudra composer ensuite dans les divers pays, à l'aide des données ainsi réunies, des manuels, destinés à l'école primaire, pour les élèves de douze à treize ans, qui seront ainsi pénétrés de l'esprit du volume projeté. Celui-ci pourra en même temps servir de guide à l'instituteur dans son enseignement. Les événements des dernières années ont montré combien il importe de propager l'idéal pacifiste dans toutes les couches de la société. Si l'on veut obtenir des résultats dans cet ordre d'idées, il faut s'adresser en premier lieu à la génération qui monte et qui a été élevée jusqu'ici dans un esprit nationaliste, voire chauviniste. Ce que nous voulons graver dans le cœur, dans l'âme de la jeunesse, c'est la conviction que les horribles événements qui se sont déroulés au cours de la guerre mondiale, et qui se répéteront bien plus terribles encore dans l'avenir si une modification profonde des relations internationales n'a pas lieu, devront être évités à tout prix par la suite.

La Commission de rédaction est d'avis que l'ouvrage projeté peut contribuer d'une manière efficace à établir cette conviction ; qu'il peut amener une appréciation plus juste entre les différents peuples, dont les manuels d'histoire s'occupent jusqu'à ce moment plus des luttes que de la collaboration internationale. Ils sont, en outre, d'avis que l'initiative d'une tentative, telle que celle qu'elle veut entreprendre, peut partir d'une nation, peu nombreuse il est vrai, mais qui a joué fréquemment un rôle important dans le domaine international, nation qui a donné la première expression au droit des gens, qui est actuellement le siège de la Cour internationale d'arbitrage et du Palais de la Paix, nation qui est restée strictement neutre dans les conflits qui viennent d'ébranler le monde.

Annexe 7.

NOTE SUR L'UNIFORMISATION DE LA NOMENCLATURE SCIENTIFIQUE

Par Aloysio DE CASTRO, membre de la Commission

Un des moyens les plus heureux pour faciliter la coopération intellectuelle des peuples étant l'échange des ouvrages publiés dans les divers pays, la première difficulté à vaincre serait la diversité des termes techniques dans les différentes langues. Cette difficulté se présente particulièrement dans l'étude des sciences médicales, et surtout dans le domaine anatomique. Elle est moindre, il est vrai, dans certains pays comme l'Allemagne, où, de longue date, l'usage de la langue latine s'est conservé pour la désignation de nombreux termes techniques, qui remplacent dans les ouvrages les expressions allemandes correspondantes. On obtient, de la sorte, une nomenclature plus stable, indifférente aux variations d'une langue vivante qui évolue forcément, et insensible aux tentatives des créateurs de vocables nouveaux pour désigner des choses classiques.

Des efforts ont été déjà tentés pour établir une nomenclature fixe, aisément acceptable. Il suffit de rappeler en anatomie, par exemple, les *nomina anatomica*, préconisés par la Société anatomique allemande, réunie à Bâle¹ et la nomenclature mononyme des anatomistes américains, artificiellement composée par la contraction des termes latins en usage.

Les mêmes difficultés auxquelles se heurte le lecteur, sur le terrain anatomique, se rencontrent aussi dans le domaine de la nosologie, où il serait d'une importance aussi grande d'unifier les termes désignant les maladies. Il n'est pas besoin d'insister sur les avantages d'une semblable uniformisation quand on traite des termes d'usage international à propos de la notification obligatoire des maladies épidémiques ou infectieuses, qui exige des mesures sanitaires préventives de caractère international.

Les considérations précédentes montrent la nécessité d'étudier à fond cette question, si importante pour la coopération scientifique internationale, et je proposerai qu'une réunion d'experts fût convoquée, dès que ce sera possible, pour fixer les bases d'une uniformisation de la nomenclature anatomique et nosologique, qui, une fois établie, devra être recommandée aux diverses nations.

La nomenclature latine paraîtrait indiquée dans le cas actuel, d'autant plus qu'elle est d'un usage courant en zoologie et en botanique dans la classification et pour la description des espèces ; mais la Commission qui étudiera le sujet pourrait envisager la possibilité d'établir également une nomenclature anatomique, purement artificielle, numérique ou littérale, basée sur un principe analogue à celui de la nomenclature chimique. Quelle que soit la langue dans laquelle on écrit un ouvrage de chimie, il n'y a pas la moindre hésitation quand, auprès du nom étranger du corps, on rencontre entre parenthèses sa formule : *Eau* = aqua, aqua, water, wasser, voda = (H^2O). Or, n'aurait-on pas la même clarté, la même aisance à lire une description anatomique, si au lieu de *Capsule surrénale* = Nebenniere, suprarenal body, glandula suprarenalis, on trouvait simplement (Sr) ou T 57, ou (G.48).

Etant donné que ces symboles seraient le résultat d'une convention acceptée presque universellement, depuis l'Angleterre jusqu'à la Turquie et au Japon, il est évident

¹ *Anatomische Nomenclatur* (« *Nomina anatomica* »), His, Leipzig, 1895.

que, pour diminuer les possibilités de confusion résultant de l'emploi de la même lettre pour des organes divers, ou pour rappeler leur dépendance, on pourrait désigner, par exemple, les divisions et subdivisions émanant d'un tronc artériel principal par un numéro ou une lettre, selon leur ordre de naissance. Dans le sens du courant, sur ce même tronc, on obtiendrait de la sorte une nomenclature symbolique, courte et aisément compréhensible. Cette nomenclature nouvelle aurait quelque analogie avec la nomenclature décimale, aujourd'hui acceptée en bibliographie.

* * *

Une autre question qui mériterait d'être étudiée par la Commission de coopération intellectuelle, et d'un ordre plus pratique encore, plus général et plus immédiat : c'est la généralisation, dans les livres de science, du système métrique décimal.

Il est étrange, en effet que, dans les ouvrages anglais et américains de médecine et de pharmacologie, qui s'adressent à un public international de spécialistes, on continue à se servir d'anciennes unités de poids et de mesures, inusitées dans les autres pays, quand il serait au moins facile de spécifier entre parenthèses les unités métriques décimales auxquelles correspondent les termes employés.

Dans la lecture d'un ouvrage de clinique, par exemple, il est troublant de rencontrer des évaluations spécifiées en « yards » et « inches », en degrés Fahrenheit, et de se voir obligé de les transposer en mesures décimales ou en degrés centigrades, de changer en centigrammes, en milligrammes, des « ounces », « scruples », etc. La pensée, l'observation personnelles ne perdent rien de leur originalité à se servir de mesures acceptées depuis longtemps, tandis que la permanence de ces unités locales a pour effet d'éloigner les lecteurs d'ouvrages dont ils tireraient souvent un réel bénéfice.

Annexe 8.

NOTE SUR LA NOMENCLATURE EN ARCHÉOLOGIE, PAR M. A. CHILDE, PRÉPARATEUR AU MUSÉE NATIONAL DE RIO-DE-JANEIRO.

La matière archéologique est, en général, revêtue de désignations dont la signification est plus accessible aux spécialistes, parce que tirées des langues classiques qu'ils se trouvent justement dans l'obligation de connaître : une *pixis* est un terme aussi compréhensible à un archéologue suédois qu'à un espagnol, parce que c'est un mot grec qu'ils ont appris et qui est aussi bien accepté à Rome, qu'à New-York ou à Helsingfors.

Mais toute l'archéologie n'est pas exclusivement classique et il est d'autres termes nombreux, qui ont chacun leurs équivalents différents dans les langues modernes. Et le fait se produit même sur le terrain de l'archéologie classique quand on n'a pas conservé l'usage d'employer le terme antique grec, latin, perse, égyptien, etc. Prenons par exemple le terme fronton. On eût pu garder le grec *actos* ou le latin *fastigium*. Celui-ci a fourni *faitage* en français, ce qui en construction est toute autre chose que fronton. Fronton donne *frontis* en espagnol et le portugais y répond par *frontispicio* qui prête à l'ambiguïté. L'anglais a *front*, *pediment*, — l'allemand a *Giebel* — le russe *phronton*.

Si nous nous reportons à des termes particuliers d'archéologie et de préhistoire occidentales, les mots spéciaux abondent qui sont employés tels quels, sans traduction : *long-barrow*, *round-barrow*, *Reihengraber*, *celts*, etc., etc.

Ne pourrait-on donc en cette discipline rechercher une base simple de nomenclature et l'appliquer à ces termes qui n'ont pas trouvé asile, ou qui font duplicata dans les langues diverses ?

Une des bases de cette nomenclature pourrait être le lieu où l'objet fut d'abord rencontré, l'époque à laquelle il appartient. Un autre critérium pourrait être la forme — et son rapprochement avec un objet moderne répondant au même usage —, la langue dans laquelle cette analogie ou dissimilitude serait exprimée étant la langue latine, ou bien une nomenclature symbolique, numérique, littérale, etc.

L'archéologie étendant ses recherches sur un domaine excessivement vaste, il est incontestable que la fixation d'une nomenclature archéologique exigerait un travail considérable et nécessiterait sans doute une entente préalable sur des termes très nombreux qui sont du ressort des techniciens, parce qu'ils désignent une multitude d'instruments de travail et de coutumes, nés au cours de l'évolution progressive des sociétés humaines, mais il n'est pas douteux que cette nomenclature une fois établie et se complétant au cours des travaux postérieurs, étendrait son influence jusque sur le terrain au moins aussi vaste de l'ethnologie.

Annex 9.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
SUR SA RÉUNION TENUE A GENÈVE, LE 22 JUILLET 1925.

Adopté par la Commission plénière en sa séance du 30 juillet 1925.

Étaient présents : MM. Destrée, président ; Ruffini, de Reynold, Casares, V. Kellogg, Luchaire, Halecki, Oprescu, secrétaire de la Commission.

La Sous-Commission a pris d'abord connaissance d'une résolution que l'assemblée de l'Association internationale pour la lutte contre le chômage a adoptée lors de sa dernière réunion à Prague, les 30 septembre et 1^{er} octobre 1924. Cette assemblée a été d'avis de renoncer pour ladite session à aborder l'examen des problèmes techniques du chômage, tout en poursuivant les études relatives au chômage des intellectuels. Elle a pensé également qu'il serait désirable de prier le Congrès de politique sociale de présenter au Conseil de la Société des Nations et au Conseil d'administration du Bureau international du Travail une résolution attirant leur attention sur l'opportunité d'une action internationale immédiate pour assurer aux travailleurs intellectuels des possibilités de travail productif.

La Sous-Commission a ensuite discuté de nouveau la question du projet de convention sur la propriété scientifique présenté par le sénateur Ruffini.

Lecture a été donnée des réponses reçues des gouvernements concernant ce projet, depuis la dernière réunion de la sous-commission, en juillet 1924.

Après un échange de vues, au cours duquel on a fait remarquer que les objections soulevées contre l'adoption de ce projet avaient été soulevées jadis, lorsqu'il était question d'adopter le projet de convention sur la propriété industrielle, la sous-commission a constaté : 1^o que le principe du projet a rencontré une approbation presque générale ; 2^o qu'il y a diversité d'opinions sur les moyens pratiques de réalisation.

Finalement, la sous-commission a pris la décision suivante :

« Malgré les objections pratiques faites au projet de M. le Sénateur Ruffini, la Sous-Commission, constatant que toutes les réponses reçues jusqu'à présent reconnaissent le côté équitable et désirable de la réforme, prie M. le Sénateur Ruffini de faire un rapport complémentaire sur la situation à ce jour.

Elle confirme son vœu de voir réunir une conférence d'experts pour un examen approfondi des mesures propres à atteindre le résultat désiré, mais croit utile que cette conférence soit précédée par une consultation du monde industriel ».

La consultation envisagée devrait être faite par les soins de l'Institut international de coopération intellectuelle à Paris.

Le deuxième point à l'ordre du jour était celui de la caisse de prêt et de crédit.

L'auteur de cette proposition, M. de Halecki, déclare qu'elle lui a été suggérée à la fois par une proposition émanant de l'Académie roumaine et faite en 1923, lors de la réunion de la Commission avec des représentants des Commissions nationales, et par une proposition de l'Association des universitaires polonais.

L'Académie roumaine avait en effet, proposé la création d'une caisse de prêt destinée à subvenir aux frais des universités ayant besoin d'instruments de travail indispensables aux chercheurs.

L'Association polonaise, de son côté, a envisagé la création d'une autre caisse de prêt, destinée à avancer aux professeurs et aux savants qui feraient des voyages d'études à l'étranger les sommes d'argent qui leur sont nécessaires pour épargner les pertes de temps que causent souvent des retards inévitables survenant dans le paiement des indemnités accordées par les gouvernements.

Dans ces conditions, M. de Halecki trouverait préférable que le premier point du problème fût étudié lorsque la Commission s'occupera de l'emprunt culturel proposé par M. Puscariu et adopté par la cinquième Assemblée.

En ce qui concerne le deuxième point, on demanderait à l'Association polonaise un projet plus précis, qui pourrait être pris en considération lorsqu'on procédera à l'exécution du projet roumain.

La Commission s'est ralliée au point de vue de M. de Halecki.

Annexe 10.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES RELATIONS UNIVERSITAIRES
SUR SA SESSION TENUE A GENÈVE, LES 22 ET 23 JUILLET 1925.

Adopté par la Commission plénière en sa séance du 30 juillet 1925

Étaient présents : Tous les membres de la Sous-Commission ou leurs remplaçants, sous la présidence du professeur Gilbert Murray.

MM. Balinski, président de la *Confédération internationale des étudiants*, Habicht, de la même Confédération, et Conrad Hoffmann, secrétaire de l'*European Student Relief*, ont été entendus par la sous-commission.

Le secrétaire de la Commission a exposé la situation concernant la vente et les frais d'impression du *Bulletin de l'Office international de Renseignements universitaires*, depuis le commencement de l'année 1925. Il a été dépensé 9.423 fr. 30 pour l'impression (4.896 fr. 45 pour les 1500 exemplaires de l'édition française et 4.526 fr. 85 pour les 1300 exemplaires de l'édition anglaise. Le *Bulletin* a continué d'être envoyé gratuitement à toutes les Universités du monde, à un assez grand nombre d'institutions et à des personnes qui en ont fait la demande. La vente a été de 125 exemplaires en 1924 et de 135 en 1925.

La Confédération internationale des étudiants, qui doit tenir une réunion de son conseil à Copenhague, entre le 15 et le 25 août 1925, a invité la sous-commission à s'y faire représenter. Il a été suggéré que si quelque membre de la Commission avait la possibilité de le faire, il serait donné suite à cette invitation. En outre, le secrétaire de la Commission a été chargé d'assister aussi aux réunions.

Lecture a été donnée ensuite d'une lettre que M. Leland, secrétaire de l'Association américaine des sociétés savantes, a adressée à M. Luchaire, pour lui faire connaître que l'Association américaine des historiens avait accordé une subvention de 25.000 dollars au Comité international des Sciences historiques, à condition que le Comité international ainsi que son prochain congrès fussent organisés sur une base strictement internationale. M. Leland estimerait bon de pouvoir réunir ce congrès à Genève et serait très heureux si, par l'intermédiaire de la Commission de coopération intellectuelle, il pouvait recevoir une invitation en ce sens émanant des historiens suisses. M. de Reynold croit savoir que la Société des historiens suisses serait disposée à s'occuper de l'organisation de ce congrès au cas où il aurait lieu en Suisse.

Une demande émanant de M. Hans Brückner, de Vienne, pour la création d'une Centrale internationale du cinématographe culturel, dans le cadre de la Société des Nations a été renvoyée pour étude au Service technique spécial de l'Institut international de Coopération intellectuelle qui sera créé à Paris.

La sous-commission a entendu ensuite le président de la Confédération internationale des étudiants, M. Balinski, qui lui a exposé son point de vue sur la création d'une carte internationale d'étudiants, nécessaire aux porteurs, dans leurs voyages, pour se légitimer et obtenir ainsi les avantages de transports accordés aux étudiants. Cette carte serait également très utile dans les échanges d'étudiants. Mise à la disposition des unions nationales par la Confédération internationale des étudiants, elle porterait le cachet de l'union nationale et serait visée par l'université où l'étudiant aurait passé sa dernière année d'études, de telle sorte que les fraudes deviendraient difficiles. D'autre part, les Unions nationales auraient le droit d'annuler les cartes dont les possesseurs se seraient rendus coupables de certaines infractions.

A la suite d'un échange de vues, la Sous-Commission a adopté la résolution suivante, proposée par M. de Halecki :

« La Commission internationale de coopération intellectuelle, rappelant sa résolution du 8 décembre 1923, aux termes de laquelle elle a recommandé l'introduction d'une carte internationale d'étudiant, constate avec plaisir que la Confédération internationale des étudiants a entrepris la réalisation de ce projet. Elle exprime le vœu : 1^o Que les autorités compétentes veuillent bien accorder aux porteurs de ces cartes toutes facilités ; 2^o Que les autres associations internationales d'étudiants puissent bénéficier aussitôt que possible de ces cartes et collaborer à leur distribution. »

Finalement, la Sous-Commission a approuvé le texte révisé qui doit être imprimé sur les cartes mêmes d'étudiants et a pris acte des déclarations suivantes des représentants de la Confédération internationale des étudiants : a) ils se mettront d'accord avec les autres Associations d'étudiants sur les conditions dans lesquelles celles-ci auront le droit de retirer aux étudiants les cartes qu'ils ont pris l'engagement de distribuer ; b) à l'avenir, les cartes d'étudiants seront délivrées, non par la Confédération internationale des étudiants, mais par l'*International Student Service*, lorsque les pourparlers qui sont engagés actuellement entre la Confédération internationale des étudiants et la *European Student Relief* auront abouti à la création de ce service, probablement dans un avenir assez rapproché.

La Sous-Commission a entendu M. Conrad Hoffmann, en sa qualité de secrétaire de l'*International Student Relief*, et non pas comme secrétaire de la *World Christian Federation*. Il a exposé à la Commission que depuis la guerre, cinq ou six autres nouvelles organisations internationales d'étudiants se sont créées en dehors de celles qui existaient déjà. Il résulte parfois de leur activité des doubles emplois préjudiciables tant aux étudiants qu'aux associations elles-mêmes. Le secrétaire de l'*International Student Relief* désirerait qu'une conférence des représentants des comités de ces organisations fût convoquée avec un ordre du jour permettant un échange de renseignements sur les buts et l'activité de celles-ci, ainsi que sur la façon de diviser entre elles les travaux pour éviter toute perte de temps et tout double emploi.

Comme aucune des organisations d'étudiants ne semble compétente pour convoquer cette conférence, le secrétaire de l'*International Student Relief* serait reconnaissant à la Commission de coopération intellectuelle si elle voulait bien s'en charger. Il y a actuellement six ou sept organisations qui devraient y participer, représentées chacune par un membre de son comité. Si l'une ou l'autre des organisations estimait nécessaire de se faire représenter par un plus grand nombre de personnes, elle devrait prendre à sa charge ses délégués supplémentaires.

La Sous-Commission s'est déclarée prête à convoquer cette conférence. En attendant, M. Hoffmann et son organisation prépareront les travaux de cette réunion, selon le programme qui accompagne le document C. I. C. I./R. I. 33, présenté à la Sous-Commission des relations interuniversitaires.

Lorsque tout sera prêt, un Comité, composé de MM. Destrée et Luchaire et du secrétaire de la Commission, rédigera, soit par correspondance, soit dans une réunion à Paris ou à Bruxelles, un certain nombre de questions précises, urgentes et susceptibles d'être résolues immédiatement. Ces questions formeront l'ordre du jour de cette conférence, qui pourrait se tenir au début de l'année 1926.

La Sous-Commission est entrée ensuite dans la discussion du Mémoire de M. de Halecki sur les recherches scientifiques post-universitaires (C.I.C.I./R.I.31).

M. de Halecki, résumant son rapport, a montré qu'il s'est particulièrement occupé d'étudier ce problème sous l'aspect des sciences littéraires, pour lequel on a très peu fait jusqu'à présent. A son avis, il y aurait peut-être plusieurs solutions pour arriver à améliorer la situation actuelle. La première serait celle qui a été employée jusqu'à présent : le système des bourses. Cependant, il lui semble qu'il y a, dans cette façon de concevoir la solution, une apparence de charité qui la rend un peu désagréable. Un système pour lequel il aurait plus de sympathie serait celui de l'établissement d'instituts de recherches dont le personnel se composerait de chercheurs. Ils se consacraient non seulement à des questions de science pure, mais aussi à l'organisation et à l'exécution du travail de bibliographie, édition de textes, etc... Du reste, cette proposition n'est pas entièrement nouvelle et à l'heure actuelle, il y a des institutions qui correspondent à peu près au plan envisagé.

M. de Halecki se rend parfaitement compte de la difficulté de mettre à exécution un tel projet, qui réclamerait des fonds importants et une grande concordance d'efforts. Il suggère cependant que la Sous-Commission pourrait provoquer une discussion internationale sur ce sujet, par exemple, en publiant son mémoire dans le *Bulletin de l'Office international de Renseignements universitaires*. Les observations auxquelles ce mémoire donnerait lieu seraient également publiées. Au bout de deux ou trois ans, on pourrait réunir un petit comité d'experts qui discuterait toute la question.

Le professeur Gilbert Murray a exposé à la Sous-Commission ce qu'on a fait en Angleterre pour venir en aide à la catégorie de chercheurs et de savants dont M. de Halecki s'est occupé dans son rapport. Dans son pays, on considère que le système des bourses peut donner d'excellents résultats et il ajoute que généralement, loin de susciter l'impression d'une charité, la bourse confère à celui qui l'obtient un certain prestige.

Des précisions ont été apportées par M. Vernon Kellogg sur le système adopté aux Etats-Unis. Il a montré que le système des bourses y est très développé, ainsi d'ailleurs que celui des instituts qui pourtant sont fondés d'habitude en relations très étroites avec les Universités. Il serait d'avis que si la Sous-Commission prenait une résolution sur la question, elle tint compte de l'expérience qui a déjà été faite aux Etats-Unis.

A la suite de la discussion à laquelle ont également pris part les autres membres de la Sous-Commission, il a été décidé de publier ultérieurement le rapport de M. de Halecki sous son propre nom, en l'accompagnant de toutes les observations auxquelles il a donné lieu de la part des membres de la Sous-Commission.

Cette publication se fera, dans le *Bulletin de l'Office international* sous forme d'annexe, de sorte qu'on puisse en faire des tirés à part.

La Commission décide également de charger son secrétaire d'écrire à Mme Curie pour lui demander de désigner une ou plusieurs personnes particulièrement compétentes qui seraient invitées à présenter un rapport sur la question des bourses, soumis à la Sous-Commission. Ce rapport compléterait, à ce point de vue, celui de M. de Halecki.

La Sous-Commission a approuvé ensuite le rapport du Comité de direction de l'Office, (document C.I.C.I./R.I.30). Elle a ensuite discuté le rapport présenté par M. de Reynold sur une entrevue qu'il a eue avec M. Lüdtke au sujet de la collaboration éventuelle de la *Minerva* avec l'Office de renseignements universitaires.

Chargé par la Sous-Commission d'entamer des pourparlers avec M. Lüdtke, représentant de la *Minerva*, M. de Reynold, président du Comité de direction de l'Office, a eu une

entrevue à Berne avec lui. Le secrétaire de la Commission y assistait. Il semble que la *Minerva* serait désireuse d'entrer en relations avec la Commission de Coopération intellectuelle, mais qu'elle est obligée d'observer la plus grande prudence.

M. Lüdtke a envoyé une lettre à M. de Reynold comme suite à cette entrevue.

Après un échange d'opinions, la Sous-Commission a été d'accord pour prier M. de Reynold de répondre à la lettre de M. Lüdtke en s'inspirant des discussions qui venaient d'avoir lieu à la sous-commission.

En dehors de cette lettre qui sera envoyée et signée par M. de Reynold, la Sous-Commission a décidé qu'il y a lieu de convoquer M. de Montessus de Ballore, pour l'*Index Generalis* et M. Lüdtke, pour la *Minerva*, à la prochaine session de la Sous-Commission des relations universitaires, pour y être entendus, au nom de leurs publications respectives, quant à la façon dont ils conçoivent leur collaboration avec la Commission de Coopération intellectuelle.

Annexe 11.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE BIBLIOGRAPHIE SUR SA SESSION TENUE A GENÈVE LES 24 ET 25 JUILLET 1925

Adopté par la Commission plénière en sa séance du 30 juillet 1925.

M. Destrée présidait les séances.

M. Hagberg Wright, empêché de venir, s'est fait excuser.

M. Bergson s'est fait remplacer par M. Luchaire.

M. Millikan était remplacé par M. Vernon Kellogg.

M^{me} Curie par M. Halecki.

Le D^r Schramm par M. J. David-Thompson, Directeur of the Research Information Service, National Research Council, Washington, D.C.

Les autres membres étaient présents, ainsi que M. Gilbert Murray et M. Lorentz, membres de la Commission.

Le Président a d'abord, au nom de la Sous-Commission, invité M. Lorentz à bien vouloir accepter d'être membre de cette Sous-Commission à l'avenir. M. Lorentz a accédé à cette demande.

La Sous-Commission a ensuite étudié le premier point de son ordre du jour : la question du prêt international de livres. Après avoir pris connaissance du mémoire envoyé par M. Wright, à ce sujet, elle a entendu M. Godet qui lui a exposé sa façon de voir sur cette même question. D'autres membres de la Commission l'ont mise au courant de ce qui a été fait dans leurs pays respectifs pour faciliter aux chercheurs le prêt de livres qu'ils sont dans l'impossibilité d'aller consulter sur place.

Finalement, la Sous-Commission a approuvé le projet de résolution suivant :

« La Sous-Commission de Bibliographie, après avoir entendu le rapport de M. Marcel Godet, demande à la Commission plénière d'émettre le vœu que le prêt international, c'est-à-dire le prêt d'imprimés et de manuscrits entre bibliothèques de pays différents se généralise et soit facilité dans la mesure compatible avec la conservation des documents.

« Elle recommande à cet effet :

1° Que la communication des imprimés et manuscrits soit faite directement de bibliothèque à bibliothèque et non plus par voie diplomatique ;

2° Que les taxes postales pour l'envoi des documents de cette nature soient supprimées ou du moins réduites et que ces envois soient exemptés de tous droits de douane ;

3° Que la détermination des catégories de livres et manuscrits susceptibles de prêt soit laissée au règlement ou à la direction de chaque bibliothèque ;

4° Que l'Institut de Bruxelles soit développé en vue de lui permettre de renseigner les chercheurs dans une mesure plus large sur l'endroit où se trouvent les livres qu'ils désirent ;

5° Que, d'autre part, par les soins des Etats, ou par l'entente des bibliothèques ou des corps savants soit désignée dans chaque pays une bibliothèque ou institution bibliographique chargée de renseigner sur les richesses nationales et de transmettre les demandes ;

6° Que chaque Etat publie une liste des bibliothèques autorisées à prêter des livres ou manuscrits à l'étranger ou en recevoir en prêt, ainsi que des bibliothèques non dépendantes de lui qu'il recommande à cet effet ».

La Sous-Commission a ensuite abordé la question de la coordination de la bibliographie dans l'antiquité gréco-latine. Le professeur Gilbert Murray a informé la Commission que le Secrétariat avait reçu un certain nombre de réponses des personnes consultées sur cette question. Il est très difficile de tirer de ces réponses une conclusion nette. Il en résulterait qu'aucune revue à l'heure actuelle ne donne une bibliographie analytique complète en la matière. La bibliographie donnée par la *Revue de Philologie* semble être la meilleure. Le *Jahresbericht* de Bursian bien que donnant beaucoup de renseignements, pêche peut-être par une brièveté excessive.

Le professeur Gilbert Murray estime qu'il faudrait adresser aux personnes qui n'ont pas encore répondu, une deuxième lettre les invitant à le faire. Cette lettre serait accompagnée d'un court rapport qu'il se charge de rédiger, résumant les réponses reçues jusqu'à présent.

La Sous-Commission approuve cette proposition.

Pour ce qui est de la question d'un arrangement avec les revues *Scientia* et *Isis*, la sous-commission estime que l'Institut international de coopération intellectuelle, avec sa Section d'information et de presse, sera en mesure de faire connaître mieux que n'importe quelle revue tous les travaux de la Commission et qu'il n'y a pas lieu de conclure d'arrangement avec les revues susmentionnées. Il a cependant été décidé de laisser encore la question ouverte.

Pour la question de la coordination de la bibliographie analytique en physique et dans ses prolongements immédiats, un arrangement est intervenu récemment à Bruxelles. Le Comité spécial, composé des membres de la Commission, des représentants des trois journaux publiant actuellement des résumés analytiques dans ce domaine : MM. Rowell, pour les *Science Abstracts*, Langevin et H. Abraham pour le *Journal de Physique* et Scheel pour les *Physikalische Berichte*, s'est mis d'accord sur l'envoi de recommandations aux directeurs des revues primaires. Ce comité a rédigé le texte même de ces recommandations et celui d'une lettre qu'il enverra, signée par les représentants des trois organes susmentionnés, à des correspondants choisis d'un commun accord dans les différents pays. L'institution de ces correspondants, dont la tâche sera de renseigner les trois journaux sur les nouvelles publications en matière de physique, a été jugée un complément indispensable de l'arrangement. Grâce à cette institution, le Comité spécial a estimé que dorénavant la bibliographie analytique de la physique et de ses prolongements immédiats pourra être rendue plus complète.

Les représentants des trois journaux ont convenu d'autre part : 1° de s'envoyer réciproquement les bonnes feuilles comprenant les résumés analytiques et 2° d'en reproduire et traduire certaines parties. Cette deuxième disposition est prise pour un an. Au bout d'un an aurait lieu une réunion dans laquelle, après avoir examiné les emprunts que chacun aura faits aux autres, les représentants des journaux verront s'il y a lieu d'accorder à l'un d'eux un dédommagement pécuniaire.

Cet accord devra être approuvé par les associations dont dépendent les trois journaux. Il entrerait en vigueur si possible au commencement de cet automne.

Une réunion sera peut-être nécessaire au commencement de l'année prochaine entre les mêmes personnes pour mettre au point diverses questions résultant de cet accord.

Les membres de la Commission trouveront le texte des recommandations et des lettres rédigées par ce comité dans le document C.I.C.I. B. 58 approuvé par la Sous-Commission de bibliographie.

La Sous-Commission a approuvé ensuite la liste d'experts suivante pour la réunion décidée l'année dernière en vue de la coordination de la bibliographie dans les sciences économiques :

- 1° M. Barboza Carneiro, conseiller technique de l'Ambassade du Brésil auprès de la Société des Nations;
- 2° M. le sénateur professeur Luigi Einaudi, de l'Université de Turin ;
- 3° M. Headicar, bibliothécaire de la *School of Economics* de Londres ;
- 4° M. Michels, professeur à l'Université de Bâle ;
- 5° M. Charles Rist, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris ;
- 6° M. Warnotte, chef de la documentation à l'Institut Solvay, à Bruxelles ;
- 7° M. le professeur William F. Ogburn, de l'Université Columbia, New-York ;
- 8° M. le professeur Florian Znaniecki, de l'Université de Poznan, Pologne.

Comme il est absolument nécessaire que la science allemande soit également représentée, la Sous-Commission a chargé son secrétaire de compléter cette liste en y ajoutant le nom d'un économiste allemand, après s'être renseigné sur place sur la responsabilité remplissant le mieux les conditions. Le Secrétaire pourra profiter de son voyage à Copenhague, où il se rend en vue de la réunion de la Confédération internationale des Etudiants, pour avoir certaines consultations à ce sujet à Berlin.

La réunion des experts pourrait avoir lieu au commencement du mois d'octobre.

M. Destrée, au nom de la Commission nationale belge, a attiré l'attention de la Sous-Commission sur les mauvaises qualités des encres et du papier de presque toutes les impres-

sions effectuées après la guerre. D'ici cinquante ans, une grande partie de ces impressions risquent de disparaître. M. Destrée estime qu'il y aurait lieu de soumettre cette question à des experts, afin de faire une recommandation aux éditeurs et aux Gouvernements que la question intéresse, tout particulièrement pour les documents officiels.

La Sous-Commission a transmis cette question pour étude à l'Institut international de Coopération intellectuelle, à Paris, après quoi, elle l'étudiera elle-même de nouveau ou la fera étudier par des experts.

M. de Halecki a ensuite exposé à la Sous-Commission ses idées sur la question des ouvrages publiés dans une langue peu répandue (C.I.C.I. B.54). Il conclut à la publication d'une revue internationale comprenant des résumés, divisés par spécialités, d'ouvrages qu'enverraient les différents pays intéressés à cette question.

Finalement, la Sous-Commission s'est mise d'accord sur l'opportunité d'envoyer aux Commissions nationales de Coopération intellectuelle une lettre leur expliquant qu'à la suite d'une discussion sur le rapport de M. de Halecki, il a été décidé de procéder à une enquête auprès d'elles sur les questions ci-après :

« 1° Déploriez-vous que la faible diffusion de votre langue nationale ne permette pas de faire connaître suffisamment les travaux de vos savants et de vos écrivains ?

Dans l'affirmative, seriez-vous disposé à dresser annuellement une bibliographie analytique de ces travaux dans une langue de grande diffusion ?

2° Nous vous serions reconnaissants de nous faire part des observations que cette proposition vous suggère ».

Cette lettre sera accompagnée des observations de M. de Halecki.

La Sous-Commission, après avoir discuté la question du prêt des documents contenus dans les archives, a pris la résolution suivante :

« La Sous-Commission appuie, auprès de la Commission la requête des archivistes néerlandais relative au prêt international des documents d'archives, et tout en se réservant d'étudier ultérieurement les diverses questions touchant l'organisation et la communication des archives, demande à la Commission de Coopération intellectuelle d'intervenir dès à présent auprès des gouvernements pour faciliter les prêts internationaux. Elle signale que les recommandations adoptées dans sa séance du 25 juillet 1925 au sujet des prêts internationaux des livres peuvent être appliquées aux prêts internationaux d'archives. Il y aurait lieu, en outre, d'étudier spécialement les mesures de reproduction, par copie ou mieux par photographie, des documents d'archives particulièrement précieux ou peu transportables. »

La Sous-Commission a discuté ensuite la question de l'organisation de l'information scientifique (proposition Fulcher).

M. Kellogg et Thompson lui ont donné des renseignements sur ce qui se fait actuellement en Amérique à ce sujet.

La résolution suivante a été approuvée à la suite de cette discussion :

« La Commission prie les Commissions nationales de Coopération intellectuelle ou les correspondants de la Commission dans les pays où il n'existe pas de Commission nationale) de vouloir bien étudier, dans les pays qui ne l'ont pas encore fait, les moyens de constituer et de publier un catalogue collectif national des périodiques déposés dans les bibliothèques publiques de ce pays, ces catalogues devant indiquer autant que possible quelles années de chaque périodique possède chaque bibliothèque. »

La dernière question à l'ordre du jour était l'approbation des décisions prises à Bruxelles au sujet de la mise à exécution de l'accord entre la Commission de Coopération intellectuelle et l'Institut international de bibliographie.

La Sous-Commission a approuvé le texte présenté par le Comité spécial (Document C.I.C.I. B.56), et a décidé que les suggestions faites par M. Richardson pourraient faire l'objet d'une discussion à une prochaine session.

TARTU ÜLIKOOL.
23. DEZ 1925
N°

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Office International de Renseignements universitaires, fondé par la Commission de Coopération Intellectuelle de la Société des Nations en 1923, a été transféré à l'Institut International de Coopération Intellectuelle, au Palais Royal, 2 Rue de Montpensier à Paris, où l'activité de cet Office sera continuée par la Section des relations universitaires.

C'est cette section qui sera chargée, à partir du 1er Janvier 1926, de la publication du "Bulletin des relations universitaires" (ancien "Bulletin de l'Office international des renseignements universitaires") et je me permets d'inviter votre Université à bien vouloir nous envoyer les communications qu'elle désirerait y voir publier. Le formulaire ci-joint vous facilitera peut-être la rédaction de ces communications ; en général il serait désirable qu'on y puisse trouver tous les renseignements sur l'activité et le développement de votre établissement, qui présentent un intérêt international. Je vous serais particulièrement reconnaissant si vous vouliez bien charger un des membres de votre corps enseignant ou bien un des fonctionnaires de votre Secrétariat, de nous envoyer régulièrement, par exemple une fois par an, une communication de votre Université. Si vous approuvez cette suggestion, veuillez m'indiquer le nom de la personne désignée à cet effet ainsi que la date approximative à laquelle elle nous ferait parvenir la première communication.

La Bibliothèque de votre Université continuera à recevoir régulièrement les numéros du Bulletin ; j'espère sincèrement que vous voudrez bien nous envoyer, en échange, toutes les publications de votre Université, en particulier ses annuaires et règlements, ainsi que les programmes des cours.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Directeur :

Julien Leclaire

Le Chef de la Section Universitaire :

Kallik

*Raamutalepa jüh atofalo
Tartu Ülikooli
Joh. V. V. V.
On karteta
M. Kallik
pölv. 1925*

FORMULAIRE POUR LES COMMUNICATIONS DES UNIVERSITES

QUESTION :

Professeurs de l'Université ayant enseigné dans des Universités étrangères au cours de la dernière année scolaire (avec indication du sujet de leurs cours, du nombre des leçons et de la langue de l'enseignement).

REPONSE :

Sohn

FORMULAIRE POUR LES COMMUNICATIONS DES UNIVERSITÉS

-:-:-:-:-:-:-:-

QUESTION :
Statistique des étudiants étrangers (par pays et par Facultés) avec indication éventuelle de nouvelles dispositions relatives à leur admission et à l'équivalence des études et des grades.

REPOSE :

FORMLAIRE POUR LES COMMUNICATIONS DES UNIVERSITES

QUESTION :

Nouveaux enseignements d'un intérêt international organisés à l'Université (par exemple cours sur la Société des Nations et en général les problèmes d'organisation internationale ; cours d'histoire contemporaine ; cours sur des civilisations étrangères ; enseignement des langues étrangères).

REPOSE :

SOCIÉTÉ DES NATIONS



LEAGUE OF NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE CL 89

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

Please quote Ref. N° in reply
Dans la réponse prière de rappeler
N°

Téléphone : LOUVRE { 34-35
66-15

Adresse Télégraphique : INTELLECTI-111-PARIS

Paris (1^{re}) 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

SECTION DES RELATIONS SCIENTIFIQUES
SCIENTIFIC RELATIONS SECTION

Le 20 FEV 1931 192

TARTU ÜLIKOOL.
26 FEB. 1931
N°

Prof. Tanakadate

Monsieur le Président,

Au cours de sa onzième session plénière tenue à Genève en juillet 1929, l'attention de la C.I.C.I. avait été attirée par l'un de ses membres, M. Tanakadate, professeur à l'Université impériale de Tokio, sur l'importance que présente dans le domaine de la coopération intellectuelle la question de l'unification de l'écriture, dont les différences constituent un obstacle considérable à la compréhension mutuelle de la littérature et de la culture scientifique des peuples.

Cette proposition ne tendait nullement à la suppression des caractères existants qui pourraient être maintenus pour les besoins des populations.

La C.I.C.I., au cours de sa douzième session plénière tenue à Genève le 10 août 1930, constatant une fois de plus la valeur que l'adoption d'une méthode de transcription uniforme des langues, à côté de l'écriture nationale, pourrait avoir pour la compréhension mutuelle des peuples a chargé l'Institut d'attirer l'attention des Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle sur l'importance de ce problème et de leur communiquer en son nom la résolution suivante:

" Considérant le grand nombre de peuples qui, pour écrire leur langue, emploient différents systèmes de caractères;

Considérant que l'unification de l'écriture facilitera la connaissance des langues et, par suite, développera la compréhension mutuelle entre les différentes nations et races;

Considérant la grande extension de l'emploi des caractères latins dans les pays civilisés:

La Commission recommande à tous les pays d'étudier la possibilité d'adopter les caractères latins dans leur langage écrit et lorsqu'il y a des systèmes d'orthographe différents en vigueur, d'unifier l'orthographe le plus tôt possible, conformément à la nature de chaque langue.

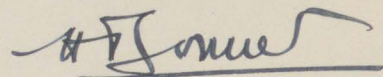
Constata la valeur que l'adoption d'une méthode de transcription uniforme des langues, à côté de l'écriture nationale, pourrait avoir pour la compréhension mutuelle des peuples.

Et propose d'attirer l'attention des commissions nationales de coopération intellectuelle sur l'importance de ce problème " .

Soumise au Conseil et à l'Assemblée de la S.d.N., cette résolution a été approuvée par eux en septembre 1930.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur:



H. BONNET

36

SOCIÉTÉ DES NATIONS

LEAGUE OF NATIONS



INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL CO-OPERATION

Please quote Ref. N° in reply
Dans la réponse prière de rappeler
N°.....

Téléphone : LOUVRE { 34-35
66-15

Adresse Télégraphique : INTELLECTI-111-PARIS

Paris (1^{er}) 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

SECTION D'INFORMATION
INFORMATION SECTION

C.L.3.1931.

Le 24 FEV 1931 19

Prof. Koyama

TARTU ÜLIKOOL.

28.FEB.1931

M

Monsieur le Président,

Nous vous avons fait parvenir le premier numéro du nouveau "Bulletin de la Coopération intellectuelle" qui remplace, depuis le 1^{er} janvier, notre ancienne revue, et nous ne manquerons pas, comme par le passé, de vous en faire le service régulier.

Nous espérons vivement que vous voudrez bien mettre à notre disposition tous les éléments d'information concernant la coopération intellectuelle dans votre pays, afin que nous puissions, dans la mesure du possible, les utiliser dans notre Bulletin. Nous réserverons toujours le meilleur accueil aux informations de ce genre et nos lecteurs ne manqueront pas d'apprécier une collaboration aussi précieuse. Les renseignements les plus utiles seraient ceux qui correspondraient aux diverses rubriques de notre "Chronique", par exemple à la radiophonie scolaire, aux échanges internationaux de professeurs et d'étudiants, etc.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

J. Belime

(J. Belime)
Secrétaire principal
de l'I.I.C.I.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE



INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL CO-OPERATION

Please quote Ref. N° in reply
Dans la réponse prière de rappeler
N°.....

Téléphone : LOUVRE { 34-35
66-15

Adresse Télégraphique : INTELECTI-111-PARIS

C.L.7.1931.

Paris (1^{er}) 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

SECTION D'INFORMATION
INFORMATION SECTION

Le.....25 MAR 1931 19

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous pli séparé, un exemplaire de la brochure contenant les listes d'ouvrages remarquables parus dans différents pays au cours de l'année 1929.

Comme vous le savez, la C.I.C.I. a adopté, dans sa 12^e session annuelle (juillet 1930), la résolution de la Sous-Commission des sciences et de bibliographie, par laquelle cette dernière, en rendant hommage aux résultats qui ont été obtenus grâce à l'activité des Commissions nationales et de leurs collaborateurs, dans l'établissement des listes d'ouvrages remarquables, constatait qu'il est difficile, dans cet ordre d'idées, d'arriver à des résultats tout à fait uniformes et envisageait la transformation de l'entreprise. La Sous-Commission recommandait à l'attention de la Commission plénière l'établissement de listes élargies destinées à renseigner les bibliothèques sur les ouvrages de la production étrangère dont l'acquisition serait le plus souhaitable. Dans l'idée de la Sous-Commission chaque pays publierait lui-même, séparément, la liste qui le concerne, car ces listes élargies formeraient une publication trop étendue pour que l'Institut pût se charger de l'éditer.

La question de la rédaction de ces listes élargies a été soumise à la Conférence de la Fédération internationale des bibliothécaires tenue à Stockholm en août 1930, et les résultats des délibérations seront portés pour discussion devant la réunion des experts bibliothécaires qui aura lieu à l'Institut international dans le courant de l'année.

La brochure que nous vous envoyons ce jour est donc la dernière de la série des recueils de listes d'ouvrages remarquables éditée par l'Institut. Aussi je tiens à vous remercier tout particulièrement de l'aide précieuse que votre Commission a toujours apportée à l'Institut international en procédant à l'élaboration des listes annuelles d'ouvrages remarquables de votre pays depuis plusieurs années.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur :

(H. BONNET)

SOCIÉTÉ DES NATIONS



LEAGUE OF NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

Please quote Ref. N° in reply
Dans la réponse prière de rappeler
N° D. III. 26

TARTU ULINKOOLI INSTITUUT
Sisukulu 10.11. 1931
743.

Téléphone : LOUVRE { 34-35
66-15

Adresse Télégraphique : INTELLECTI-111-PARIS

Paris (1^{er}) 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

Le -8 MAI 1931 192

SECTION DES RELATIONS ARTISTIQUES
ARTISTIC RELATIONS SECTION
C.L. 21 1931

Monsieur le Président,

Le 27 mars dernier, le Directeur du Bureau international du Travail a prié l'Institut international de Coopération intellectuelle de lui donner sa collaboration pour une enquête sur les moyens d'utilisation des bibliothèques populaires pour les loisirs ouvriers.

Le Comité exécutif de la Commission internationale de Coopération intellectuelle estimant que cet important problème rentrait dans le cadre des activités de l'Institut et de la coopération intellectuelle internationale, puisqu'il s'agit, grâce aux bibliothèques populaires, de rendre accessible aux travailleurs le domaine des lettres, des arts et des sciences, a adopté la résolution suivante :

" le Comité exécutif autorise le Directeur de l'Institut à répondre à la demande de collaboration faite par le Directeur du Bureau International du Travail, et à étudier, suivant les lignes exposées dans le memorandum de l'I.I.C.I., les questions des arts populaires et des bibliothèques populaires en relation avec le problème des loisirs ouvriers, de manière à pouvoir établir sur ces sujets et autres questions connexes une documentation faisant ressortir par voie d'études comparatives des conclusions utiles en vue de l'action qui pourrait être entreprise".

Cette question est également portée à l'ordre du jour du Comité d'Experts Bibliothécaires du 4 juin, et je désirerais pouvoir déjà donner à ce Comité des renseignements précis et mentionner quelques résultats obtenus dans ce domaine.

Indépendamment de quelques grandes organisations

.../.

- 2 -

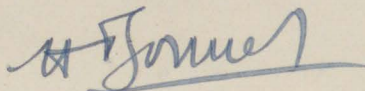
internationales que je ne manquerai pas de consulter, je suis convaincu que les Commissions Nationales pourraient, dans chaque pays, donner les indications les plus précises. Ces renseignements pourraient porter soit sur les bibliothèques populaires elles-mêmes, soit sur les publications existantes, ou enfin sur les organisations pouvant nous fournir les renseignements dont nous avons besoin pour entreprendre une enquête. Celle-ci portera en particulier sur le nombre des bibliothèques populaires, leur adresse, leur date de fondation, les corps ou organisations dont elles relèvent, leur spécialité, le nombre de livres, les heures d'ouverture, les ressources financières dont elles disposent, le prêt à domicile, les bibliothèques itinérantes, les résultats obtenus au point de vue du nombre des lecteurs, etc.

*Association
des bib-
liothécaires
estoniens
Tallinn,
Valdise
puveteer.*

Je vous serais extrêmement obligé de bien vouloir me donner aussitôt que possible ces indications qui formeront la base de la documentation à établir et je vous remercie vivement de votre collaboration dans ce domaine.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur :



(H. BONNET)

M. le Prof. J. KOPP
Président de la Commission Nationale
Estonienne de Coopération Intellectuelle
TARTU

Arvo Aaltonen

37^c
Araxini

N^o 2859/243.
10.7.31.

Monsieur le Directeur
d'Institut International de Coopération
Intellectuelle, Paris. I.
2, Rue de Montpensier
(Palais-Royal).

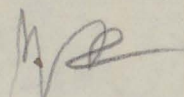
Monsieur le Directeur,

J'ai reçu votre lettre du 8.7.31
et je vous remercie de tout ce que vous avez
la bonté de nous communiquer.

Concernant les organisations pourant
vous fournir les renseignements ^{sur les bibliothèques populaires} dont vous avez besoin,
ce sera en Estonie

" l'Association des bibliothécaires estoniens
Tallina " (Adress, Tallina, ^{Keskraamatukogu} Tabaduse puustee) ^{101, 4 mg}

veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance
de ma haute considération


Bibliothécaire.

SOCIÉTÉ DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS
INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (1^{er}), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

TARTU OLIKOOL.
14 DEETS. 1936
№ 4658.

9 DEC 1936

*Prof. A. Liikule.
14/12/36*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter votre concours et la collaboration de la Commission nationale estonienne de Coopération intellectuelle en vue de l'élaboration d'un répertoire des institutions estoniennes officielles ou privées, qui se consacrent à l'enseignement des sciences sociales, procèdent à des recherches scientifiques, ou s'occupent de recueillir une documentation dans ce domaine.

La publication de ce répertoire présenterait, et je suis persuadé que vous partagez ma manière de voir, la plus haute valeur, non seulement du point de vue pratique, en permettant à tous ceux qui s'intéressent aux sciences sociales d'y trouver des renseignements jusqu'à présent dispersés ou même qu'il était impossible d'obtenir, mais également du point de vue théorique, en fournissant de précieuses indications sur le degré actuel de développement de ces sciences dans votre pays.

Je me permets de vous envoyer sous pli séparé deux exemplaires d'un volume sur "l'Etude des Relations internationales aux Etats-Unis", préparé sous la direction de M. le Professeur James T. Shotwell, qui peut servir de maquette pour les répertoires que nous voudrions voir publier par d'autres

Monsieur le Professeur J. Kopp,
Président de la Commission nationale
estonienne de Coopération intellectuelle,
Université de Tartu,
TARTU

e Strong "R4" Fine Strong "R4"

pays.

En effet, l'initiative de M. le Professeur James T. Shotwell a retenu l'attention de la Commission internationale de Coopération intellectuelle qui, au cours de sa 16e session (juillet 1934) a invité l'Institut international de Coopération intellectuelle à faire "préparer dans les différents pays la publication de répertoires semblables et à provoquer des recherches, en recourant à l'assistance et aux conseils des Commissions nationales de Coopération intellectuelle et d'experts qualifiés en la matière, sur les principes et méthodes des diverses disciplines qui relèvent des sciences sociales et politiques". C'est ainsi qu'en France, notamment, une étude d'ensemble sur les sciences sociales sera prochainement publiée, par les soins d'un Comité d'experts, sous la direction de M. le Professeur Célestin Bouglé; en Italie, au Japon et en Tchécoslovaquie, des publications analogues sont en préparation.

Comme vous le voyez, le répertoire aux Etats-Unis a été établi d'une manière très complète. Bien que son titre mentionne seulement les relations internationales - où le besoin de coordination se fait sentir de la façon la plus pressante - il a trait également aux autres sciences sociales. Nous désirerions qu'un répertoire établi sur les mêmes bases puisse paraître dans chaque pays.

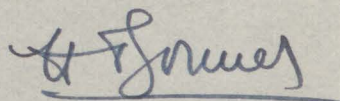
En ce qui concerne l'Estonie, la meilleure méthode consisterait peut-être à obtenir le concours d'un expert qui voulût bien diriger, avec la collaboration de spécialistes de chaque discipline, la préparation de la documentation en vue de sa publication. Au cas où cependant la forme du "Survey" américain vous paraîtrait trop étendue, on pourrait envisager

une étape préliminaire : la préparation d'une brochure ne contenant que les informations complètes sur les institutions s'occupant soit de l'enseignement soit de la recherche dans le domaine des "relations internationales".

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître votre opinion sur ce projet et, le cas échéant, quelle méthode vous apparaîtra la meilleure en tenant compte du développement des sciences sociales dans votre pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur :



(H. Bonnet)

Adresse télégraphique: NATIONS GENEVE

SOCIETE DES NATIONS

LEAGUE OF NATIONS

Dans toute communication portant sur ce sujet prière de rappeler le No. et d'adresser: M. le Secrétaire général de la Société des Nations, Genève.

In any further communication on this subject please quote No. and address to: The Secretary-General, League of Nations, Geneva.

TARTU ÜLIKOOI
18 JUUN 1937
Nr.

Genève, le 14 Juin 1937

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, en date du 29 Mai 1937, et de vous remercier d'avoir bien voulu m'envoyer 10 exemplaires des "Actes du Deuxième Congrès Inter-baltique de Coopération intellectuelle".

J'ai parcouru des pages avec un vif intérêt, et ai noté particulièrement l'importance attachée à la revision des manuels scolaires, et l'intéressante intervention de M. Piip concernant les manuels de géographie.

Il me serait fort agréable de pouvoir distribuer cette publication à tous les membres de la Commission internationale de Coopération intellectuelle. Malheureusement les 10 copies envoyées ne suffisent pas à cet effet. Il m'en faudrait 25 de plus. Je n'ose pas abuser de votre générosité dans cette mesure en vous demandant d'en faire don au Secrétariat, et je n'ai pas plus d'argent sur mon budget d'impression pour 1937 me permettant d'en acheter. J'enverrai donc la publication au Président de la Commission internationale, le Professeur Gilbert Murray, en votre nom, et garderai les autres copies à l'usage des personnes qui m'en demanderaient.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, avec mes remerciements réitérés, l'assurance de ma haute considération.

pour le Secrétaire général adjoint
chargé de la Section de Coopération intellectuelle et des Bureaux Internationaux.

Gabrielle Radziwiłł

Monsieur J. Köpp,
Président de la Commission estonienne de
Coopération intellectuelle
Université
TARTU
Estonie

Handwritten notes:
dans l'annuaire...
18.11.1937
Joh. Köpp

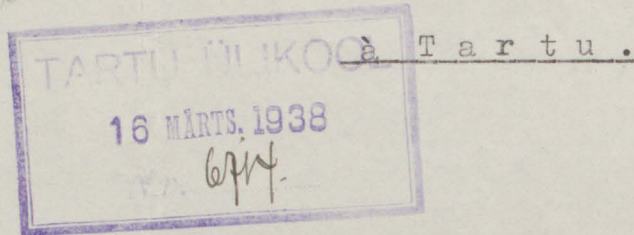
LIETUVOS INTELEKTUALINIO
BENDRADARBIAVIMO KOMISIJA

Kaunas, le 14 Mars 1938.

COMMISSION NATIONALE
LITHUANIENNE DE COOPÉRATION
INTELLECTUELLE

Nr. 5128

A la Commission Estonienne
de Coopération Intellectuelle.



*L'ordre de jour de la Commission Kaunas
pour la réunion de la Commission Kaunas
sur le sujet de la déclaration des pays
de coopération intellectuelle*

Au cours des discussions sur la question concernant la révision des manuels scolaires au Congrès de coopération intellectuelle interbaltique de Tartu, les délégués estoniens ont proposé de signer une déclaration à ce sujet entre la Lithuanie, la Lettonie et l'Estonie. Ledit congrès s'étant prononcé pour la proposition estonienne, la Commission estonienne de coopération intellectuelle a été priée de soumettre sa proposition à la délibération du Congrès des Ministres des Affaires Etrangères baltiques qui devait avoir lieu à Riga. Ce dernier Congrès, comme nous le savons, a également approuvé la proposition estonienne.

L'année dernière, ensuite, le délégué lithuanien, avec l'approbation de tous les délégués, au congrès intellectuel interbaltique de Helsinki, a prié la Commission estonienne de proposer, par voie diplomatique, le projet de sa déclaration à la signature aux Gouvernements respectifs. Toutefois, jusqu'à présent la Commission lithuanienne n'a pas des informations à ce sujet. Elle saurait gré à la Commission estonienne de vouloir bien lui communiquer dans quel état se trouve actuellement ladite question.

A. Trimakas
A. TRIMAKAS,
Secrétaire Général de la
Commission Lithuanienne de Coopération Intellectuelle.

43

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Communiqué au Conseil.

C.145.1938.XII.
Addendum 2.

Genève, le 13 mai 1938.

PROJET D'ACTE INTERNATIONAL CONCERNANT LA COOPERATION
INTELLECTUELLE.

Note du Secrétaire général.

Pour compléter les données figurant dans les documents C.145.1938.XII, en date du 30 avril 1938, et C.145.1938.XII. Addendum, en date du 10 mai 1938, relatifs à l'Acte international concernant la Coopération intellectuelle, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-après au Conseil une réponse reçue d'un gouvernement depuis le 10 mai 1938.

ESTONIE.

le 10 mai 1938.

..... J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que les autorités compétentes, ayant examiné avec le plus vif intérêt le projet d'Acte international concernant la Coopération intellectuelle, n'ont pas à présenter des observations à son sujet et lui ont donné son adhésion de principe.

LEAGUE OF NATIONS.

Communicated to the Council.

C.145.1938.XII.
Addendum 2.

Geneva, May 13th, 1938.

DRAFT INTERNATIONAL ACT CONCERNING INTELLECTUAL CO-OPERATION.

Note by the Secretary-General.

To supplement the particulars contained in Document C.145.1938.XII, dated April 30th, 1938, and Document C.145.1938.XII. Addendum, dated May 10th, 1938, regarding the International Act concerning Intellectual Co-operation, the Secretary-General has the honour to communicate to the Council a reply received from a Government since May 10th, 1938.

ESTONIA.

May 10th, 1938.

..... I have the honour to inform Your Excellency that the competent authorities, having considered with the liveliest interest the Draft International Act concerning Intellectual Co-operation, have no observations to make on the subject and agree to it in principle.

44

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Communiqué
au Conseil.

C. 145. 1938. XII.

Addendum

Genève, le 10 mai 1938.

PROJET D'ACTE INTERNATIONAL CONCERNANT LA COOPÉRATION
INTELLECTUELLE.

Note du Secrétaire général.

Pour compléter les données figurant dans le document C.145.1938.XII, en date du 30 avril 1938, relatif à l'Acte international concernant la Coopération intellectuelle, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-après au Conseil les réponses reçues de gouvernements depuis le 30 avril 1938.

le 2 mai 1938.

LETTONIE.

..... J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les autorités compétentes de mon pays n'ont pas d'objections de principe à formuler contre le projet d'Acte international sur la coopération intellectuelle, établi en juillet 1937 par la Commission internationale de coopération intellectuelle et le Conseil d'administration de l'Institut international de Coopération intellectuelle.

le 7 mai 1938.

YUGOSLAVIE.

D'ordre du Ministère royal des Affaires étrangères et comme suite à la lettre circulaire du Secrétariat de la Société des Nations n° 188, du 10 novembre 1937, la Délégation permanente a l'honneur de porter à sa connaissance ce qui suit :

Le Gouvernement royal a toujours fait preuve du plus vif intérêt pour les questions de la coopération intellectuelle et a manifesté cet intérêt d'année en année en participant activement aux travaux de la VIème Commission de l'Assemblée de la Société des Nations.

Pour ce qui est du projet d'Acte international concernant la coopération intellectuelle, proposé par le Président de la Commission internationale de coopération intellectuelle et par le Président du Conseil d'administration de l'Institut international de coopération intellectuelle, le Gouvernement royal ne saurait rester indifférent à son élaboration et à son adoption éventuelle. En ce qui le concerne, il s'efforcera, dans la mesure de ses moyens, de faire son possible pour soutenir cette utile activité internationale.

T. S.V.P.

En principe, le Gouvernement royal considère qu'il serait utile et nécessaire pour la Yougoslavie d'adhérer au projet de l'Acte en question. Le Gouvernement royal est d'avis que la Yougoslavie pourrait participer utilement aux travaux de l'institution projetée, tant de sa commission nationale que de l'Institut. Sur le texte même du projet, le Gouvernement royal n'a pas d'observations d'ordre général à présenter.

Pour ce qui est des détails, c'est-à-dire des diverses stipulations de la Convention projetée, le Gouvernement royal se réserve le droit d'exposer son point de vue lors de la Conférence qui aura à discuter du projet de l'Acte en question.

PARIS (1^{ER}) - 2. RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS ROYAL)

17 MAR 1938

C.L.10. 1938.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser sous pli séparé un nombre d'exemplaires du dernier catalogue des publications de l'Institut international de coopération intellectuelle correspondant au nombre de membres de la commission nationale de votre pays.

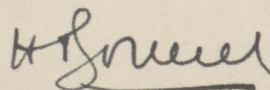
Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien en assurer la transmission.

L'Institut réunit, avec l'appui des commissions nationales, des milieux intellectuels et des services publics, une documentation originale et des études sur de grands problèmes d'intérêt commun aux diverses nations et en assure volontiers la publication. Mais il est indispensable, pour atteindre le but que la Coopération intellectuelle se propose, que ces travaux soient, aussi largement que possible, connus du public et des spécialistes qu'ils intéressent. Aussi nous permettons-nous de nous adresser à vous à cette occasion encore, certains de pouvoir compter sur votre obligeance coutumière.

En vous exprimant d'avance mes remerciements les meilleurs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur:

Monsieur Ants PIIP
Président de la Commission estonienne
de coopération intellectuelle
Université de Tartu
TARTU
Estonie



Commission Nationale Finlandaise
de
Coopération Intellectuelle

N° 8368

^{P. M. Kopp}
Schlossmann

Pip,
Purros

Helsinki, le 14 juin 1938.

46

hama Vaganay

Oros

Tammel

Tyglas.

Luts

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir par le même courrier, 20 exemplaires des comptes rendus du troisième Congrès des Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle des pays Baltiques et Nordiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération et de mes sentiments bien dévoués.

Le Président:

A. Langfors

Monsieur le Recteur J. Köpp,
Président de la Commission Estonienne
de Coopération Intellectuelle,
T ä r t u .

P.S. - Nous tenons à votre disposition un plus grand nombre d'exemplaires, si vous en désirez.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (17^e), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

47
-8 NOV 1938

C.L. 36.1938

RADIODIFFUSION

*Ministerie van
Nederlandsche
Radio's National*

Monsieur le Président,

L'Assemblée, au cours de sa XVIII^e session (septembre-octobre 1937) avait chargé l'Organisation Internationale de Coopération Intellectuelle de se livrer à une étude approfondie des possibilités d'utiliser les moyens modernes de diffusion dans l'intérêt de la paix et d'une meilleure connaissance mutuelle des institutions et des cultures des peuples. En ce qui concerne la radiodiffusion, ces études constituent un complément des enquêtes que l'Institut International avait déjà conduites sur la radiodiffusion scolaire, sur le rôle international et sur le rôle intellectuel de la radiodiffusion.

Dans cet esprit, l'Institut a été amené à rechercher quels services la radiophonie pourrait rendre au monde scientifique et littéraire en vue d'initier le grand public à leurs recherches et aux manifestations caractéristiques de la littérature et des Beaux Arts dans les divers pays.

Les résultats de cette enquête préliminaire ont été soumis à un Comité d'experts comprenant des représentants d'organisations nationales et internationales de radiodiffusion et d'intellectuels ayant voué une attention particulière aux aspects éducatifs et culturels de la radiodiffusion, comité qui s'est réuni à Genève les 17 et 18 juin 1938 en vue d'établir notamment les bases d'un programme de collaboration technique de l'organisation de Coopération intellectuelle avec les organisations nationales de radiodiffusion.

La Commission Internationale de Coopération Intellectuelle, faisant siennes les suggestions des experts, les a transmises au Conseil et à l'Assemblée. Ratifiant à son tour ces propositions, le Conseil a chargé le secrétariat et l'Institut de transmettre aux Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle celles de ces propositions qui prévoient une action de leur part.

296-

48

Parmi ces actions, certaines se rapportent à des tâches qui ont été confiées au secrétariat de Genève ; d'autres font l'objet des études et des consultations de l'Institut. C'est sur ces dernières que je me permets d'attirer plus particulièrement l'attention de votre Commission Nationale.

Le problème de la documentation qui, en matière de relations internationales, de sciences, de lettres et d'arts pourrait être établi par les représentants qualifiés et les institutions se consacrant à ces diverses disciplines et rendue accessible au public par la radiophonie, a fait l'objet des études de l'Institut et des échanges de vues du comité d'experts. L'Assemblée a autorisé l'Institut à poursuivre son enquête et à réunir, en cours d'année, des comités restreints d'experts composés de spécialistes dans chacune des matières envisagées : lettres, sciences et relations internationales, en vue d'élaborer, pour chacune de ces diverses disciplines, un plan suivant lequel pourrait s'organiser le service de ces informations à l'intention des comités des programmes des entreprises nationales de radiodiffusion.

L'Assemblée a également émis le vœu que les Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle contribuassent d'ores et déjà dans leurs pays respectifs à la documentation régulière ou occasionnelle des organisations de radiodiffusion sur des questions d'art, de sciences et de lettres.

V
F
Ainsi que vous le savez déjà, l'Institut a procédé auprès des Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle à une consultation sur la possibilité d'élaborer, grâce à leur concours, des listes de personnes qualifiées dans les différents pays pour faire des exposés radiophoniques, dans la langue et à l'intention des autres pays, sur des problèmes économiques, sociaux et culturels. Les suggestions formulées par les Commissions Nationales ont servi de base aux échanges de vues qui ont eu lieu à ce sujet au sein du comité d'experts.

V
Ces listes devraient être établies par les Commissions Nationales en collaboration avec leurs entreprises nationales de radiodiffusion. Il importe, en effet, que les personnalités choisies soient non seulement compétentes dans la matière qu'il s'agit de traiter, mais qu'elles possèdent également une certaine connaissance pratique des émissions radiophoniques.

Ces listes devraient, pour bien faire, mentionner non seulement le nom et l'adresse des personnes, mais leurs professions et qualité ; les matières dans lesquelles elles sont spécialisées et les différents sujets qu'elles s'offrent à traiter, avec indication des langues dans lesquelles elles pourraient s'exprimer.

Ces listes pourraient être établies par groupes de disciplines : sciences, économie politique et sciences sociales, lettres et arts, culture nationale. A ces listes pourrait être jointe une liste des dates commémoratives et des grandes manifestations intellectuelles de l'année à venir, avec l'indication des conférenciers qualifiés pour en parler à l'intention des auditeurs de l'étranger. On pourrait également signaler, dans une de ces

listes, les meilleures pièces radiophoniques de l'année écoulée en vue de leur traduction et de leur diffusion à l'étranger.

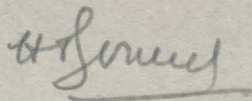
Certaines Commissions Nationales ayant fait observer qu'il y aurait avantage à attendre, pour organiser l'échange de ces listes sur le plan international, que ces échanges se soient déjà établis entre certains pays, la Commission de Coopération Intellectuelle et l'Assemblée en invitant les Commissions Nationales à élaborer leurs listes, "si elles le jugent opportun, et en collaboration avec les organisations nationales de radiodiffusion", ont ajouté que "ces listes pourraient être échangées directement par les organisations nationales de radiodiffusion ou distribuées par l'intermédiaire de l'Union Internationale de Radiodiffusion."

L'utilisation des moyens modernes de diffusion dans l'intérêt de la paix constitue, notamment en ce qui concerne la radiodiffusion, une oeuvre de longue haleine et figure parmi les tâches les plus importantes qui ont été confiées à l'Institut. Je me ferai un devoir de vous tenir au courant des progrès de nos travaux et d'envisager également avec vous les modalités d'une collaboration ultérieure.

Je me permets cependant d'attirer tout spécialement votre attention sur les actions qui, dans l'état présent de nos consultations, pourraient déjà faire l'objet des initiatives des Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle.

Veillez agréer, Monsieur le Président, avec tous mes remerciements pour votre précieuse collaboration, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur :



(H. Bonnet)

-5 DEC 1938

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une bibliographie internationale pour l'étude du marché des emplois intellectuels qui a été préparée par le Bureau international de statistique universitaire. Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire connaître les erreurs ou lacunes éventuelles que vous relèveriez dans ce document, notamment en ce qui concerne les publications traitant votre pays.

D'autre part, le Bureau international de statistique universitaire se propose de continuer cette bibliographie en signalant, au fur et à mesure, dans le bulletin mensuel de l'Institut de coopération intellectuelle, les ouvrages ou articles parus depuis la publication de notre bibliographie internationale. Je vous serais donc reconnaissant si vous vouliez bien faciliter notre tâche en nous communiquant, le cas échéant, le titre exact et, si possible, le résumé concis des publications parues dans votre pays et susceptibles d'être comprises dans notre bibliographie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes vifs remerciements pour votre précieuse collaboration, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

István Lajti

István Lajti
Chef du Service universitaire

P.j.

Le 9 de Ly. 1938.

51

Monsieur le Président

Je vous prie de bien vouloir
~~de~~ ~~envoyer~~ ~~par~~ la
Commission Internationale de Coopération
Intellectuelle les ^{résolutions} ~~résolutions~~ ~~rendus~~
du Congrès ~~de~~ de la coopération
intellectuelle des pays Baltiques
et nordiques à Riga les 14 et 15
novembres 1938.

Veuillez agréer, Monsieur
le Président, ~~la~~ ~~con~~ l'expression
de ma plus haute considération

le professeur
Monsieur Delamouze
Prés. de C. I.
C. I. Union R. P.

H. P. P. P.
Secrétaire de la Commission
Internationale

Latvijas nacionālā
intellektuālās kopdarbības

KOMISIJA

Commission
Nationale Lettone
de Coopération Intellectuelle

Riga, le 16 décembre 1938.

N^o.....

Monsieur le Secrétaire,

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur
de vous faire savoir le texte de la résolution adaptée

à la Conférence de Riga, notamment:

" La conférence, constatant avec satisfaction la présence
pour la première fois des délégués de toutes les commi-
ssions nationales de coopération intellectuelle ren-
trant dans le cadre de cette collaboration régionale
des pays baltiques et nordiques, décide de n'envisa-
ger aucun nouvel élargissement de son cadre sans qu'une
telle proposition, après avoir été soumise à l'examen
de chacune des commissions nationales représentées ici,
ait été adoptée par toutes ces commissions".

La seconde résolution recommande aux

V pays participants d'élaborer un aperçu court sur l'histoire
de leurs pays. V

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire,

l'expression de ma haute considération et de mes sentiments
très distingués.

Monsieur Fr. PUKSOO,
Secrétaire de la Commission
Estonienne de Coopération
Intellectuelle,

Tartu.

L. Adamovičs
(L. Adamovičs)
Président.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

C II 27

PARIS (1^{er}), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

30 JAN 1939

Monsieur Ants Piip,
Professeur à l'université de Tartu,
Président de la Commission estonienne
de coopération intellectuelle,
Université de Tartu,
Tartu.

Monsieur le Président,

L'Institut international de coopération intellectuelle, ainsi que vous le savez, a été chargé par la Conférence internationale d'enseignement supérieur (Paris, 26-28 juillet 1937) de procéder à l'organisation d'un Comité permanent de l'enseignement supérieur appelé à poursuivre les études abordées par cette Conférence. Les réponses favorables provoquées par nos démarches préliminaires, ont permis d'envisager la convocation pour l'automne 1939 du Comité permanent. La note que je vous envoie par le même courrier donne quelques suggestions sur l'organisation, le lieu, la date et l'ordre du jour de cette première réunion.

J'ai l'honneur de vous demander si la Commission estonienne de coopération intellectuelle voudrait bien accepter de représenter les professeurs estoniens d'enseignement supérieur au Comité permanent. Votre tâche consisterait, dans ce cas, à organiser, en Estonie, des études collectives ou individuelles et des discussions sur les sujets mis à l'ordre du jour du Comité permanent, en vue de lui en soumettre les résultats, sous forme de rapports, lors de sa première réunion. Pour faciliter la présence de vos délégués, l'Institut de coopération intellectuelle peut offrir

PARIS 12, 3 RUE DE MONTREUIL

30 JAN 1939

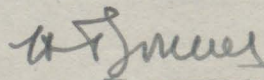
une somme de 2.800 (deux mille huit cents) francs français couvrant les frais de voyage d'un délégué en deuxième classe de Tartu à Paris et retour ainsi que ses frais de séjour à Paris pendant la durée de la réunion. Nous serions cependant heureux de voir assister à la réunion plusieurs (deux ou trois) professeurs estoniens.

En résumé, je vous serais obligé de me faire connaître aussitôt qu'il vous sera possible, mais en tous cas avant la fin février:

- a) si vous acceptez notre invitation, en indiquant, le cas échéant, le nom et l'adresse de votre délégué (ou de vos délégués) à la réunion de l'automne 1939;
- b) vos observations sur les suggestions de la note envoyée sous pli séparé, et notamment sur la date et l'ordre du jour;
- c) la nature et l'organisation des études par lesquelles vous avez l'intention de contribuer aux débats de la réunion du Comité permanent. Il serait à désirer que nous recevions les rapports destinés au Comité avant la fin de juillet prochain.

Je vous remercie à l'avance de votre précieuse collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur:



(H. Bonnet)

Tartu, 27. févr. 1939

Monsieur H. Bonnet
Directeur de l'Institut
de Coopération intellectuelle
Paris.

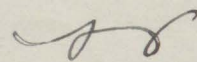
Monsieur le Directeur,

En reponse de votre lettre de 30 jan. 1939 j'
j'ai l'honneur de vous informer que la Commission
estonienne de coopération intellectuelle accept
très volontierement votre aimable invitation de prendre
part à l'organisation d'un Comité permanent de l'enseig -
nement superieur est sera representée à sa premiere
réunion de l'automne 1939.

Les noms des nos delegués ainsi que nos
suggestions possibles nous vous communiquerons très
prochainement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma consideration la plus distinguée.

Le Président:



(A. Piip.)

COMISION NACIONAL PERUANA
DE COOPERACION INTELECTUAL

Lima Marzo 18 de 1939

Señor:

Tengo el agrado de remitirle dos ejemplares de un fascículo publicado por la Comisión Nacional Peruana de Cooperación Intelectual, referentes a su creación y organización, los que acaso, puedan ser útiles a la Institución de la que es Ud. digno Presidente, para el efecto de orientar las relaciones culturales entre las dos Instituciones.

Aprovecho esta oportunidad para ofrecer a Ud. las seguridades de mi consideración mas distinguida.



Clemente Palma

Clemente Palma

Al Señor Ants Piip, Presidente de la Comisión de Cooperación Intelectual de Estonia.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

MF/MR. - 22/4/39. PARIS (1^{er}), 2, RUE DE MONTPENSIER
D.III.40. (PALAIS-ROYAL)

22 AVR 1939

Monsieur le Secrétaire,

Ainsi que l'a mis en lumière avec force la réunion des Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle, le développement de la vie intellectuelle internationale a des difficultés croissantes à surmonter dans presque tous les pays, difficultés d'ordre économique, politique, mais aussi difficultés d'un autre ordre, auxquelles il serait peut-être plus facile d'apporter quelque allègement.

Dans ce but, il a semblé à l'Organisation de Coopération intellectuelle qu'un certain nombre d'actions techniques pourraient être entreprises dans le domaine des échanges culturels, en particulier en ce qui concerne l'équipement mis à la disposition des savants ou des travailleurs intellectuels en général.

Il va de soi que parmi ces instruments de travail les archives et les bibliothèques de recherches jouent un grand rôle: des jours et heures d'ouverture correspondant aux possibilités de présence des usagers, de larges conditions d'accès, etc. seraient des mesures propres à atténuer le péril qui menace la vie de l'esprit.

La Commission Internationale de Coopération Intellectuelle a prié l'Institut de faire une enquête sur ces points. Afin de la mener avec profit, une telle action doit être faite avec la collaboration des organismes intéressés, et nous espérons que la Commission Nationale Estonienne voudra bien nous prêter son précieux concours, en nous donnant, pour les archives et bibliothèques spécialisées, d'enseignement supérieur, ou encore appartenant à des corps savants ou à des particuliers, mais ouvertes au public, des informations touchant les jours et heures d'ouverture de ces établissements, leur spécialité, les conditions d'admission à la consultation et au prêt. S'il existe un annuaire dans lequel je pourrais trouver ces renseignements, l'Institut vous serait reconnaissant s'il vous était possible d'en mettre un exemplaire à sa disposition.

En vous remerciant vivement d'avance de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération très distinguée.

Monsieur Fr. PUKSOO
Secrétaire de la Commission Estonienne
de Coopération Intellectuelle
Directeur de la Bibliothèque de l'Université
TARTU

M. Fallot
(M. Fallot)
Rédactrice Principale.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

MR/IH

PARIS (1^{er}), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

22 AVR 1939

Monsieur,

Je me permets de vous envoyer ci-joint un premier projet du chapitre consacré à l'Esthonie, destiné à figurer dans un ouvrage que l'Institut se propose de publier sur l'enseignement de l'histoire et la révision des manuels scolaires. Cet ouvrage comportera une division en chapitres, chaque chapitre étant consacré à un pays. Vous trouverez ci-joint le plan que j'ai l'intention de suivre pour la rédaction de ces chapitres. Malheureusement, je ne dispose que d'une documentation fort incomplète sur votre pays. C'est pourquoi je vous serais très reconnaissante si vous vouliez bien me fournir des renseignements sur les paragraphes que j'ai marqués d'un trait.

En même temps, je vous prie de bien vouloir me renseigner sur le point suivant:

J'ai trouvé dans le "Bulletin of the International Committee of Historical Sciences", octobre 1931, p. 428, un article intitulé "L'enseignement de l'histoire dans les écoles d'Esthonie", par Julius Madisson. Peut-être vous sera-t-il possible de me dire si cet article correspond encore à l'état actuel des choses. Vous trouverez probablement ce Bulletin ou à votre Bibliothèque nationale ou au Comité esthonien des Sciences historiques, membre du Comité international des Sciences historiques.

En ce qui concerne les Conférences interbaltiques, je dispose seulement des actes du II^e et du III^e Congrès. Pourriez-vous m'envoyer les comptes rendus du premier? Si ceux du quatrième n'ont pas encore paru, vous serait-il possible de m'en communiquer tout ce qui concerne l'enseignement de l'histoire et la révision des manuels scolaires?

En vous demandant de bien vouloir joindre à votre réponse mon projet corrigé ou approuvé, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Margarete Rothbarth

(Margarete Rothbarth)

Monsieur Fr. PUKSOO,
Secrétaire de la Commission
esthonienne de Coopération
intellectuelle,
Université de Tartu,
TARTU

4 pièces jointes

(Handwritten scribbles and illegible text)

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
PARIS

(Faint, mirrored text from the reverse side of the page)

(Faint, mirrored text from the reverse side of the page)

(Faint, mirrored text from the reverse side of the page)

(Faint, mirrored text from the reverse side of the page)

58

SOCIÉTÉ DES NATIONS

LEAGUE OF NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

C II 27
L/St.

PARIS (1^{er}), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

28 AVR 1939

Monsieur Ants Piip,
Professeur à l'université de Tartu,
Président de la Commission estonienne
de coopération intellectuelle,
Université de Tartu,
Tartu.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer, par le même courrier, une note contenant les précisions nécessaires sur la date et l'ordre du jour de la première réunion du Comité permanent de l'enseignement supérieur, auquel vous avez bien voulu accorder votre collaboration.

Je vous serais obligé s'il vous était possible de m'informer si et à quelle date vous envisageriez de nous faire parvenir la contribution dont il s'agit dans le document en question. Je note, à titre d'indication, qu'il nous serait agréable de recevoir du moins la majorité des contributions avant la fin d'août prochain afin de disposer du temps nécessaire pour leur traduction en anglais et en français, leur ronéotage et leur distribution aux délégués.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Istvan Lajti
Chef du Service universitaire

SOCIÉTÉ DES NATIONS

LEAGUE OF NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (1^{re}), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

MAI 1939

Monsieur le Président et Cher Monsieur Piip,

J'ai l'honneur de vous signaler dans le numéro 97-98 de notre revue mensuelle "La Coopération intellectuelle" un compte-rendu de la quatrième Conférence baltique et scandinave de coopération intellectuelle.

Ce compte-rendu figure aux pages 715 à 726.

Il aurait certainement paru plus tôt si une mission dans l'Amérique du Sud ne m'avait empêché de réunir les éléments nécessaires.

Je me fais un plaisir de vous en envoyer, sous pli séparé, un exemplaire.

Croyez à l'excellent souvenir que j'ai conservé de notre rencontre à Riga et veuillez agréer, Cher Monsieur Piip, les assurances de ma haute considération et de mes sentiments dévoués les meilleurs.

Le Secrétaire général:

J. Sanjivan
(D. Secrétan)

Monsieur Ants PIIP
Président de la Commission estonienne
de coopération intellectuelle
Université de Tartu
TARTU

KUNGL.
ECKLESIASTIKDEPARTEMENTET

Västms 14.18 39

Stockholm le 8 septembre 1939.

A la commission estonienne de coopération intellectuelle.

A la conférence des commissions nationales de coopération intellectuelle des pays baltiques et scandinaves à Riga, l'année dernière, le délégué de la commission suédoise a eu l'honneur de présenter, de la part de la Suède, une invitation aux commissions baltiques et scandinaves de se faire représenter à une nouvelle conférence qui aurait lieu à Stockholm cet automne. En raison de la situation internationale, la commission suédoise qui avait espéré voir des délégués de ses commissions-soeurs se réunir à Stockholm cette année, s'est vu forcée d'ajourner cette conférence à une date ultérieure.

Pour la commission suédoise de coopération intellectuelle.

Kärra Kull

Arakeri

61

Le 14. septembre 1939.

Monsieur le Vice-Président,

En réponse à votre lettre du 8. septembre 1939, j'ai l'honneur de vous faire savoir au nom de la Commission Estonienne de coopération intellectuelle, qu'en raison de la situation internationale actuelle nous devons bien consentir à un ajournement de la conférence des Pays baltiques et scandinaves, qui devait avoir lieu à Stockholm cet automne.

Je vous prie, Monsieur le Vice-Président, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée

Secrétaire de la Commission Estonienne de coopération
intellectuelle.

Monsieur Börje Knös,
Secrétaire d'Etat, Vice-Président
de la Commission Suédoise de
Coopération intellectuelle,
S t o c k h o l m ,
Ministère de l'Instruction Publique.

~~Yakutaka~~

62

Academic and Cultural
Organizations
in Japan

Compiled by The
National Committee
of Japan on Intellec-
tual Cooperation

Tokyo, Japan 1939
Shinshu Bunka
Shin-kokai Society
for International Cultural
Relations

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (1^{er}), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

11 AVRIL 1940

Monsieur le Vice-Président,

En vue de compléter la documentation dont dispose votre Commission au sujet de l'Acte concernant la Coopération intellectuelle, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que cet instrument a été ratifié, d'ores et déjà, par les Gouvernements des dix Etats suivants: Egypte, France, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suisse, Union Sud-Africaine.

Il est entré en vigueur le 31 janvier 1940 par le dépôt, auprès du Gouvernement de la République française, des instruments de la huitième ratification.

Vous estimerez sans doute qu'il y aurait intérêt à signaler que, dans les circonstances présentes, dix Etats s'associent en vue de l'établissement de rapports intellectuels plus étroits. C'est pourquoi je me permets de faire appel à la haute autorité de votre Commission pour que les informations ci-dessus reçoivent en Estonie, par les moyens que vous jugerez appropriés, une large diffusion.

Le Conseil d'Administration de l'Institut espère très vivement qu'en appelant ainsi l'attention sur l'importance de l'Acte international, vous contribuerez efficacement à faciliter sa ratification par votre Gouvernement.

Je recevrai avec une vive satisfaction tous renseignements que vous voudrez bien me faire parvenir à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur:

Monsieur le Professeur Karl SCHLOSSMANN
Vice-Président de la Commission estonienne
de coopération intellectuelle
Université de Tartu - TARTU.

H. Jouan

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (1^{er}) 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

64
16 MAI 1940

Monsieur le Vice-Président,

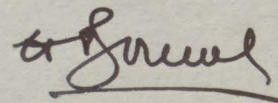
La Conférence réunie à Paris, en 1937, avait recommandé aux Commissions nationales l'envoi de rapports annuels destinés à renseigner sur leur activité la Commission internationale, ainsi qu'à alimenter une rubrique spéciale du Bulletin.

En réduisant la fréquence des contacts personnels et, d'autre part, en imposant à notre Organisation des tâches supplémentaires, les circonstances présentes nous commandent d'user de tous les moyens dont nous disposons pour maintenir et développer, entre l'Institut international et les groupes nationaux associés à ses travaux, un échange régulier d'informations et d'idées.

J'ai donc l'honneur de faire appel à votre obligeant concours pour obtenir, avant le 1^{er} juillet, un bref exposé sur l'activité déployée, depuis l'été dernier, par votre Commission, avec la liste mise à jour des personnalités qui la composent, et le programme des travaux que vous vous préparez à entreprendre. Il sera inutile d'ajouter que nous accueillerions, également, avec gratitude, toutes suggestions dont vous consentiriez à nous faire part concernant les moyens d'assurer à notre collaboration avec votre Commission et avec les milieux intellectuels de votre Pays une efficacité accrue.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

LE DIRECTEUR:



(H. Bonnet)

Monsieur le Professeur
Karl SCHLOSSMANN,
Vice-Président de la Commission
nationale estonienne de
Coopération intellectuelle,
Université de Tartu,
TARTU (Estonie)

SOCIETE DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

RAPPORT DU COMITE D'EXPERTS-ARCHIVISTES

2 et 3 avril 1931

Au cours de sa session de juillet 1930, la C.I.C.I. avait, à la suite d'une proposition de la Sous-Commission des Sciences et de Bibliographie, décidé la réunion d'un Comité d'experts-archivistes en vue de lui demander un avis autorisé sur les problèmes internationaux se référant aux archives et les moyens propres à en assurer la solution.

Ce Comité s'est réuni à Paris, à l'Institut international de Coopération intellectuelle, les 2 et 3 avril 1931.

Etaient présents à la réunion :

- MM. Pierre CAROK Conservateur-adjoint aux Archives nationales,
- E. CASANOVA Surintendant des Archives italiennes d'Etat, Professeur à l'Université de Rome,
- G. DES MAREZ Directeur des Archives de la Ville de Bruxelles, Président de la Commission internationale des Archives, créée par le Comité international des Sciences historiques (comme représentant de cette Commission)
- WORTHINGTON C. FORD Directeur et représentant pour l'Europe de la "Library of Congress" de Washington,
- H. JENKINSON Officer in charge of Repository and Repairs in the Public Record Office, Reader in Diplomatic and English Archives in the University of London,
- Dr. H. MEISNER Staatsarchivrat vom Geheimen Staatsarchiv,
- H. NABHOLZ Archiviste d'Etat (Canton de Zurich), Professeur à l'Université, Secrétaire de la Commission internationale des Archives (comme représentant de cette Commission),

MM. J. SIEMIENSKI

Directeur de l'"Archiwum glowne Akt dawnych" (Archives principales des Actes anciens)

F. VALLS Y TABERNER

Directeur des Archives de la Couronne d'Aragon.

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- I) Nomination du Président;
- II) Problèmes internationaux se référant aux Archives dont il serait souhaitable de confier l'étude à la Commission internationale de Coopération intellectuelle (propositions des Commissions nationales allemande et italienne de coopération intellectuelle);
- III) Moyens aptes à assurer la solution des problèmes mentionnés au N° II de l'ordre du jour, ainsi qu'une étroite coopération entre la Commission internationale de Coopération intellectuelle et toute organisation s'occupant d'un point de vue particulier des mêmes problèmes;
- IV) Divers.

Outre les propositions initiales des Commissions nationales allemande et italienne, le Comité était saisi de suggestions émanant de MM. Jenkinson et Siemieniski, membres du Comité, et de deux memoranda signés par MM. Bemis et Leland et transmis par la Commission nationale américaine.

Le Comité a élu président M. Jenkinson.

Au cours de la discussion générale le Comité a reconnu que le travail incombant aux administrations des archives soulève des problèmes qui ne peuvent être étudiés et résolus de façon complète et satisfaisante qu'internationalement, par la comparaison et l'échange des expériences acquises dans les différents pays. Le Comité a estimé que le meilleur moyen d'arriver à ce résultat était d'obtenir que la C.I.C.I. voulut bien se charger de provoquer ces échanges et ces comparaisons. Ce but ne peut être atteint qu'en

faisant appel à un organisme qualifié, modeste mais capable de répondre aux questions techniques qui se posent, et dont le secrétariat serait assuré par l'I.I.C.I. En conséquence, le Comité a adopté la résolution suivante :

"Le Comité des Experts-Archivistes, réuni à l'Institut international de Coopération intellectuelle, le 2 avril 1931, propose de voir se créer, sous les auspices de la Commission internationale de Coopération intellectuelle un comité consultatif d'experts-archivistes, composé de directeurs d'archives ou de leurs représentants, et comprenant en outre un membre effectif de la Commission permanente créée par le Congrès international des Archivistes et des Bibliothécaires tenu à Bruxelles en 1910, ainsi qu'un membre effectif de la Commission internationale des Archives créée au sein du Comité international des Sciences historiques, et proposés respectivement par ces deux organisations.

Le Comité estime que le nombre des membres pourrait être fixé à 9, et que le Comité devrait siéger au moins une fois par an, son secrétariat étant assuré par l'I.I.C.I. (1)

Ce Comité, soit à la requête de la C.I.C.I., soit de sa propre initiative, devrait exprimer son avis et ses vœux au sujet des problèmes intéressant la coordination internationale des Archives.

Parmi ces problèmes, ceux qui sont indiqués ci-après semblent de nature à retenir l'attention du Comité :

(1) Un des membres du Comité a suggéré d'ajouter une phrase indiquant que le futur Comité d'experts pourrait avantageusement siéger parfois dans des villes possédant des centres importants d'archives. Il a été estimé que cette proposition était très heureuse, sous réserve que les circonstances permettent un tel arrangement.

- I) Réunion et échange d'informations entre les administrations des archives sur les points suivants :
- a) Mouvements de fonds importants d'archives (nouvelles acquisitions, nouveaux dépôts, nouvelles cessions);
 - b) Dispositions des lois ou règlements concernant les archivistes dans chaque pays, y compris, par exemple, l'accessibilité et l'ouverture des archives, la communication des documents, tous problèmes juridiques qui peuvent être soulevés par l'application de la législation ou de la réglementation relative aux archives, la suppression des documents d'archives, le prêt des documents;
 - c) Construction et aménagement des dépôts d'archives;
 - d) Mesures pour la protection et la conservation matérielle des documents d'archives; précautions spéciales contre les causes possibles de destruction animales, végétales ou chimiques;
 - e) Laboratoires et méthodes de restauration des documents;
 - f) Reproduction photographique ou mécanique des documents;
 - g) Moyens matériels à préconiser pour assurer une bonne conservation des documents destinés à prendre place dans les archives (encres, papier, rubans, etc.)
 - h) Nouveaux moyens de travail.
- II) Possibilités d'entente :
- a) sur les questions de terminologie en matière d'archives;
 - b) sur les principes de rédaction et de publication des instruments de recherche dans les archives

(inventaires, index, etc.)

- III) Question de la sauvegarde et de l'utilisation éventuelle des documents contenus dans les archives privées.
- IV) Question de la formation des archives modernes et contemporaines concernant la vie économique et sociale.

Le Comité aura naturellement tout d'abord à réunir, par les moyens qui lui paraîtront convenables, tous renseignements de nature à permettre l'étude comparative de ces diverses questions; il avisera ensuite aux réalisations qui lui paraîtront possibles.

Le Comité a pris connaissance d'un certain nombre d'autres propositions relatives notamment aux questions signalées dans les points 1, 2, 3, 9 et 10 du memorandum de la Commission nationale allemande et les points 7 et 8 du memorandum de la Commission nationale italienne, ainsi que les points 1 et 3 du programme indiqué dans la lettre de M. Siemienski.

Il a reconnu leur grand intérêt et il a estimé qu'elles devraient faire l'objet d'études ultérieures du Comité, après que des questions déjà complexes, mais plus faciles, auront été abordées.

Il souhaiterait également que les informations recueillies par le Comité fussent publiées chaque année en un document imprimé".

LA 1ère REUNION DE
LA NOUVELLE COMMISSION FRANÇAISE DE
COOPERATION INTELLECTUELLE

La Commission française de Coopération intellectuelle, réorganisée, a tenu le 11 mai son Assemblée plénière. Elle a procédé à l'élection de son Bureau et de son Comité permanent, qui sont ainsi composés : Président : M. Henry de JOUVENEL, Vice-Présidents : Mme CURIE, MM. Paul VALERY et C. BOUGLÉ, Secrétaire-général : M. Louis GALLIE ; Membres du Bureau : MM. Joseph BARTHELEMY, Jacques BARDOUX, Georges DUHAMEL et Paul LANDOWSKI.

La Commission a décidé de son programme de travail et de la formation de cinq sous-commissions : Statistique intellectuelle, Président M. Romain COOLUS; Droits du Savant et recrutement des chercheurs, Président M. LANGEVIN; Traductions, Président M. H. LICHTENBERGER; Radio-diffusion scolaire, Président M. COVILLE; Enseignement de la Paix : Mlle Louise WEISS.

M. le Ministre de l'Instruction publique s'était fait représenter par son Chef de Cabinet M. PECHER; M. le Ministre des Affaires Etrangères par M. BOURGOIS; M. le Recteur de l'Université de Paris était remplacé par M. GODART, Inspecteur général de l'Instruction publique; M. le Sénateur JOSSOT, Président de la Commission de l'Enseignement du Sénat, assistait à la séance, ainsi que M. BONNET, Directeur de l'Institut international de Coopération intellectuelle.
